

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017





Madame, Monsieur,

Je vous invite à découvrir le rapport d'activité 2017.

Élu président de la Communauté de Communes du Briançonnais le 6 juin 2017, j'ai succédé à Alain Fardella, maire de La Salle-les-Alpes qui s'est éteint en février 2017 après avoir lutté contre la maladie, avec discrétion et courage, et à Guy Hermitte, maire de Montgenèvre qui a assuré l'intérim de la présidence à plusieurs reprises et notamment entre février et juin 2017.

Ce rapport d'activité synthétise l'ensemble des activités de la Communauté de Communes sur l'année écoulée. Il donne une vision des perspectives de développement et donne la mesure de ce qui a été accompli en 2017 dans la construction de projets structurants pour le territoire.

Diffusé à un public élargi, le rapport d'activité permet de présenter les projets de la CCB aux usagers, aux clients, aux candidats aux offres d'emploi, aux partenaires... et valoriser le dynamisme des agents impliqués au quotidien pour accompagner les habitants du territoire et préserver leur cadre de vie.

2017 fut une année de transformation en profondeur de la collectivité après 21 années d'existence : un nouvel organigramme des services a permis de mettre en place une organisation solide pour porter les évolutions à venir et plusieurs études ont été engagées pour préparer de futurs grands chantiers.

L'année 2017 a également été ponctuée par des événements marquants comme le passage du Tour de France, une saison d'hiver précoce et particulièrement enneigée et par la réouverture définitive et complète du tunnel du Chambon en fin d'année.

Au nom de tous les élus de la Communauté de Communes du Briançonnais, je remercie très sincèrement l'ensemble des services et les élus impliqués pour leur contribution au bénéfice de notre territoire et souhaite que vous trouviez dans ce document un maximum d'informations utiles.

Gérard FROMM,

**Président de la Communauté de Communes
du Briançonnais**

- > **1^{er} janvier 2017** La CCB devient compétente en « tourisme » pour 8 communes : Cervières, La Grave, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Val-des-Prés, Villar d'Arène, Villard-Saint-Pancrace
- > **27 février 2017** Décès Alain Fardella, maire de La Salle-les-Alpes et président de la CCB
- > **25 avril 2017** La gestion du Théâtre du Briançonnais est confiée à l'ADAC-CCB pour 6 ans (2017-2023) dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- > **6 juin 2017** Élection de Gérard Fromm, maire de Briançon à la présidence de la CCB et des vice-présidents
- > **20 juin 2017** La 7^{ème} édition de "Si on chantait" organisée par le Conservatoire à rayonnement intercommunal et l'ensemble des écoles primaires du nord du département, a offert un moment musical magique à 3000 spectateurs
- > **16 - 20 juillet 2017** Avec l'Étape du Tour, le Tour de France, La course by Le Tour, le Briançonnais « Terre de vélo » est sur tous les écrans et accueille de nombreux visiteurs
- > **juillet 2017** Ouverture de la maison d'accueil « Refuges Solidaires », pour l'accueil d'urgence des réfugiés
- > **14 juin 2017** Le spectacle « Lumières nocturnes » (vidéo-mapping) projeté sur les façades de la place d'Armes, a clôturé en beauté l'exposition des élèves de l'atelier intercommunal des Beaux-arts au Centre d'Art Contemporain de Briançon
- > **juillet 2017** Lancement du dispositif *E-Patrimoines du Briançonnais* pour faire découvrir la richesse du patrimoine local avec des outils inédits et innovants (réalité virtuelle, vues à 360°...)

- > **juillet-août 2017** La CCB prend les commandes de la Navette de la Haute-Clarée destinée à préserver la vallée « Site classé »

- > **été 2017** Renouellent du Contrat de projet du Relais Assistantes Maternelles avec la Caisse d'Allocations Familiales pour 4 ans (2018/2021)

- > **septembre 2017** Installation des premiers composteurs collectifs de quartier pour encourager la réduction des déchets sur le « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » : le compostage est mis à portée de tous !

- > **27 novembre 2017** Lancement de l'enquête publique pour finaliser le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.), le projet d'aménagement et de développement du territoire pour les 15 prochaines années

INTRODUCTION

- 1) Le territoire, les communes et le Grand Briançonnais
- 2) Le conseil communautaire, le bureau, les commissions
- 3) Les compétences
- 4) Le budget
- 5) Les services et l'organigramme

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 1) **Activité des services transversaux de la CCB**
- 2) **Un territoire solidaire où il fait bon vivre**
 - > Petite enfance
 - > Soutien aux centres sociaux et aux associations sociales
 - > Projets transfrontaliers et contractuels
 - > Service Intercommunal de Prévention Spécialisée
 - > Hébergement d'urgence et accueil d'urgence des réfugiés
 - > Maison de la Justice et du Droit
 - > Accueil des Gens du voyage
- 3) **Un territoire dynamique où travailler et entreprendre**
 - > Altipolis, pôle d'innovation économique
 - > Promotion touristique
 - > Aménagement et développement numérique du territoire
 - > Soutien aux activités commerciales
 - > Maison des Saisonniers / Résidence des travailleurs saisonniers
 - > Agriculture
- 4) **Un territoire exceptionnel à préserver**
 - > Urbanisme
 - > Espaces naturels
 - > Déchets et assainissement
 - > Eau potable
 - > Énergies renouvelables
 - > Plan Climat Énergie Territorial
- 5) **Un territoire créatif pour se divertir, se cultiver**
 - > Enseignement artistique
 - > Équipements culturels
 - > Soutien aux associations culturelles
 - > Passage du Tour de France dans le Briançonnais
 - > Label VTT de la Fédération Française de Cyclisme

6) Les équipements

- > Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais
- > Fourrières

Annexes

- Statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais

1) Le territoire, les communes et le Grand Briançonnais

Le territoire

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) a été créée le 28 décembre 1995.

Depuis 21 ans, sa mission est d'associer les communes adhérentes dans la réalisation d'un projet commun de développement, pour un territoire solidaire.

Les communes

La Communauté de Communes du Briançonnais constitue l'intercommunalité la plus haute et la plus au Nord du département des Hautes-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec une altitude moyenne de 2200 mètres au-dessus de la mer (entre 1200 et 3900 m d'altitude).

Elle regroupe 13 communes sur une superficie de 87 703 hectares :

Briançon, Cervières, La Grave, La Salle-les-Alpes, Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Néevache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, Val-des-Prés, Villar-d'Arène, Villard-Saint-Pancrace.

En 2017, la CCB compte une population de 21 695 habitants.

La population prise en compte pour la dotation globale de fonctionnement versée par l'État est de 36 375 habitants (population DGF prenant en compte des personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur le territoire).



Carte des intercommunalités des Hautes-Alpes au 1^{er} janvier 2017. Source : www.hautes-alpes.fr

Le Grand Briançonnais

36 communes regroupées en 3 Communautés de communes, forment le *Pôle d'équilibre territoriale et rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras*.

Le *Pays du Grand Briançonnais* a été créé en avril 2006. Il est dirigé par un conseil syndical composé de 11 titulaires et 11 suppléants représentant les 3 Communautés de communes.



Carte du Pôle d'équilibre territoriale et rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras.

Source : www.paysgrandbrianconnais.fr

2) Le conseil communautaire, le bureau, les commissions

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

Il est composé des conseillers municipaux des 13 communes de la CCB élus pour siéger au Conseil communautaire.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre à Briançon, dans la salle du Conseil au 1^{er} étage du siège de la CCB.

Le président est élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires et préside le Conseil et le Bureau.

Les 37 conseillers communautaires¹ élisent parmi eux les membres du Bureau du Conseil communautaire.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil communautaire est composé du président, des vice-présidents élus au sein du Conseil communautaire.

Il prépare les propositions à soumettre au Conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Les commissions thématiques

Les commissions permanentes ou temporaires sont formées par le conseil communautaire qui fixe le nombre et les intitulés des commissions et désigne ses membres.

Elles réunissent les conseillers communautaires intéressés sous la présidence d'un vice-président délégué et constituent un lieu de réflexion et de débat.

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

2017

9 Réunions du Conseil communautaire : mardi 7 février 2017, mardi 28 mars 2017, mardi 25 avril 2017, mardi 06 juin 2017, mardi 27 juin 2017, mercredi 02 août 2017, mardi 26 septembre 2017, mardi 14 novembre 2017, mardi 19 décembre 2017

22 Réunions du bureau

48 Décisions du bureau

54 Décisions du président

54 Arrêtés du président

7 Commissions thématiques

¹ 36 depuis décembre 2017

BRIANÇON	FROMM Gérard AIGUIER Yvon BOVETTO Fanny DAERDEN Francine DAVANTURE Bruno DJEFFAL Mohamed DUFOUR Maurice GRYZKA Romain GUÉRIN Nicole GUILI Catherine JIMENEZ Claude MARCHELLO Marie MARTINEZ Gilles MONIER Bruno MUHLACH Catherine PETELET Renée PEYTHIEU Éric VALDENAIRE Catherine
CERVIÈRES	VIUJAS Jean-Franck
LA GRAVE	SEVREZ Jean-Pierre
LA SALLE-LES-ALPES²	FARDELLA Alain (>fév. 2017) / PERLI Gilles (<mai 2017) MICHELON Philippe (>mai 2017) / SALLE Emeric (<mai 2017)
LE MONÉTIER-LES-BAINS	FORGEOUX Anne-Marie GUGLIELMETTI Roger
MONTGENÈVRE	HERMITTE Guy
NÉVACHE	CHEVALIER Jean-Louis
PUY-SAINT-ANDRÉ	LEROY Pierre
PUY-SAINT-PIERRE	BARNÉOUD Jean-Marius
SAINT-CHAFFREY	BLANCHARD Catherine GALLIANO Nicolas ALYRE Martine BERTHET BOUTARIC Typhaine (> déc. 2017)
VAL-DES-PRÉS	BOUCHIÉ Thierry
VILLAR-D'ARÈNE	FONS Olivier
VILLARD-SAINT-PANCRACE	FINE Sébastien ARNAUD Patricia BOULANGER François (>juillet 2017) / PERRINO Charles (< sept. 2017)

En gras : les maires des communes

² Suite au décès d'Alain FARDELLA et aux élections municipales partielles à La Salle-les-Alpes le 26/5/17, Gilles PERLI et Emeric SALLE ont été désignés conseillers communautaires à la place d'Alain FARDELLA et de Philippe MICHELON.

DU 1^{ER} JANVIER AU 6 JUIN 2017

Présidents

FARDELLA Alain (>fév. 2017)

HERMITTE Guy (intérim février > juin 2017)

11 vice-présidents

HERMITTE Guy, 1^{er} vice-président

LEROY Pierre, 2^{ème} vice-président

SEVREZ Jean-Pierre, 3^{ème} vice-président

FORGEOUX Anne-Marie, 4^{ème} vice-président

FINE Sébastien, 5^{ème} vice-président

FONS Olivier, 6^{ème} vice-président

CHEVALIER Jean-Louis, 7^{ème} vice-président

VIOUJAS Jean-Franck, 8^{ème} vice-président

BLANCHARD Catherine, 9^{ème} vice-président

BOUCHIÉ Thierry, 10^{ème} vice-président

FROMM Gérard, 11^{ème} vice-président

DU 6 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2017

Président

FROMM Gérard

10 vice-présidents

FINE Sébastien, 1^{er} vice-président

CHEVALIER Jean-Louis, 2^{ème} vice-président

BOUCHIÉ Thierry, 3^{ème} vice-président

LEROY Pierre, 4^{ème} vice-président

SEVREZ Jean-Pierre, 5^{ème} vice-président

FONS Olivier, 6^{ème} vice-président

HERMITTE Guy, 7^{ème} vice-président

PERLI Gilles, 8^{ème} vice-président

FORGEOUX Anne-Marie, 9^{ème} vice-président

BLANCHARD Catherine, 10^{ème} vice-président



COMMISSIONS THÉMATIQUES

2017

- > **Commission Administration Générale et Finances**
- > **Commission Développement Économique et Aménagement du Territoire**
- > **Commission Technique, Environnement et Développement Durable**
- > **Commission Affaires sociales**
- > **Commission Culture et Patrimoine**
- > **Commission S.Co.T.**
- > **Commission nouvelles compétences** (> juin 2017 : suppression)
- > **Commission Tourisme** (< juin 2017 : création)

AUTRES COMMISSIONS

2017

Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

La CAO joue un rôle prépondérant dans l'attribution des marchés publics puisqu'elle dispose d'un véritable pouvoir de décision. Elle valide les candidatures et choisit la plus avantageuse sur la base de critères dans le règlement de consultation. Elle attribue certains marchés et peut aussi déclarer un appel d'offres infructueux. Elle émet également des avis sur tout avenant à un marché en cours.

Commission Consultative Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

Cette commission est créée pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Elle examine annuellement sur rapport de son président la qualité du service public local. Ainsi, elle contribue à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics. La C.C.S.P.L. rassemble des membres de l'organe délibérant et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil communautaire.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.)

La commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (art. 1505). La C.I.I.D. est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

La C.L.E.C.T. joue un double rôle : élaborer une méthode d'évaluation des transferts de charges et transmettre ses conclusions aux conseils municipaux ; être un observatoire permanent de l'évaluation des charges transférées.

Commission d'admission en crèche

Son rôle est de statuer sur les places en crèche et prononcer l'admission des enfants suivant les besoins des familles, les places disponibles et l'âge des enfants.

Commission de suivi de la MJC-Centre social du Briançonnais

Sa mission est de mener une évaluation partagée du programme d'actions et de valider ses grands axes ainsi que le budget prévisionnel et le compte de résultat

Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.)

Son rôle est :

- d'examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des usagers devant le service public...),
- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- d'émettre un avis sur les offres analysées,
- d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de D.S.P. entraînant une augmentation du montant supérieure à 5%.

Au sein de la CCB, la C.D.S.P. est chargée de trois contrats : assainissement, théâtre, cinéma d'Art et Essai.

Commission de contrôle de Travail financier pour la DSP d'assainissement collectif

Sa mission est d'examiner les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise. À l'issue de son contrôle annuel, la commission doit établir un rapport écrit qui sera joint aux comptes de la collectivité et considéré comme un document communicable.

Comité de suivi du théâtre

Le comité de suivi est un outil d'animation permettant le dialogue entre les élus, la direction générale des services de la CCB et le délégataire. Il est composé de personnes qualifiées dans le domaine, choisies par le délégant en accord avec le délégataire.

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

Le C.H.S.C.T. a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents, d'améliorer les conditions de travail notamment des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité, de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Comité Technique (C.T.)

Le comité technique est un organe consultatif qui émet des avis obligatoires, préalables aux décisions, en matière d'organisation et de fonctionnement des services et de formation.

3) Les compétences

La Communauté de Communes du Briançonnais a procédé à la modification de ses statuts lors du Conseil communautaire du 21 décembre 2016, d'une part pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe et d'autre part clarifier les compétences communautaires.

Ainsi une nouvelle compétence obligatoire est de son ressort depuis le 1^{er} janvier 2017 : la « Promotion du tourisme ».

La Communauté de Communes exerce des **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES** de plein droit en lieu et place des communes membres.

Elle doit en outre exercer des **COMPÉTENCES OPTIONNELLES**.

Elle peut enfin, librement, décider d'exercer des **COMPÉTENCES FACULTATIVES** dans le cadre de la réforme de la décentralisation.

Toute modification de statuts ou de définition de l'intérêt communautaire nécessite un arrêté préfectoral pour permettre à l'EPCI d'exercer ses compétences nouvelles.

Les compétences exposées ci-après sont extraites des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par l'arrêté préfectoral n°05-2017-11-21-004 du 21 novembre 2017 et présentés en annexe.

I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Actions de développement économique
2. Acquisition, création, aménagement, commercialisation, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
3. Promotion du tourisme
4. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
5. Soutien à l'agriculture, l'élevage et la filière bois

II. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. Élaboration, approbation et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale et des schémas de secteurs
2. Organisation de la mobilité
3. Aménagement et développement numérique du territoire

III. AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

IV. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

1. Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménagers et assimilés
2. Création et gestion d'installations de stockage de déchets inertes (I.S.D.I.) d'intérêt communautaire

I. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

1. Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de promotion des énergies renouvelables
2. Toute étude et toute action concourant à l'obtention du label « Grand Site de France » Vallée de la Clarée et Vallée Étroite
3. Maîtrise d'ouvrage des opérations visant à la sécurisation et/ou dépollution d'anciennes décharges municipales

II. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1. Logement des travailleurs saisonniers
2. Gestion des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes sans domicile fixe d'intérêt communautaire
3. Animation, coordination, gestion et soutien à des Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs sur le périmètre de la CCB

III. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Conservatoire du Briançonnais, Atelier des Beaux-arts, Théâtre du Briançonnais, Cinéma Art et Essai Eden Studio (équipements culturels d'intérêt communautaire)

IV. ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

1. Soutien aux Centres sociaux
2. Petite enfance (Structures d'accueil d'intérêt communautaire et Relais Assistantes Maternelles)

V. POLITIQUE DE LA VILLE

1. Actions de prévention spécialisée et d'animation socio-éducative
2. Animation et coordination du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (C.I.S.P.D.)

VI. ASSAINISSEMENT

1. Téléphériques de la Meije (garantie sur un emprunt jusqu'au 15 juin 2017)
2. Contribution au fonctionnement des services d'incendie et de secours
3. Étude, création et gestion du centre funéraire et morgue intercommunale
4. Fourrière animale communautaire
5. Fourrière automobile communautaire
6. Maison de la Justice et du Droit
7. Étude, action, gestion de tout dispositif de mise en valeur et de conservation du patrimoine pour l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire »
8. Définition et mise en œuvre des politiques contractuelles proposées par l'Europe, l'État, la région, le département ou le PETR, dont notamment le développement de la coopération transfrontalière franco-italienne
9. Label VTT de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)
10. Soutien aux associations en lien avec les compétences communautaires
11. Études préparatoires à la prise de nouvelles compétences
12. Prestations de services et assistance aux communes membres de la CCB et au bénéfice d'autres personnes morales de droit public

4) Le budget

Approuvé par le conseil communautaire en début d'année, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le budget est proposé par le président. Il est préparé au préalable par les services, les élus et la commission Administration Générale et Finances.

De nombreux documents (un débat d'orientation budgétaire, un budget primitif, un budget supplémentaire, des décisions modificatives et un compte administratif) permettent un suivi régulier du budget. Ainsi, les questions budgétaires, et au-delà financières et fiscales, sont régulièrement examinées.

La Communauté de Communes du Briançonnais gère 3 budgets :

- le budget général,
- le budget assainissement³,
- le budget des ateliers relais⁴.

Chaque document budgétaire se décompose en deux sections distinctes : une section de fonctionnement et une section d'investissement avec des recettes et des dépenses pour chacune d'entre elles.

Afin d'assurer la transparence de la gestion des affaires de la CCB, ces éléments sont mis à la disposition du public et consultables dans leur intégralité.

Une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles est présentée dans le rapport d'activité.

2017

Recettes et dépenses effectivement réalisées

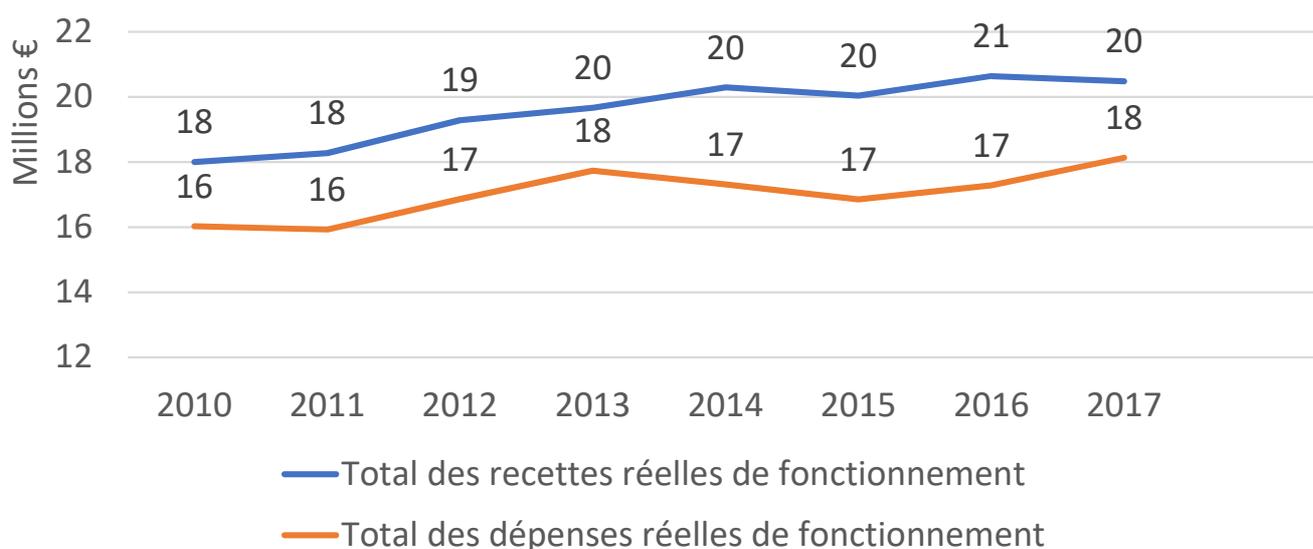
Budgets 2017	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Général	20 407 268	23 664 495	9 711 981	13 893 981
Assainissement	642 449	1 354 094	326 498	484 187
Ateliers Relais	31 973	125 834	0	0
TOTAL	21 081 690	25 144 423	10 038 478	14 378 169

soit un total de **31 120 168 €** de dépenses /// **39 522 592 €** de recettes

³ Voir détails page 96.

⁴ La grande majorité des dépenses de fonctionnement supportées par le budget des Ateliers Relais correspond aux taxes foncières qui sont remboursées par les locataires. À ce jour, il ne reste qu'un locataire : la société Blanchisserie des Alpes, dont le contrat se termine en 2018. À la fin de l'exercice 2017, le résultat du budget toutes sections confondues est excédentaire de 93 862 €.

Évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement budget général



Audit financier du Cabinet Michel Klopfer

Suite à son élection le 6 juin 2017, Gérard FROMM, président de la CCB, a souhaité un audit sur les finances de la collectivité.

Le Cabinet Michel Klopfer, cabinet spécialisé en Finances Publiques, a été missionné par la CCB dès le mois de juillet pour faire une analyse des finances rétrospectif sur la période 2014-2016 et prospectif pour la période 2017-2022.

Le bilan a été finalisé en décembre 2017. Le compte rendu de l'analyse du Cabinet Michel Klopfer figure dans le Rapport des Orientations Budgétaire pour 2018.

Une synthèse de ce bilan est présentée ci-après :

La Communauté de Communes du Briançonnais affiche fin 2016 une situation financière saine : les dépenses de fonctionnement ont beau avoir reculé entre 2014 et 2016 [...], la diminution des recettes de fonctionnement a été plus vive encore [...], conduisant à une baisse de l'épargne brute [...] qui demeure fin 2016 à un niveau tout à fait satisfaisant, laissant quelques marges de manœuvre financières à l'EPCI, sans avoir recouru au levier fiscal ou à un endettement excessif sur la période [...] le niveau d'investissement ayant été en phase avec les ressources de l'EPCI.

L'enjeu des prochaines années consistera, dans la mesure du possible, à soutenir l'épargne brute et la solvabilité, afin de rester à distance des seuils d'alerte-limite dans un environnement de recettes de fonctionnement (potentiellement beaucoup) plus contraint encore, tout en assurant la prise en charge des nouvelles compétences qui lui sont transférées et en répondant aux besoins du territoire.

La situation financière de la CCB se caractérise par :

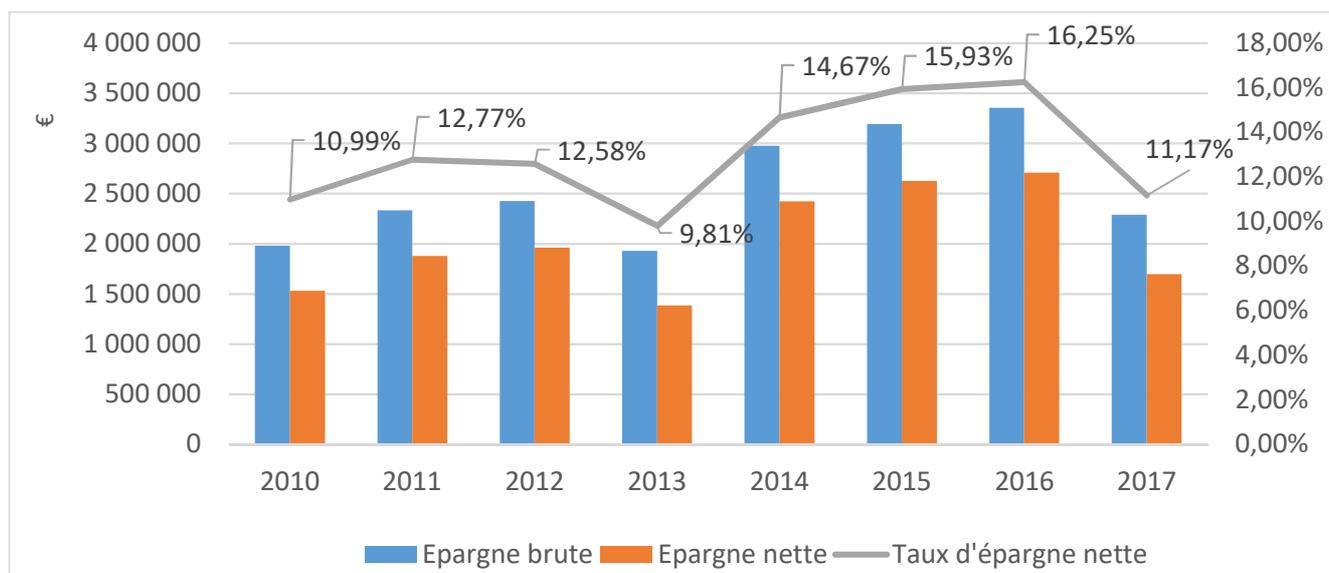
- un taux d'épargne brute très satisfaisant en 2016.

Après un taux très satisfaisant en 2016, le taux d'épargne brute reste satisfaisant en 2017 malgré un recul significatif.

Le taux d'épargne brute indique la part de recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur le fonctionnement en vue de financer son investissement.

La moyenne nationale des Communautés de Communes est 12.9 %.

Taux > 15 % : aisance financière Taux = 10 % : seuil de vigilance Taux <= 7% : seuil d'alerte



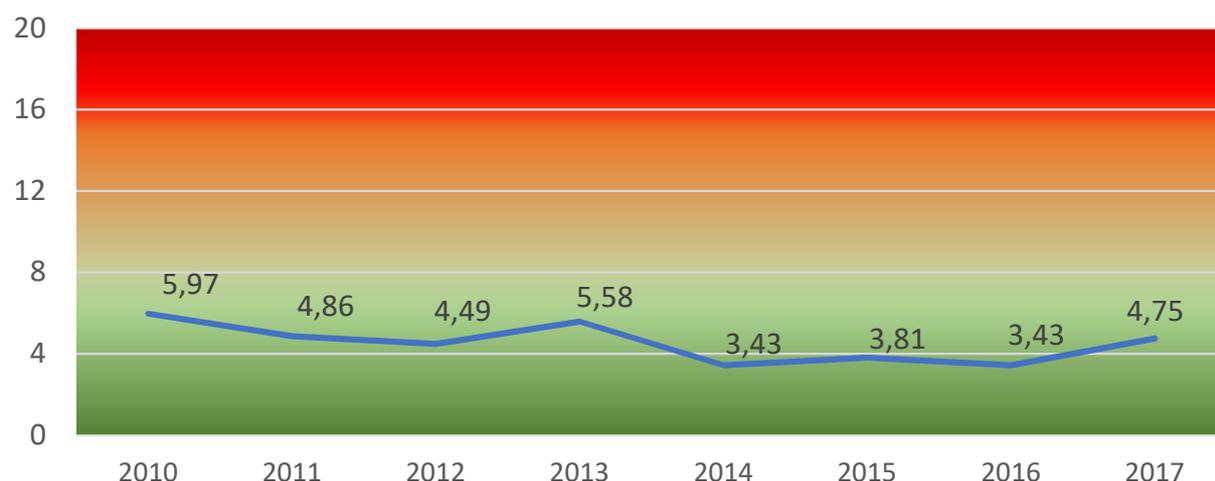
Épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. C'est la capacité d'autofinancement de la collectivité, l'épargne brute témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement

Épargne nette : épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

- une capacité de désendettement satisfaisante

La capacité de désendettement indique le nombre d'années qu'il faut à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute.

Capacité < 5-7 ans : aisance financière Capacité = 10 ans : vigilance Capacité > 15 ans : alerte



Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la CCB se répartissent de la façon suivante :

36 % du budget est affecté pour les charges courantes, les subventions et contributions versées à des tiers, les intérêts de la dette...

35 % du budget est consacré aux dépenses de personnel. Voir détails page 29.

29 % environ des dépenses de fonctionnement de la CCB sont destinées aux communes membres dans le cadre du reversement de la fiscalité et à l'État dans le cadre de la participation au redressement des comptes publics de l'État.

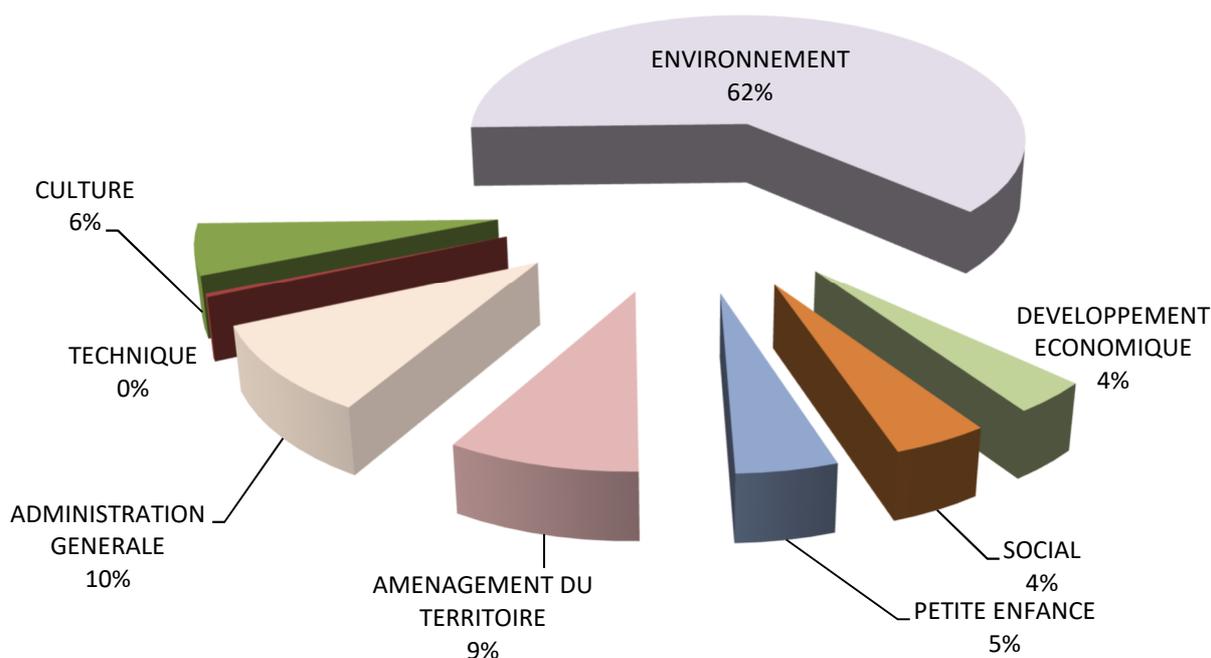
	Participation au redressement des comptes de l'État						TOTAL
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Pertes de dotations	0	30 107	167 293	403 468	423 251	42 193	1 066 312
Prélèvements sur la fiscalité (perte fiscalité)	0	0	0	0	18 325	211 029	229 354
Contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales⁵	19 699	69 609	117 246	155 711	246 464	276 451	885 180
Participation au redressement des comptes de l'État	19 699	99 716	284 539	559 179	688 040	529 673	
Perte pour la CCB	2 180 846						

⁵ Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales mis en place par l'État en 2012 est destiné à « aider » les collectivités considérées comme moins riches.

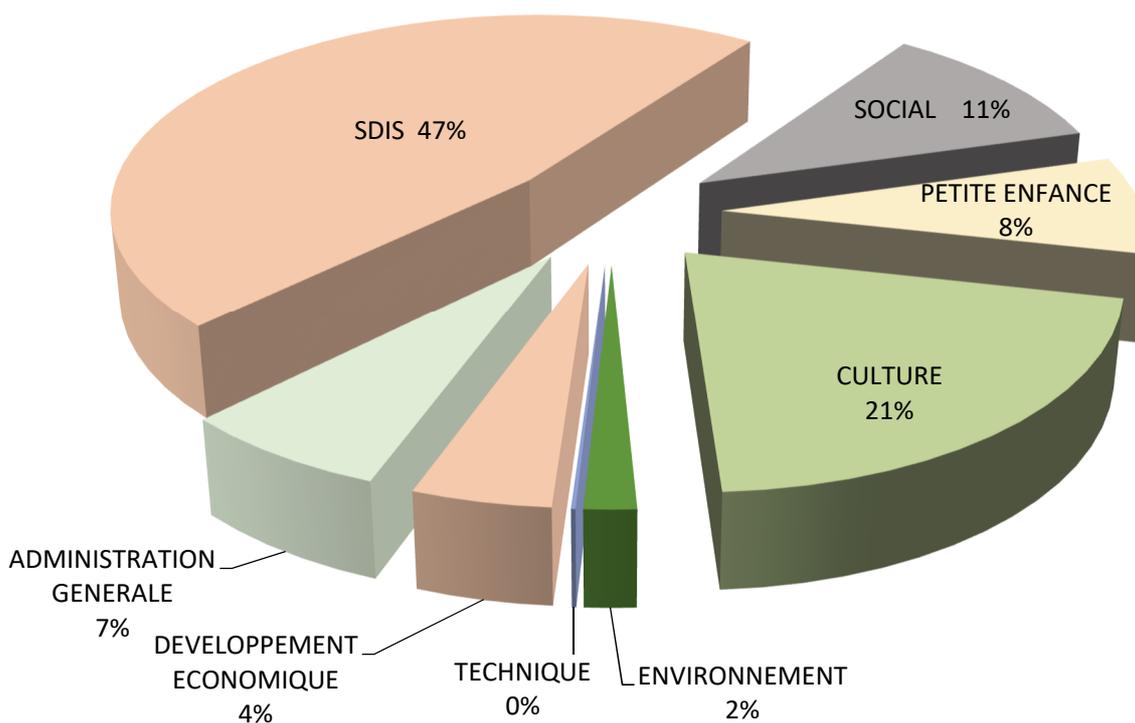
Le budget 2017 montre des dépenses principalement orientées vers le service de gestion et de valorisation des déchets, les services chargés de la mise en œuvre de la politique sociale notamment le service de la petite enfance avec les crèches et les services culturels avec en tête le Conservatoire.

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours représente également un poste de dépense important.

Achats courants 2017



Subventions et contributions versées en 2017



Détail des montants versés aux associations	2017	%
SOCIAL ET PETITE ENFANCE	221 300	22,80
Crèche Durance - Briançon	82 800	
Micro-crèche Les marmots du Mélézin – Villard-Saint-Pancrace	46 000	
Crèche du Pays de la Meije – La Grave	39 000	
Accueil d'urgence	12 500	
Associations à vocation sociale et autres crèches	41 000	
CULTURE	611 380	62,98
MJC – Centre social du Briançonnais	171 914	
Théâtre du Briançonnais	403 666	
Associations à vocation culturelle	35 800	
TOURISME	91 537	9,43
OT La Grave/Villar-d'Arène et Névache (fonctionnement 1 ^{er} trimestre 2018 rattaché au budget 2017)	91 537	
ENVIRONNEMENT	32 250	3,32
CPIE (gestion des déchets)	30 000	
CPIE (Espace info énergie)	2 250 (1 ^{er} semestre)	
AUTRES	14 265	1,47
Association du personnel de la CCB (APCCB)	9 000	
Conseil de développement Territorial du Pays Briançonnais, Guillestrois, Écrins, Queyras (CODEV-TB)	5 265	
TOTAL	970 732	100

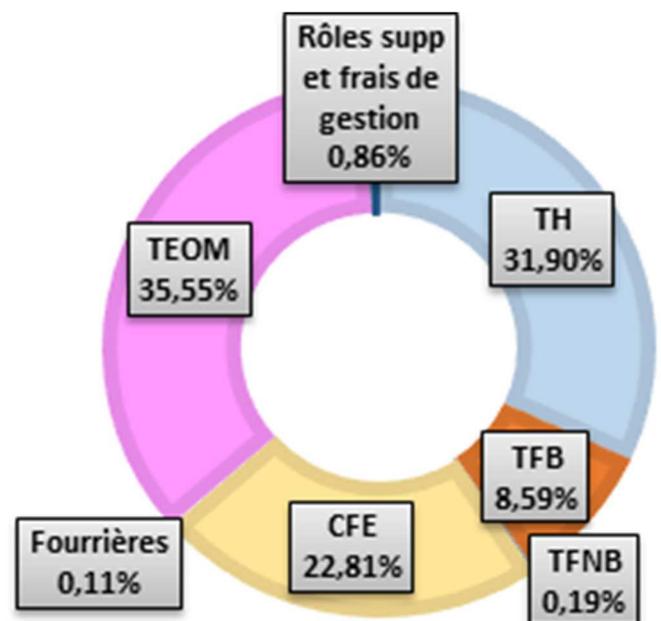
Les recettes de fiscalité représentent les $\frac{3}{4}$ des recettes de fonctionnement de la CCB.

Le Conseil communautaire a décidé de maintenir les taux d'imposition de la taxe d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti et la cotisation foncière des entreprises (identiques depuis 2004) ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (identique depuis 2008).

Parallèlement, les dotations de l'État versées aux collectivités continuent de baisser et ce de façon constante depuis 2010.

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais, elles sont passées de 2,8 millions € en 2010 à **1,2 MILLIONS €** en 2017.

- **TH** > taxe d'habitation (TH),
- **TFB / TFBN** > taxe foncière bâtie et non bâtie
- **CFE** > cotisation foncière des entreprises
- **TEOM** taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Rôles supplémentaires et frais de gestion
- Produits des fourrières



Répartition des recettes liées à la fiscalité directe

Investissement

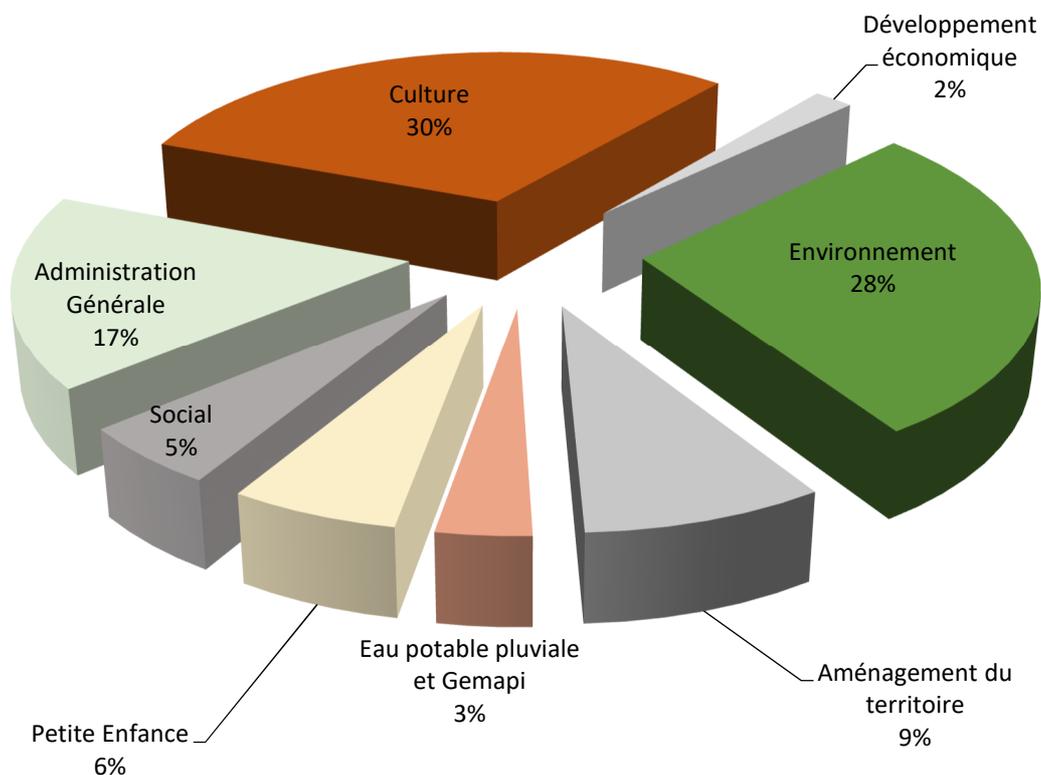
Recettes et dépenses

Les investissements réalisés par la Communauté de Communes du Briançonnais sont financés par des subventions (de l'Europe, de l'État, de la Région PACA et du Département des Hautes-Alpes...), par la récupération d'une partie de la TVA sur l'investissement et par l'autofinancement grâce à l'épargne brute (voir détails page 20).

Les dépenses s'élèvent à **1 654 367 €** en 2017.

	Dépenses d'investissement				
	2013	2014	2015	2016	2017
Frais d'études	318 560	112 103	242 585	237 302	585 518
Immobilisations corporelles (achats)	1 676 227	1 433 197	715 397	708 677	802 789
Immobilisations en cours (travaux)	3 468 621	5 735 779	3 344 380	497 721	266 060
TOTAL	5 463 408	7 281 079	4 302 362	1 443 700	1 654 367

Dépenses d'investissement 2017 par pôle de compétence



Principaux investissements

Travaux, aménagement et équipement sur patrimoine bâti	341 595
Dispositif E-Patrimoines du Briançonnais	415 176
Aménagement des points apports volontaires des ordures ménagères	325 851
Travaux zones d'activité	98 839
Véhicules	68 275
Études réhabilitation théâtre	62 111
Informatique	60 885
Études relatives aux nouvelles compétences (eau potable, eaux pluviales et Gemapi)	55 443
S.Co.T.	42 252
Déchèteries	38 108
Centres de secours	35 729
Aire d'accueil Gens du voyage	35 712
Travaux développement durable	21 445
Aménagement terrain de jeux	19 999
Création site internet	18 376
TOTAL	1 639 796

Faits marquants de l'année

Les navettes de la Haute-Clarée

Pour la première fois en 2017, la Communauté de Communes du Briançonnais a assuré l'organisation du dispositif « Navettes de la Haute-Clarée ».

Coût du dispositif : 227 429,63 € pour 59 939,00 € de recettes laissant à la charge de la Communauté de Communes du Briançonnais plus de **83 500 €** de dépenses (contre 40 000 € en 2016), déduction faite de l'aide du Département des Hautes-Alpes.

Les détails de l'opération sont présentés en page 83.

L'accueil du Tour de France sur le territoire de la CCB

Du 16 au 20 juillet 2017, le territoire « Terre de vélo » a accueilli l'Étape du Tour, le Tour de France, La course by Le Tour. Le Briançonnais n'avait jamais connu une telle vague cycliste.

Coût pour la collectivité : **80 000 €** dont 50 000 € de subvention versée à l'Office de tourisme de Serre Chevalier – Briançon.

Les détails de l'opération sont présentés en page 115.

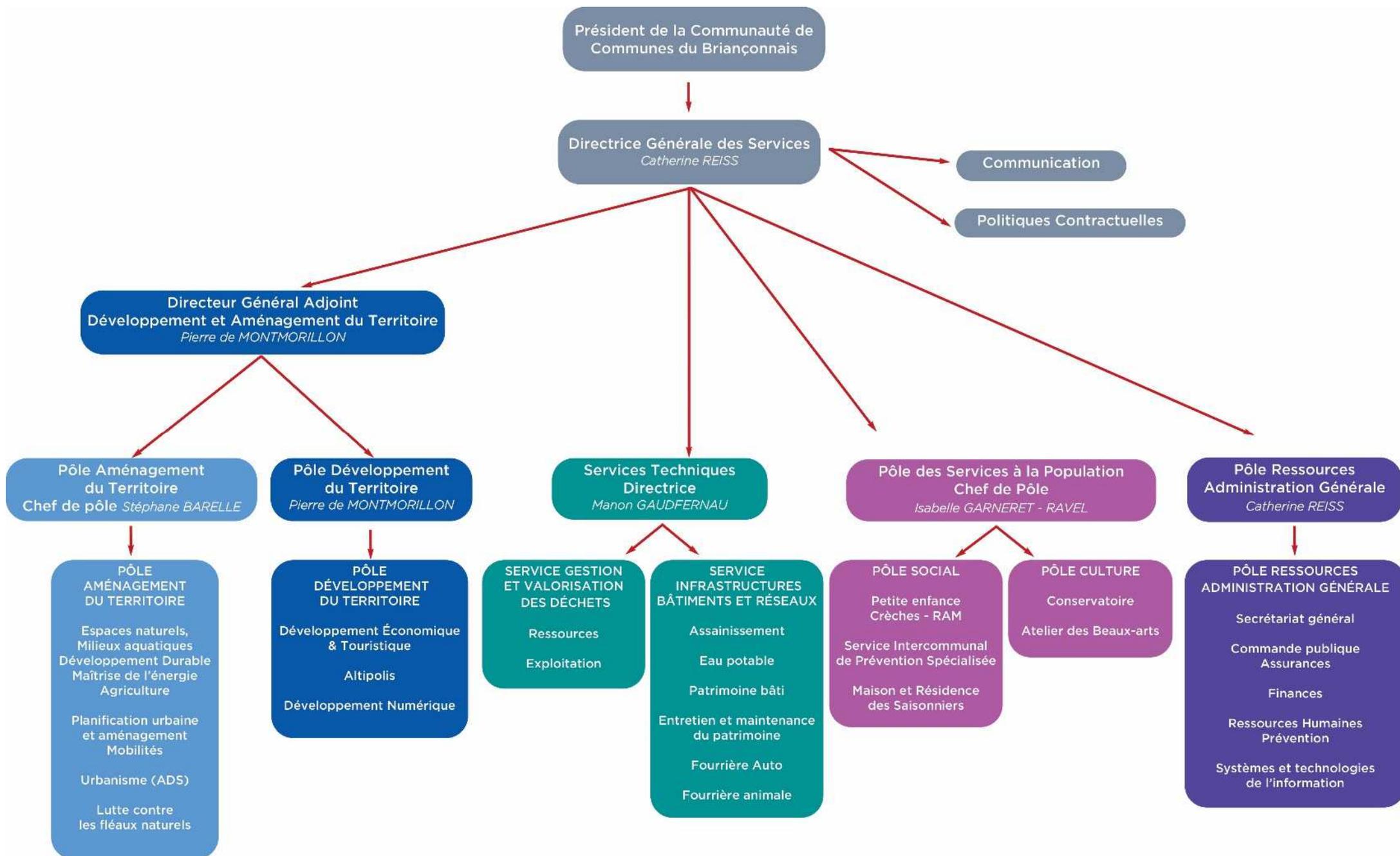
5) Les services et l'organigramme

Afin de permettre à la Communauté de Communes d'exercer ses nouvelles compétences et de préparer celles qui lui seront transférées en 2018 et les années suivantes, il était nécessaire de faire évoluer l'organisation interne de la CCB.

Début 2017, un nouvel organigramme s'est donc mis en place, plus fonctionnel avec des domaines d'intervention bien identifiés :

- création d'une direction adjointe en charge de l'aménagement et du développement du territoire regroupant l'économie, tourisme et numérique,
- création d'une direction de l'aménagement du territoire,
- création d'une direction des services techniques regroupant les bâtiments, l'assainissement, les fourrières, ainsi que le service des déchets,
- réorganisation du secrétariat et de l'accueil.

Cette nouvelle organisation a été accompagnée de mesures qui visent à faciliter les échanges et le partage d'information entre les agents et les services, afin d'améliorer la transversalité nécessaire à la qualité du service public auprès des usagers.



II. RAPPORT D'ACTIVITÉ

1) **Activité des services transversaux de la CCB**

Finances

Le service des Finances est chargé de la conception, de l'exécution et du suivi des budgets et de la gestion de la dette et de la trésorerie. Trois personnes composent le service : un responsable, un agent de gestion financière et un agent d'exécution.

Ressources Humaines

Le service Ressources humaines est le service pivot de la collectivité. Il a deux fonctions essentielles, une opérationnelle et une fonctionnelle. Le service est géré par un responsable accompagné de deux assistantes et d'une assistante de prévention.

Au quotidien, ses missions principales sont :

- Gestion du personnel, paie, carrière, gestion des temps, médecine professionnelle
- Plan de formation interne et mutualisé
- Élaboration et suivi de la masse salariale
- Organisation des réunions du C.T., C.H.S.C.T., dialogue social
- Organisation et suivi des recrutements
- Participation aux projets d'organisation ou de réorganisation des services
- Information et conseil des personnels encadrants
- Veille réglementaire en matière d'hygiène et de sécurité en lien avec l'assistante de prévention
- Action sociale (CNAS, garantie maintien de salaire)

2017

Réorganisation des temps de travail au sein des services administratifs et des crèches

Afin de concilier au mieux les besoins à la fois des élus et des agents, les règlements intérieurs des services administratifs et des crèches de la collectivité ont été modifiés. Ces modifications ont été apportées de façon à permettre aux agents de mieux concilier vie personnelle et professionnelle, tout en garantissant la continuité du service public et une amplitude horaire satisfaisante pour les usagers.

Mise en œuvre des sélections professionnelles

Afin de permettre aux agents contractuels⁶ d'accéder à la titularisation et de résorber l'emploi précaire dans la fonction publique territoriale, des commissions d'évaluation professionnelle ont été organisées.

⁶ remplissant les conditions du dispositif dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations

Le personnel

145 Agents sur emploi permanent

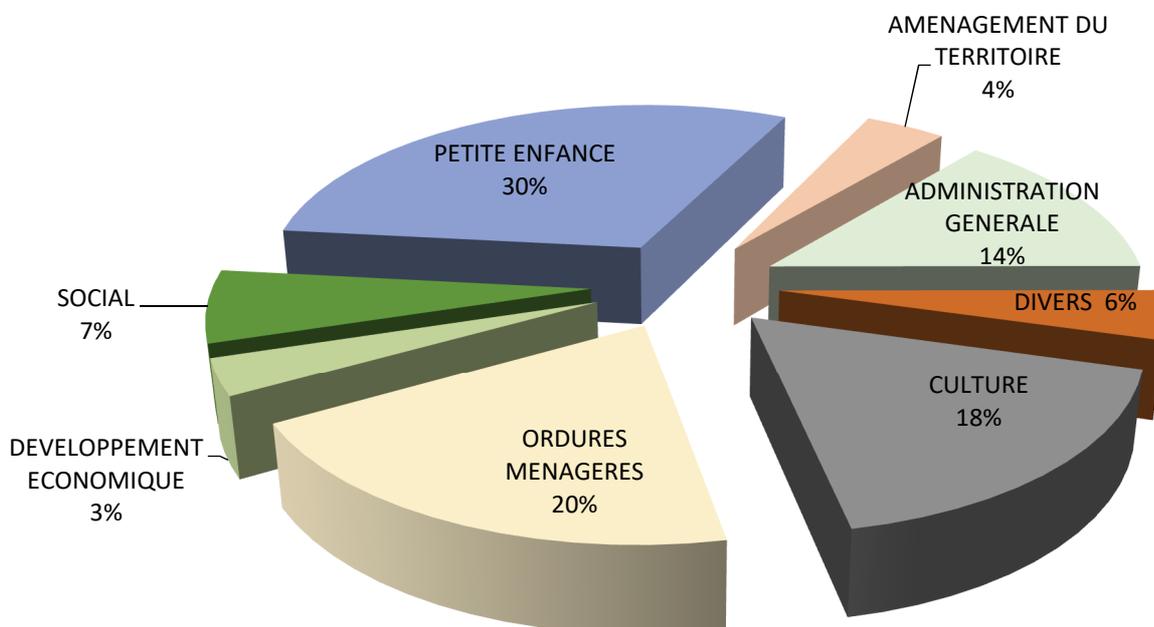
51 Hommes / **94** Femmes

99 Titulaires / **42** Non titulaires / **4** Stagiaires

24 Cadres A / **35** Cadres B / **86** Cadres C

Masse salariale : **6 204 627 €** soit 34.22% du budget fonctionnement, en augmentation de 3.58% par rapport à 2016.

Dépenses de personnel 2017



ARRIVÉES

- 1 Directeur général adjoint du développement et aménagement du territoire (titulaire) – mutation
- 1 Directrice des ressources humaines (titulaire) – détachement
- 1 Directeur du Conservatoire (titulaire) – mutation
- 1 Assistant administratif et technique (stagiaire) – création de poste
- 1 Agent polyvalent (CDD) – remplacement
- 1 Chauffeur-ripeur (CDD) – remplacement
- 1 Chargé de mission pour le suivi du projet de plateforme de co-compostage et pour la mutualisation des Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (CDD) – création de poste
- 1 Technicien dans les domaines de l'assainissement collectif et non collectif (CDD) – création de poste

DÉPARTS

- 1 Directeur du Conservatoire (titulaire) – disponibilité
- 2 Professeurs d'enseignement artistique hors classe (titulaires) – retraite
- 1 Responsable du service intercommunal de prévention spécialisée (titulaire) – disponibilité
- 1 Responsable du service « marchés publics » (titulaire) – mutation
- 1 Responsable d'Altipolis (CDI) – démission
- 1 Attaché de presse (CDD) – fin de contrat
- 1 Chauffeur-ripeur (CDI) – retraite
- 1 Chef de pôle développement économique et aménagement du territoire (CDI) – retraite

La formation

95 Agents / **380** Jours de formations principalement effectuées avec le CNFPT (257 jours)

Au regard de la spécificité de certains emplois, quelques agents ont suivi une formation via un prestataire extérieur au CNFPT :

- Formation incendie : 8 agents
- Prévention des risques liés à l'activité physique : 5 agents
- Sauveteur secouriste du travail : 12 agents
- Formation aux techniques du compostage : 12 agents
- Logiciel Ressources Humaines : 3 agents
- Habilitation électrique : 11 agents
- CACES R 390 : 2 agents
- FCO Marchandises : 3 agents

Coût pédagogique : **40 794 €**

La prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

Une démarche de prévention des risques professionnels se construit en impliquant tous les acteurs concernés et en tenant compte des spécificités de la collectivité : taille, moyens mobilisables, organisation, implantation géographique multiple, présence de tiers externes comme les usagers, etc.

- **Intégration de la notion de maîtrise des risques et des risques psycho-sociaux** dans le Document Unique
- **Validation du plan d'action du Document Unique** par le C.H.S.C.T. 23/11/17
- **Mise en place de deux délégations C.H.S.C.T.** : visites de terrain au Conservatoire et sur certains points de collecte des déchets ménagers
- **Mise en œuvre d'aménagements de poste** (fauteuils ergonomiques, tapis et repose poignets)
- **Investissement dans les équipements de protection individuelle** (EPI) à destination des agents du service de gestion et de valorisation des déchets
- **Exercices d'évacuation incendie** au siège de la CCB, dans les 2 crèches communautaires et au Conservatoire
- **Formation incendie** avec manipulation des extincteurs organisée en collaboration avec le SDIS 05 permettant à 8 personnes supplémentaires de maîtriser l'usage d'un extincteur en situation réelle

Les prestations sociales

Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.)

Coût annuel de la prestation : **34 234,84 €**

Prévoyance collective maintien de salaire

Montant versé aux adhérents (100 agents) : **9 795,66 €**

Au regard de la réglementation, la collectivité a fait le choix de proposer aux agents de la Communauté de Communes du Briançonnais un « contrat de groupe » pour le risque prévoyance « maintien de salaire IJ/invalidité »

Commande publique

Le service de la commande publique a pour mission d'accompagner les différents services de la collectivité dans leurs achats de fournitures, services et travaux nécessaires au fonctionnement et à la réalisation des projets de la collectivité.

Afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics, tout achat est soumis aux grands principes de l'achat public à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Le service de la commande publique est géré par un responsable qui :

- détermine la procédure d'achat applicable en fonction de la nature et de l'estimation financière du besoin à satisfaire,
- assure l'élaboration des marchés publics,
- organise leur passation
- contrôle leur exécution, en partenariat avec les services prescripteurs.

Les marchés regroupent tous les contrats conclus à titre onéreux par la CCB avec un ou plusieurs opérateurs économiques (privés ou publics). Les marchés sont soumis aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Les principales procédures de marchés publics réalisées en 2017 ont permis l'aménagement des points d'apport des déchets ménagers avec l'acquisition de conteneurs pour les collectes des déchets ménagers, la pose de conteneurs semi-enterrés et la réalisation de plateformes pour les colonnes aériennes.

2017

18 marchés publics

I. MARCHÉS DONT LE MONTANT EST INFÉRIEUR À 25 000 € HT

A) Fournitures

Objet	Procédure	Montant HT	Titulaire	Date de notification
Fourniture de carburants pour les véhicules de la CCB – <u>Lot n°1 : Fourniture de carburant et de cartes accréditatives pour véhicules de service sur le territoire national</u>	Procédure adaptée	8 007,80 € renouvelable 3 ans	TOTAL Marketing France	23/08/2017
Fourniture de carburants pour les véhicules de la CCB – <u>Lot n°3 : Fourniture d'additif type adblue pour moteurs diesels lourds et de cartes accréditatives</u>	Procédure adaptée	338,34 € renouvelable 3 ans	BRIANCONIS SAS Briançon	24/10/2017

B) Services

Objet	Procédure	Montant HT	Titulaire	Date de notification
Mission de contrôle technique pour les travaux de construction du nouveau Centre de Secours et d'Incendie de la Commune de La Grave	Procédure adaptée	5 600,00 €	SOCOTEC Gap	16/05/2017
Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) catégorie 2 pour les travaux de construction du nouveau Centre de Secours et d'Incendie de la Commune de La Grave	Procédure adaptée	2 996,00 €	VERITAS Gap	20/06/2017
Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'isolation thermique de la MJC-Centre social et du Conservatoire du Briançonnais	Procédure adaptée	17 635,19 €	SELARL D'ARCHITECTURE BLAY-COULET Gap	22/11/17

II. MARCHÉS DONT LE MONTANT EST ÉGAL OU SUPÉRIEUR À 25 000 € HT ET INFÉRIEUR À 90 000 € HT

A) Fournitures

Objet	Procédure	Montant HT	Titulaire	Date de notification
Travaux de mise en conformité du Système Service Incendie Bâtiment des Cordeliers (siège de la CCB).	Procédure adaptée	36 739,97 € HT	DAS-M Anglet (64)	07/09/2017
Fourniture de carburants pour les véhicules de la CCB – Lot n°2 : Fourniture de carburant et de cartes accréditatives pour véhicules de service et poids lourds	Procédure adaptée	87 840,00 € sur 3 ans	SEZANNE Philippe Briançon	22/08/2017

B) Services

Objet	Procédure	Montant HT	Titulaire	Date de notification
Prestations de balayage mécanique des voies et pistes cyclables des zones d'activité de la CCB	Procédure adaptée	Maximum 15 000 € HT/an Durée : 36 mois	VEOLIA PROPLETE - ALPES ASSAINISSEMENT Gap	05/04/2017
Prestation de communication	Procédure adaptée	33 000 € non soumis à TVA	SA Les Diables Rouges Briançon	26/4/2017
Services de diagnostic et études préalables au transfert de la compétence eaux pluviales	Procédure adaptée	36 462,50 €	CEREG TERRITOIRE Gemenos (13)	17/5/2017
Prestations de communication et de promotion de l'image du Briançonnais, du territoire et de ses savoirs faire locaux sur le Village du Tour de France	Procédure adaptée	50 000 € non soumis à TVA	Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon	13/7/2017
Prestations d'études de faisabilité pour l'aménagement d'une déchèterie Hors Sol et la reconversion de l'actuelle déchèterie en Haute-Romanche	Procédure adaptée	30 275 € HT	GIRUS GE Melun (77)	28/07/2017
Fourniture de prestations Ordonnancement, Pilotage, Coordination (O.P.C.) pour les travaux de réhabilitation du Théâtre du Briançonnais	Procédure adaptée	24 000,00 €	Atelier PEYTAVIN Montpellier (34)	16/03/2017
Service d'assurances <u>Lot n°4 : assurance protection juridique</u>	Procédure adaptée	8 421,00 € /an pour une durée de 6 ans	FINE/ALLIANZ Briançon	24/05/2017

III. MARCHÉS DONT LE MONTANT EST ÉGAL OU SUPÉRIEUR À 90 000 € HT ET INFÉRIEUR AUX SEUILS DE PROCÉDURE FORMALISÉE MENTIONNÉS AU II DE L'ARTICLE 26 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

A) Travaux

Objet	Procédure	Montant HT	Titulaire	Date de notification
Acquisition d'un camion grue avec benne compactrice et lève conteneur pour la collecte des ordures ménagères, spécialement conçu pour la collecte des emballages et des cartons de grandes dimensions	Procédure adaptée	225 951,84€ + 1 000 € (Carte grise)	FAUN ENVIRONNEMENT Guilhaud-Granges (07)	22/09/2017
Acquisition de conteneurs semi enterrés et de colonnes aériennes - <u>Lot n°1 : Conteneurs semi-enterrés pour les déchets ménagers</u>	Procédure adaptée	255 380,00 €	VCONSYST FRANCE SAS Vannes (56)	29/09/2017
Acquisition de conteneurs semi enterrés et de colonnes aériennes - <u>Lot n°2 : Colonnes aériennes pour les déchets ménagers</u>	Procédure adaptée	131 430,00 €	SECAF ENVIRONNEMENT Assieu (38)	08/10/2017
Travaux de pose de conteneurs semi-enterrés et réalisation de plateformes pour colonnes aériennes-	Procédure adaptée	378 250,00 €	OLIVE TRAVAUX Vallouise	25/10/2017

B) Services

Service saisonnier de transport public routier non urbain de personnes « Navette Haute-Clairée »	Procédure adaptée	149 400,00 €	RESALP Briançon	11/08/2017
--	-------------------	--------------	-----------------	------------

Technologies de l'information

Le système d'information est géré par le service Système et Technologie de l'Information (STI). Ce service contribue au maintien en condition opérationnelle des différents sites de la CCB. Il s'organise autour de deux agents en charge de la partie technique et d'une assistante administrative.

Les différentes composantes du système d'information de la CCB concernent le système, le réseau, les applicatifs métiers (logiciels spécialisés), les équipements et matériels informatiques, la télécommunication.

2017

- Déploiement de nouvelles solutions collaboratives (logiciels de gestion du courrier, agendas partagés, changement du serveur de courriels, mise en place du cloud...)
- Sécurisation du système d'information
- Mise en place d'une infrastructure WIFI public au siège de la CCB et à Altipolis
- Lancement d'un nouveau marché d'acquisition de copieurs
- Évolution du système d'information géographique (SIG) communautaire dans la cadre du projet GéoMAS

Une concertation avec les différents services de la CCB a été lancée pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Informatique.

Communication

Le service communication élabore et met en œuvre la stratégie de communication de la collectivité, gère le protocole et les relations médias et la communication interne.

Le service repose sur un responsable à temps plein.

La Communauté de Communes communique à travers différentes publications (magazines, brochures, communiqués et dossiers de presse...).

La communication numérique se déploie sur le site internet de la CCB et sur la page Facebook.

Publications



1 CCB info en mai 2017 #18 (16 pages)

édité à 12 500 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres

1 brochure pour de présentation des activités du Conservatoire et de l'Atelier des Beaux-arts (28 pages)

éditée à 2000 exemplaires



Site internet

210 076 visites

2 714 712 pages vues

17 506 visiteurs par mois en moyenne

Afin de renforcer sa présence sur le web et de moderniser son image, la CCB a lancé la refonte de son site internet avec la société Com6 interactiv, chargée de son développement.

Pour répondre aux enjeux de la communication numérique, le futur site de la collectivité offrira de nouvelles fonctionnalités et une navigation plus instinctive pour tous les supports (téléphones mobiles, tablettes, écrans d'ordinateur).

Page Facebook

La page *@comcomdubrianconnais* a été créée en juillet 2016 à l'occasion des 20 ans de la CCB.

463  J'aime au 1^{er} janvier 2017

729  J'aime au 31 décembre 2017

126 publications ont été mises en ligne en 2017



Relations presse

Afin de présenter les actions mises en place et ses missions, la CCB a noué un **partenariat avec la chaîne de télé DIC! TV**. Près de 30 sujets ont été réalisés.

Coût : **6000 €**

La CCB a commandé **200 spots à Radio Imagine Grand Briançonnais** pour promouvoir notamment les actions sur la thématique du développement durable mises en place.

Coût : **1380 €**

Pour promouvoir l'image de la CCB et affirmer son soutien à l'équipe de hockey sur glace Les Diables rouges de Briançon, la Communauté de Communes a conclu un marché lui permettant d'afficher son logo sur les tenues des joueurs, d'installer une banderole grand format à la patinoire et de figurer sur différents supports de communication de l'équipe.

Coût : **40 000 €**

Communication interne

Du fait de l'éloignement des différents établissements gérés par la CCB et pour encourager les rencontres et les échanges en interne, une lettre d'information a vu le jour en mai 2017.

Deux numéros sont parus, le premier en mai et le second en juin 2017. Les lettres internes sont distribuées par e-mail et par courrier avec les bulletins de salaire.

Le but de cette démarche est de :

- décloisonner, fédérer les collaborateurs de la CCB, créer du lien, susciter la cohésion,
- favoriser l'engagement des agents, renforcer le sentiment d'appartenance à la CCB,
- les informer sur les évolutions, les succès, la vie sociale de la collectivité,
- accompagner le changement.



La lettre interne

#1 Mai 2017

L'actualité de la CCB

EDITO ZOOM SUR LE CONSERVATOIRE DU BRIANÇONNAIS

Pourquoi une lettre interne de la CCB ?

L'éloignement des différents établissements gérés par la CCB ne favorise pas les rencontres et les échanges. Les réunions du personnel nous ont alertés sur le manque de communication en interne. Nous souhaitons sincèrement votre participation à la rédaction des futures lettres.

Le but de cette démarche est de :

- > Décloisonner, fédérer les collaborateurs de la CCB, créer du lien, susciter la cohésion
- > Favoriser l'engagement des agents, renforcer le sentiment d'appartenance à la CCB
- > Rassurer les équipes en temps de crise, apaiser les tensions internes
- > Les informer sur les évolutions, les succès, la vie sociale de la collectivité
- > Accompagner le changement qui est constant au sein d'une collectivité comme la nôtre.

Thierry Bouché
Vice-président de la CCB

Depuis près de 20 ans, la Communauté de Communes du Briançonnais est en charge de la gestion du Conservatoire du Briançonnais aussi bien en termes d'investissement que de fonctionnement. Tout à tour plusieurs directeurs se sont succédés afin de promouvoir l'enseignement des trois spécialités que sont la danse, la musique et le théâtre. Cette formidable vitalité a permis au Conservatoire d'obtenir le classement de Conservatoire à rayonnement intercommunal délivré par le Ministère de la Culture grâce d'une véritable reconnaissance de l'enseignement dispensé.

L'équipe du Conservatoire 2017 a été renouvelée avec les arrivées de Laurette Eymard fin 2016 au secrétariat pour collaborer Claude Issartine dans le bon fonctionnement de la structure et depuis le 1^{er} avril 2017, M. Denis Yamnicky, qui après 30 années d'enseignement au Conservatoire de Belfort, puis 6 ans à la direction de l'Ecole de musique d'Issoire, a rejoint la collectivité pour y exercer la fonction de directeur.



Denis Yamnicky



Laurette Eymard

Près de 600 élèves enfants (à partir de 4 ans) et adultes bénéficient chaque année de ces enseignements soit en cours individuel soit en cours collectifs dispensés par 26 professeurs expérimentés.

Les disciplines dispensées sont :
en danse : le classique, le jazz et les ateliers chorégraphiques
en musique la formation musicale, instruments polyphoniques, à cordes ou à vent (bois, cuivres), et batterie
en théâtre : cours pour les enfants et adolescents, atelier théâtre pour les adultes

Les inscriptions pour les nouveaux élèves débutent au 1^{er} juin 2017.
Pour plus d'information conservatoire : @ccbrianconnaiss.fr ou 04 92 21 00 68

ASSOCIATION DU PERSONNEL

L'APCCB vous propose un avant-goût des grandes vacances

- > **Samedi 17 juin 2017**, l'APCCB vous convie à participer au Bône challenge inter-entreprise Fort-eaux-vives ou un bateau (2 au maximum) de la CCB prendra le départ pour une descente inoubliable sur la Guisane. Un buffet est offert aux participants. Participation de 5€ par agent - inscription obligatoire auprès de Vincent Etourmy, mail : v.eturmy@ccbrianconnaiss.fr
- > **Samedi 8 juillet 2017**, réservez votre journée pour une randonnée pique-nique au lac des Cordes (Cervières). Après l'effort le réconfort avec un bon restaurant pour terminer la journée tout en gourmandise.
- > **Commande annuelle de vos tickets restaurant** jusqu'au 1^{er} juin 2017. D'une valeur fiscale de 60 € le coût pour les agents est ramené à 30€ de quoi bien commencer les vacances.

Conseil Communautaire
Election du Président et des Vice-présidents
mar 6 juin 18.30





La lettre interne

#2 juin 2017

L'actualité de la CCB

EDITO ZOOM SUR L'ATELIER DES BEAUX-ARTS

« Le conseil communautaire, le 6 juin dernier, a élu président de la Communauté de communes du Briançonnais.

C'est un honneur mais aussi et avant tout un défi, avec une ambition, celle de construire une communauté rassemblée les communes qui la composent autour d'objectifs partagés, une communauté qui soit un outil utile de solidarité, de développement, de coopération pour le Briançonnais.

Ce projet, je souhaite aussi le déclarer au sein des services de la CCB, qui doivent, me semble-t-il, apprendre à coopérer, travailler mieux et plus ensemble, en « mode projet ».

Le rapprochement, que je souhaite entre la CCB et ses communes passe également par des rencontres régulières entre les services communautaires et communaux, afin que vous puissiez échanger sur vos pratiques, vos méthodes et outils de travail, etc...

Je viendrai dans les prochaines semaines vous rencontrer pour mieux connaître et comprendre vos missions, le fonctionnement de votre service. Ce sera l'occasion d'échanger ensemble sur ces sujets.

Ce projet d'une intercommunalité au côté et au service des communes du territoire et de ses habitants, nous allons le bâtir, nous élus communautaires, dans les mois à venir. Nous aurons besoin pour cela de votre implication et de vos contributions.

Gérard FROMM
Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

L'Atelier des Beaux-Arts est un service de la Communauté de Communes du Briançonnais ouvert à tous.

Depuis septembre 2013, l'Atelier est dirigé par Emmanuel Cerdan épaulé par Cathy Eynaud et Estelle Gristot.

Emmanuel Cerdan passionné par tous les arts visuels, a développé de nouvelles thématiques de travail notamment modernes et attractives comme la réalisation d'un court métrage en animation la réalisation sur le thème de croquis de musiciens et de peintures en direct pendant l'Atelier Jazz Festival. Cathy Eynaud enseigne le modelage la poterie et la céramique quare à Estelle Gristot elle enseigne l'aquarelle le dessin et la peinture pour les enfants et les adolescents.

Cette formidable vitalité a permis à l'Atelier des Beaux-Arts de connaître une très forte croissance de sa fréquentation.

Près de 250 élèves enfants (à partir de 5 ans) et adultes bénéficient aujourd'hui de ces enseignements en cours collectifs dispensés par les 3 professeurs expérimentés.

Les disciplines enseignées sont :
> La peinture, le dessin, le modelage, la poterie, la céramique et la gravure

Venez-vous initier ou vous perfectionner en vous inscrivant
à l'Atelier des Beaux arts
Communauté de Communes du Briançonnais
1, rue Aspirane Jan - 05100 Briançon



RDV : Mercredi 13, jeudi 14, vendredi 15 septembre de 14h à 18h30
Samedi 16 septembre de 10h à 12h
Les cours débuteront le lundi 18 septembre 2017.

Pour plus d'informations beaux.arts@ccbrianconnaiss.fr ou 04 92 21 53 12

INFOS RH : Lancement de la campagne d'entretiens d'évaluation professionnelle 2017

Les entretiens professionnels devront être terminés impérativement le Vendredi 15 septembre 2017 au plus tard.

> Principe général : C'est le responsable hiérarchique direct qui doit conduire l'entretien professionnel et rédiger le compte rendu d'entretien professionnel. En revanche, pour les agents occupant plusieurs postes/fonctions au sein de la collectivité, l'entretien d'évaluation professionnelle devra avoir lieu avec le supérieur hiérarchique direct avec lequel ils exercent leurs missions à titre principal.

> Nouveau fichier Excel de recensement des besoins en formation à compléter de façon dématérialisée.

> Instauration du cadencement unique d'avancement d'échelon pour les fonctionnaires (dont suppression de l'attribution des réductions-majorsations d'ancienneté dans le cadre de l'entretien professionnel)

Le prochain Conseil Communautaire
aura lieu
mar 18 juil 18.30

**UN TERRITOIRE SOLIDAIRE
OÙ IL FAIT BON VIVRE**

> Petite enfance

La CCB est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance, s'adressant aux enfants de moins de 4 ans, pour la population résidant de façon permanente dans le Briançonnais, ainsi que pour la gestion de relais d'assistantes maternelles (RAM).

Il s'agit d'une des politiques prioritaires de la collectivité.

La CCB assure la gestion directe de deux crèches, les P'tites Boucles à Briançon et La Guisane à Saint-Chaffrey.

Crèche P'tites Boucles - Briançon

Cette crèche dispose d'un agrément de **85** places.

L'encadrement est assuré par une équipe de **30** agents.

Elle fonctionne toute l'année, avec 5 semaines de fermeture annuelle.

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La fréquentation ayant évolué, l'horaire de fermeture a été ramené à 18h30 depuis le 1^{er} septembre 2017.

La fréquentation

En 2017, **191** enfants ont été accueillis (soit 110 familles).

- **66** familles bénéficient d'un tarif horaire inférieur à 1 euro
- Taux d'occupation : **52%** sur l'amplitude d'ouverture
- Recettes de la participation financière des familles : **151 425 €**
- Attribution de **5** places à caractère social (familles adressées par la Protection Maternelle Infantile et le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile)
- Accueil de **2** enfants bénéficiant de l'allocation enfant handicapé.

La fréquentation est stable. Par contre, les familles inscrivent leurs enfants pour un nombre d'heures moins important et davantage de périodes de vacances. De ce fait, pour remplir un berceau, il faut désormais environ 4 ou 5 enfants, ce qui génère une organisation plus complexe.

Les repas

Les repas sont préparés à la cuisine de la crèche avec des produits issus du circuit court et de l'agriculture biologique.

Les activités proposées aux enfants de 18 mois à 3 ans

- Repas à la cafétéria : mise à disposition d'un plateau par enfant pour lui faire choisir entre 2 entrées, 2 plats et des desserts
- Éveil musical avec Pétra Duez du Conservatoire (1 fois / semaine de septembre à décembre)
- Semaine de la petite enfance : ouverture d'ateliers avec la présence des parents
- Sortie à la bibliothèque municipale (animation lecture et prêt de livre)
- Sortie au marché
- 2 sorties pique-niques au parc de la Schappe, accompagnés de parents

Les travaux

Travaux d'embellissement et d'amélioration thermique, création d'espaces de jeu et de repas :

- Réfection des peintures dans 3 salles
- Abaissement du plafond d'une salle
- Aménagement d'un coin repas dans une salle
- Aménagement d'un parc en bois fixe dans la salle des bébés



Crèche de la Guisane - Saint-Chaffrey

Le nombre de places de cette crèche varie en fonction des saisons : **34** places du 1^{er} janvier au 31 août 2017, **30** places du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017.

Le nombre de places varie également selon l'heure de la journée. Cette modulation par plages horaires permet de calculer le taux d'occupation de façon pertinente avec des données fiables et d'obtenir un taux d'occupation supérieur à 70%, objectif fixé par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'encadrement est assuré par une équipe de **16** agents.

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Prévue pour répondre aux besoins des travailleurs saisonniers, la crèche accueille les enfants les samedis de mi-décembre à mi-avril et 5 dimanches pendant les vacances de février, de 8h à 17h30.

Elle fonctionne toute l'année, avec 5 semaines de fermeture annuelle.

La fréquentation

En 2017, **100** enfants ont été accueillis (soit 95 familles).

- **30** familles bénéficient d'un taux horaire inférieur à 1 euro
- Taux d'occupation sur le prévisionnel : **81.07 %**
- Recettes de la participation financière des familles : **69 067 €**

Prévue pour répondre aux besoins des travailleurs saisonniers, la crèche accueille les enfants les samedis de mi-décembre à mi-avril et 5 dimanches pendant les vacances de février, de 8h à 17h30. Sur ces créneaux, la capacité d'accueil était de 12 enfants les samedis et les dimanches. Les 5 dimanches ouverts en février ont eu une fréquentation très basse avec en moyenne 6 enfants sur la journée.

Les parents travaillant tous les deux en saison sont de moins en moins nombreux.

Les familles habitent pour la grande majorité à Briançon (49%) et Saint-Chaffrey (27%).

Il se confirme que les enfants sont inscrits de plus en plus sur 2 à 3 jours par semaine, voire seulement sur des demi-journées. Il faut donc toujours inscrire un plus grand nombre d'enfants pour occuper les places.

Les repas

Les repas sont préparés à la crèche des P'tites Boucles et transportés en liaison chaude par l'agent polyvalent de la crèche de la Guisane.

Le week-end, les parents apportent les repas qui sont réchauffés sur place.

En 2017, les repas ont été fournis par la cuisine de Villard-Saint-Pancrace pendant la fermeture d'été de la crèche de Briançon.

Les activités proposées aux enfants de 18 mois à 3 ans

- Un spectacle a été présenté aux enfants par Anne Lopez, conteuse en fin d'année
- Éveil musical avec Pétra Duez du Conservatoire (1 fois/semaine de septembre à décembre)

Les travaux

- Mise en place d'une tonnelle dans le jardin
- Remise en état des barrières en bois des cours extérieures
- Peinture dans la salle repas des grands / moyens
- Réfection du lino dans la salle de change des moyens
- Installation d'une barrière coulissante chez les bébés pour faciliter leur évacuation



NOUVEAUTÉ 2017

Les deux crèches communautaires fournissent les couches depuis le 1^{er} décembre 2017.

Soutien aux équipements d'accueil collectif

Outre la gestion directe de deux crèches, les P'tites Boucles à Briançon et La Guisane à Saint-Chaffrey, la CCB apporte un soutien financier aux associations utilisant des équipements communautaires pour la garde de jeunes enfants ou crèche reconnue d'intérêt communautaire.

Le montant des subventions attribuées aux crèches varie en fonction de leur mode de gestion : Prestation de Service Unique (PSU) ou Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CRÈCHE	COMMUNE	NOMBRE DE PLACES	SUBVENTION 2017
Le Château des Enfants	Crèche du Pays de la Meije	La Grave	12	39 000 €
Les Loustics	Micro-crèche Les Marmots du Mélézin	Villard-Saint-Pancrace	10	32 500 € + 13 500 € = 46 000 €
Les Loustics	Crèche Durance	Briançon	18	58 500 € + 24 300 € = 82 800 €
Trait d'Union	Micro-crèche Les Eterlous	Monétier-les-Bains	10	12 000 €
SCOP L'Univers des enfants	Micro-crèche Les Lutins des Alpes	La Salle-les-Alpes	10	12 000 €
Commune	Crèche Les Sourires	Montgenèvre	20	24 373 €

Cette offre de services permet de couvrir l'ensemble des besoins du territoire en termes d'accueil des jeunes enfants.

Coordination petite enfance

La coordinatrice petite enfance participe à la définition de la politique petite enfance et assure le bon déroulement de sa mise en œuvre au sein de l'espace communautaire.

Elle suit les activités des établissements d'accueil des jeunes enfants sur tout le territoire, le Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales et développe des partenariats.

Elle assure l'accueil des familles grâce à un guichet unique d'information pour faciliter la recherche de modes d'accueil. Nommé « **Espace Petite enfance** », ce guichet est situé au rez-de-chaussée du siège de la Communauté de Communes pour une facilité d'accès aux familles : poussette, femme enceinte, familles avec enfant, assistantes maternelles avec enfant...

La coordinatrice petite enfance assure également le suivi des pré-inscriptions en crèche (gestion de la liste d'attente) pour les 2 crèches communautaires et met en place la commission d'admission des places en crèches.

La coordinatrice anime par ailleurs le Relais Assistantes Maternelles.

Cette organisation avec un temps de travail réparti entre temps administratifs, ateliers d'éveil, permanences au public, RDV partenaires et réunions, a l'avantage de permettre une vision d'ensemble sur l'offre et la demande sur le territoire.

2017

11 rendez-vous

40 passages sans rdv

149 appels

290 mails

Renouvellement du marché public alimentaire pour la cuisine de la crèche des p'tites Boucles dans une démarche d'un approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et locale.

Relais Assistantes Maternelles

Animé par la coordinatrice petite enfance, le Relais est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a pour mission de :

- Être un lieu d'échange, d'activités collectives, de rencontres pour les assistantes maternelles, pour les parents, les enfants, aux gardes à domicile,
- Repérer les besoins des familles et les orienter en les informant sur les modes de garde existants,
- Faciliter le contact Parents-Assistantes Maternelles,
- Soutenir les assistantes maternelles. Création d'un fonds documentaire pour l'information, le perfectionnement, la connaissance de l'enfant, l'accueil, l'éveil. Susciter le besoin de formation,
- Donner des informations aux futures assistantes maternelles : sur la profession, les prestations droits et démarches à effectuer,
- Informer les gardes à domicile sur les différentes modalités d'exercice de leur profession et contribuer à leur professionnalisation,
- Promouvoir le site www.mon-enfant.fr édité par la Caisse nationale des Allocations familiales,
- Travailler en réseau avec d'autres Relais.

2017

34 demandes d'accueil chez une Assistante Maternelle

67 Assistantes Maternelles agréées

54 Assistantes Maternelles en activité

142 familles emploient une Assistante Maternelle

Taux de fréquentation des Assistantes Maternelles au RAM : **34.3%**

66 ateliers et animations proposés

Renouvent du Contrat de projet du RAM avec la CAF pour 4 ans (2018/2021). Le Contrat de projet du RAM est un projet de fonctionnement qui définit le cœur de travail du RAM sur plusieurs années : objectifs, description des activités, moyens matériels et humains.

Mise en ligne sur le site de « mon-enfant.fr » de la disponibilité des assistantes maternelles

Augmentation du temps de travail de la coordinatrice, dédié au RAM (0.5 à 0.6 ETP)

> Soutien aux centres sociaux et aux associations sociales

MJC-Centre social du Briançonnais

Depuis 2011, la CCB apporte un soutien aux structures ayant reçu de la Caisse d'Allocations Familiales l'agrément « Centre social ».

La Maison des Jeunes et de la Culture du Briançonnais, créée en 1965, est une association d'éducation populaire sans but lucratif, labellisée depuis 1997 « Centre social ».

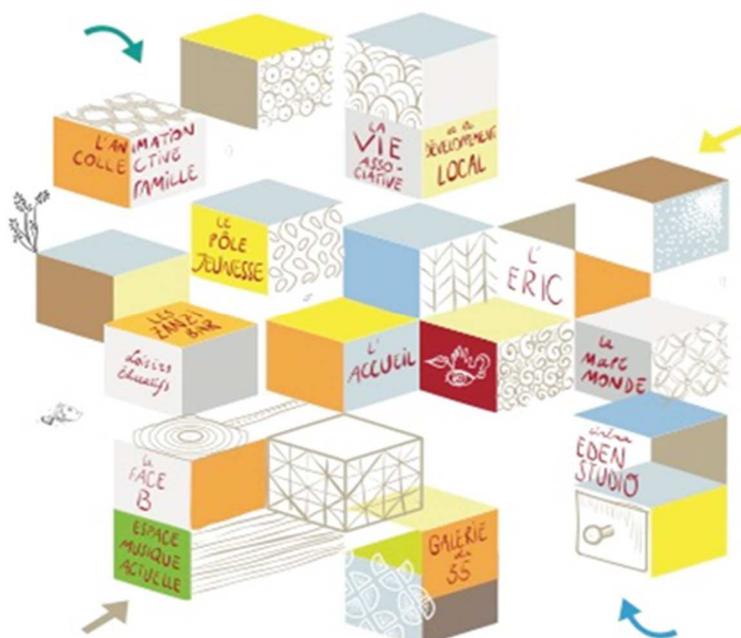
La CCB a ainsi conclu avec la MJC-Centre social du Briançonnais une convention d'objectifs triennale 2011-2014, puis 2015-2018, autour des 4 missions d'un Centre social :

- espace à vocation sociale globale ouvert à l'ensemble de la population,
- lieu d'animation de la vie sociale et culturel porté par la participation des habitants,
- lieu favorisant l'animation sociale, familiale et intergénérationnelle,
- lieu d'interventions sociales et culturelles concertées et novatrices.

Fortement ancrée dans le territoire, la MJC propose un panel d'activités de loisirs éducatifs et apporte des réponses aux attentes sociales et culturelles de la population : ateliers de pratiques artistiques, cinéma, musiques actuelles (concert, répétition), accompagnement à la scolarité, actions en direction des jeunes et des familles, accueil des personnes étrangères, développement d'actions pour le bien vieillir, actions dans le cadre des projets transfrontaliers avec la commune de Saluzzo (Italie) et le Centre social du Guillemois-Queyras sur des actions jeunesse et accompagnement de la vie associative.

C'est un espace d'initiatives, de créations, d'expressions qui privilégie les solidarités, la prévention, favorise l'autonomie des individus et souhaite ne pas enclencher des mécanismes d'assistance permanents. Elle met en œuvre des actions de lutte contre les discriminations.

La MJC-Centre social affirme sa démarche d'animation transversale entre le social et la culture, facteur de lien social.



La CCB contribue au fonctionnement de la MJC par le biais d'une subvention de fonctionnement annuelle d'une part **171 914 €**, de la contribution aux frais de fonctionnement du bâtiment **15 121 €** auxquels s'ajoutent une participation au nettoyage des locaux **10 123 €** d'autre part, et enfin de la participation au salaire du directeur de la MJC-Centre social **73 455 €** via un dispositif appelé « FONJEP » et proposé par l'État jusqu'au 31 décembre 2017.

La Communauté de Communes met à disposition le bâtiment et contribue à l'hygiène des locaux.

L'année 2017 a été fortement marquée par la question migratoire, la suppression de financements d'État et régionaux (emplois aidés, secteurs jeunesse, espace internet citoyen) et par une réflexion sur la place et le rôle des associations dans le développement social local.

2017

UN MILLIER d'adhérents de l'ensemble du territoire intercommunal (environ 55% habitent Briançon) et des usagers

50 associations environ sont accueillies

+ de **100** bénévoles

19 salariés (équivalent temps plein)

Les salaires représentent **63 %** des charges.

Les collectivités locales (EPCI, Communes) participent à la hauteur de 26 % du budget, les habitants à 29%. Les autres partenaires financiers sont la CAF, l'État, le Département des Hautes-Alpes, la Région PACA, l'Europe, le CNC, la CARSAT, la MSA.

Compte de résultat⁷ 2017 : **1 326 942 €** de dépenses /// **1 233 926 €** de recettes

⁷ Résultats consolidés MJC-CS et DSP cinéma, voir détails page 113.

Soutien aux associations sociales

La CCB peut apporter un soutien aux associations locales à vocation d'intérêt général intervenant dans les domaines suivants :

- Associations intervenant dans le domaine de l'action sociale en lien avec les centres sociaux,
- Associations organisant des actions dans le domaine de la politique du logement, en lien avec les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence intervenant sur le territoire de la CCB,
- Associations organisant de manifestations ou actions dans le domaine de la politique de la ville, en lien avec le service communautaire de prévention spécialisée et l'animation socio-éducative conduite par la CCB,
- Petite enfance : subvention à des associations utilisant des équipements communautaires pour la garde de jeunes enfants.

NOM	OBJET	SUBVENTION 2017
Association 4,3,2, A	Lutte contre le décrochage scolaire en milieu rural et en faveur de la prévention de la délinquance	5 000 €
Accueil de jour	Accueil de jour des personnes sans domicile fixe, en complément de l'hébergement d'urgence assuré la nuit (Foyer solidarité) par la CCB	6 000 €
Association Pour la Promotion des Activités Sociales et Éducatives (APPASE)	Gestion du nouveau dispositif d'hébergement d'urgence mis en place à partir d'octobre 2017	12 500 € (pour les 3 mois de fonctionnement)
Mission Jeunes	Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans	6 000 €

> Projets transfrontaliers et contractuels

Espace Valléen du Briançonnais

La Communauté de Communes du Briançonnais est la structure référente de la stratégie *Espace Valléen du Briançonnais*, stratégie territoriale de développement intégré et de diversification centrée sur valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire.

« *De la différence naît l'unique : Destination Briançonnais* ».

Le projet stratégique Espace Valléen a été élaboré, en parallèle de la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) avec l'ensemble des acteurs et communes du territoire de la CCB, des services de l'État, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une réflexion partenariale, intercommunale et interrégionale.

Tous ont pu exprimer les enjeux de développement et leur vision du territoire à moyen terme, de façon originale, audacieuse et constructive.

Le plan d'actions co-construit se donne pour objectif de structurer la complémentarité de l'offre touristique du Briançonnais et de renforcer son attractivité.

Ainsi, les différentes actions doivent permettre à l'ensemble des communes de développer et de favoriser l'accueil touristique sur leur territoire. Les actions doivent par ailleurs s'inscrire dans une stratégie commune de diversification, pour passer d'une mono activité autour du ski à une pluriactivité fondée sur toutes les ressources du territoire.

En 2016/2017, les projets ont porté notamment sur :

- le *Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine* : cette réalisation fait partie intégrante du plan de gestion, de conservation et de développement durable 2013-2018 du Bien Unesco/fortifications de Vauban. L'enjeu de cet outil culturel est de donner de manière synthétique, les clefs de compréhension de l'évolution politique, sociale, économique, religieuse et militaire du Briançonnais, et sa traduction en termes de paysages, de développement urbain et d'architecture (Commune de Briançon),
- le *Refuge du Pic du Mas* de la Grave : reconstruction d'une ancienne maison d'alpage pour participer au développement de l'accueil en montagne et développer la randonnée en zone périphérique du parc des Écrins (DLC Polyte),
- la production du film *Le Doigt de Dieu*, film documentaire sur le territoire, son patrimoine naturel et culturel (Association Meije Production).

Ces projets ont d'ores et déjà pu bénéficier de financements au titre de l'Espace Valléen du Briançonnais.

PITER « Les Hautes Vallées : Cœur des Alpes »

Les Hautes Vallées, territoire franco-italien au cœur des Alpes, rassemblent les vallées piémontaises de Suse, Val Sangone et du Pinerolese (Val Pellice, Val Chisone et Germanasca) en Italie, et pour la France les vallées du Grand Briançonnais (Queyras-Guillestrois, Pays des Écrins, Briançonnais) et du Pays de Maurienne.

13 intercommunalités (7 Communautés de communes en France et 6 Unions Montagne en Italie) se sont engagées depuis de nombreuses années dans la coopération transfrontalière via l'association « Conférence des Hautes Vallées » (CHAV), née en 2007 avec 2 grands objectifs :

- Permettre un meilleur partenariat à travers un organisme de coopération juridiquement reconnu,
- Mieux structurer la coopération et définir des programmes stratégiques de développement transfrontalier.

Le territoire transfrontalier s'est positionné pour mettre en œuvre un Plan Intégré TERRitorial (PITER) "Les Hautes Vallées : Cœur des Alpes", dans le cadre du Programme Européen de Coopération Territoriale – Interreg V-A France Italie / ALCOTRA 2014-2020.

Le Syndicat du Pays de Maurienne a été désigné par le Bureau de l'association « Conférence des Hautes Vallées » comme coordinateur du PITER des Hautes Vallées.

Le projet de « PITER Les Hautes Vallées Cœur des Alpes – Cœur'Alp », s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement de l'économie locale à l'échelle transfrontalière

À travers le PITER, la stratégie vise à créer les conditions pour que les Hautes-Vallées deviennent une « destination intelligente », en rendant son territoire plus attractif pour de nouveaux résidents, touristes et activités productives, en assurant une haute qualité de vie pour ceux qui le vivent. Les effets recherchés sont de réduire les risques de se transformer en simple couloir de passage et de se dépeupler, en offrant plus d'opportunité et en accompagnant le processus de vieillissement.

Le PITER « Les Hautes Vallées : Cœur des Alpes » a débuté en août 2017 pour 4 ans autour de 5 projets :

• Projet de coordination et de communication

> piloter efficacement le partenariat, la communication et les actions transversales

• Cœur innovant

> créer les conditions pour que le territoire puisse fournir des opportunités d'innovation pour les entreprises, notamment dans le secteur moteur du tourisme, comprenant l'hébergement, l'accueil ainsi que l'artisanat et les services

• Cœur résilient

> rendre le territoire transfrontalier plus sûr et renforcer la résilience des communautés de montagne, grâce à des mesures d'atténuation des risques naturels et la mise en réseau des compétences et des acteurs

• **Cœur en mouvement**

> rendre le « cœur » des Hautes Vallées plus accessible par-delà les frontières, par le développement de solutions de connexion entre les territoires et de mobilité durable

• **Cœur solidaire**

> créer les conditions pour que les populations des Hautes Vallées bénéficient de services au public de qualité et de proximité, et à créer des services innovants pour attirer de nouvelles familles et activités économiques

Perimetro del PITER «Alte Valli: Cuore delle Alpi / Perimètre du PITER « Les Hautes Vallées : Cœur des Alpes »



> Service Intercommunal de Prévention Spécialisée

Le service Intercommunal de Prévention Spécialisée (S.I.P.S) a pour mission générale de prévenir la marginalisation dans les lieux et territoires où se manifestent l'inadaptation sociale.

Il s'adresse ainsi prioritairement aux publics les plus en difficulté âgés de 12 à 25 ans et plus, sur l'ensemble du territoire.

Les actions de « prévention spécialisée » s'adressent à des catégories spécifiques de la population, à des groupes ou à des individus particulièrement démunis, voire vulnérables.

Au cours de l'année 2017, des mouvements de personnel au sein du service ont abouti à une baisse d'effectifs (de 3 à 2 éducateurs avec une période d'intérim pour remplacer le chef de service entre juillet et décembre 2017, le nouveau chef de service prenant ses fonctions au 1^{er} janvier 2018).

Malgré ces mouvements significatifs, l'équipe a poursuivi l'ensemble des suivis engagés et assuré les missions du service.

« *La rue* » est la base du mode d'intervention du service de prévention spécialisée. C'est l'outil de travail principal de l'équipe éducative qui permet d'entrer en relation avec le public cible. Le fondement de la démarche est « *d'aller vers* » la population ciblée.

Cette démarche est sous-tendue par trois grands principes :

- le principe de la libre adhésion,
- le respect de l'anonymat,
- l'absence de mandat nominatif.

Suivis individuels

SUIVIS INDIVIDUELS PAR TRANCHES D'ÂGE			
	Garçons	Filles	Total
11-15 ans			
Décrochage scolaire			
Soutien à la parentalité	5	5	10
16-18 ans			
Décrochage scolaire			
Accompagnement vers l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi et de formation...	27	21	48
19 -25 ans			
Insertion professionnelle			
Accès au logement & aux soins			
développement de l'autonomie	30	11	41
	62	37	99

En fonction des problématiques repérées, le travail en réseau et en partenariat permet de mutualiser les moyens disponibles sur le territoire et de proposer un accompagnement efficient.

PROBLÉMATIQUES			
	Hommes	Femmes	Total
Écoute et prévention	43	34	77
Insertion par le travail	32	12	44
Scolarité / formation	20	14	34
Soutien à la parentalité	23	11	34
Soins	18	16	34
Administratif / Financier	25	7	32
Hébergement	19	7	26
Justice	20	1	21
Loisirs	23	9	32
Pas demande	0	0	0
Total	223	111	334

Interventions dans des lieux-clés

alentours des établissements scolaires du second degré de Briançon

Une présence du service plus soutenue aux abords et au sein des établissements scolaires, avec une participation active aux différentes cellules de veille ont permis l'apaisement de certaines situations conflictuelles entre jeunes. Ces tensions étaient en lien avec des jeux dangereux popularisés par les réseaux sociaux et des problèmes d'encombrement de véhicules à la sortie du collège des Garcins.

Un important travail de médiation auprès des collégiens et lycéens, entrepris en partenariat avec les différents collèges (Vauban et Garcins) et le lycée d'Altitude, a ainsi été réalisé.

au centre-ville de Briançon (Central Parc)

À l'arrivée des beaux jours, le service a mis en place un ou plusieurs passages quotidiens à Central parc, afin de maintenir un lien avec les jeunes majeurs et les personnes sans domicile fixe et d'apaiser les tensions entre les habitants, les commerçants et les occupants (i.e. des individus ou groupes à l'origine des nuisances et troubles). L'axe prioritaire de l'équipe éducative a été de prévenir et de détourner les plus jeunes de cet espace, afin d'éviter qu'ils ne s'y installent.

quartier des Toulouzannes, un quartier souvent stigmatisé et dit « sensible »

Le service n'a pas constaté de troubles dans les environs de l'école Oronce Fine et du quartier en général. Toutefois, afin de recréer du lien et maintenir une bonne cohabitation entre voisins et avec les jeunes du quartier, la « fête des voisins » initiée en 2016 avec l'appui des jeunes du quartier a été reconduite en partenariat avec la MJC-Centre social du Briançonnais, le Secours populaire et l'OPHLM.



La préparation de l'évènement a nécessité de mobiliser et d'impliquer de nombreuses familles. Elles ont participé à la préparation de gâteaux et de mets et se sont également très investies dans la communication de cette journée de convivialité (affichage, distribution des flyers...).

Au total, 15 familles, soit une quarantaine de personnes, étaient présentes le jour de l'évènement.

Par rapport à l'année précédente, plus de familles (parents et jeunes enfants) se sont mobilisées alors qu'une seule dizaine de jeunes adolescents (16/20 ans) du quartier étaient présents.

Les retours des habitants présents à cette journée ont été très positifs.

Actions éducatives à destination des groupes cibles

	NOMBRE D' ACTIONS 2017	NOMBRE DE PARTICIPANTS MOBILISÉS ET SENSIBILISÉS
Soirées à thèmes	6	28
Sorties ski	12	70
Foot en salle	10	153
Prévention consommation alcool au lycée	5	180
Journée SIDA au lycée	1	250
Fête du quartier des Toulouzannes	1	43
Projet « Premiers pas » Soutien et aide des élèves de 3 ^{ème} SEGPA à la rédaction de CV et de lettres de motivation	6	72
Bivouacs / Mini camps	1	8
Sorties Centre équestre	9	45
Sorties au lac de la Roche de Rame	12	71
Journée Fest'eaux vives	1	12
Total	64	932

Rayonnement territorial du service

Bien que le service n'ait pas été sollicité par les communes du territoire pour des problématiques particulières, une veille sociale a été maintenue tout au long de l'année.

Un travail de prévention auprès des publics saisonniers vivant en camion sur différentes communes du territoire a été accentué, avec des visites régulières sur les différents sites existants. L'objectif étant d'être repéré et identifié par ce public et d'être attentif aux conditions de vie (hygiène, sécurité...) liées à ce mode de vie.

> Hébergement d'urgence et accueil d'urgence des réfugiés

Hébergement d'urgence - Foyer Solidarité

La CCB a géré pendant de nombreuses années le Foyer Solidarité au titre de sa compétence gestion des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes sans domicile fixe.

Cette structure, proposant 7 places pour un accueil de nuit de 19h à 7h, a fonctionné en 2017 du 1^{er} janvier au 30 avril.

L'encadrement est assuré par 3 veilleurs contractuels, recrutés chaque saison, et la direction, par le chef du service intercommunal de prévention spécialisée.

Ces dernières années, le public a peu à peu évolué, à l'origine essentiellement des personnes de passage ou en errance, pour devenir de plus en plus difficile, avec des problématiques de santé, d'insertion, nécessitant une prise en charge globale et un suivi spécifique.

Dans un premier temps, afin de répondre à ce besoin, un accueil de jour s'est mis en place. L'association « Accueil de jour en Briançonnais » a ouvert en septembre 2014.

Les constats suivants ont été établis :

- une structure unique, proposant un accueil nuit et jour, serait plus adaptée et cohérente avec les besoins d'un accueil global des personnes ;
- le Foyer Solidarité n'apporte qu'une réponse partielle et non satisfaisante sur le plan de l'accompagnement des personnes accueillies et il nécessite des compétences et une organisation spécifique que la CCB n'a pas.

Au vu de ces divers éléments, l'État s'est positionné pour reprendre la gestion de l'hébergement d'urgence de Briançon en le faisant évoluer, avec un accueil de jour comme de nuit, d'une capacité portée à 10 places, ouvert toute l'année.

Un appel à projet a été lancé et l'Association Pour la Promotion des Activités Sociales et Éducatives (APPASE) a été retenue et le nouveau dispositif a été mis en place début octobre 2017.

Accueil d'urgence des réfugiés

La Communauté de Communes du Briançonnais est engagée aux côtés des communes et des associations de bénévoles pour la mise en place de solutions d'accueil d'urgence des réfugiés. Afin de protéger la population locale et de contribuer à l'accueil d'urgence des réfugiés, la maison d'accueil « Refuges Solidaires », située dans la rue Pasteur, près de la MJC – Centre social du Briançonnais a ouvert en juillet 2017.

La Communauté de Communes du Briançonnais met à disposition le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage du bâtiment géré à un partenariat avec Médecins du monde et le Collectif Refuge Solidaire (association référente locale de bénévoles).

La Communauté de Communes, propriétaire du bâtiment, prend en charge les frais de fonctionnement (chauffage, eau...) pour préserver la salubrité des locaux et garantir une bonne hygiène aux occupants.

La maison d'accueil « Refuges Solidaires » permet d'offrir un abri d'urgence, de dispenser des soins médicaux, de proposer des repas et une aide sociale d'orientation. Au-delà de l'aspect humanitaire, les bénévoles assurent le relais vers les organismes qui informent les réfugiés sur leurs droits et instruisent les demandes d'asile.

Cet accompagnement permet de diriger les migrants vers les destinations qu'ils visent car la quasi-totalité d'entre eux ne souhaite pas s'établir sur le territoire. En 2017 plus de 2290 migrants ont transité par le Briançonnais et ont été soutenus par des bénévoles. Cet encadrement a permis de garantir la sécurité de tous et d'éviter que des délits ou dégradations soient commis.

> **Maison de la Justice et du Droit**

La Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais (MJD) est située 23 avenue de la République à Briançon. C'est un établissement judiciaire rattaché au tribunal de grande instance de Gap et mis en place par une convention en date du 8 décembre 2010, multipartite, signée par le Préfet des Hautes-Alpes, les chefs de juridictions du tribunal de Gap, le maire de Briançon, les présidents de communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Écrins et du Queyras (devenue au 01/01/17 la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras), le bâtonnier du barreau de Gap et le président de l'association MEDIAVIC 05.

Ouverte à tous, elle remplit plusieurs missions :

- assurer une présence judiciaire de proximité sur le Grand Briançonnais en permettant l'accès au Droit pour tous, en privilégiant, en cas de litiges de la vie quotidienne la conciliation civile et en facilitant les démarches judiciaires des habitants du secteur,
- faciliter la rencontre entre les citoyens souhaitant obtenir des conseils juridiques et les auxiliaires de Justice (avocats, notaires et huissiers de justice) dans le cadre des permanences qui y sont organisées,
- concourir à l'aide aux victimes et à l'accès au droit (présence de la juriste de l'association MEDIAVIC),
- assurer la défense des consommateurs (permanences d'associations œuvrant dans ce domaine),
- permettre sur le nord du département la mise en œuvre des procédures alternatives aux poursuites pénales décidées par le procureur de la République, l'action du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Suite à la signature d'une convention de répartition des frais de fonctionnement de la MJD signée le 20 décembre 2010 entre les 3 communautés de communes précitées, la CCB s'est engagée à prendre en charge le fonctionnement, à procéder au paiement des charges afférentes et à se faire ensuite rembourser par les 3 autres collectivités.

Jusqu'en début d'année 2017, l'accueil du public était assuré à la MJD par un personnel du ministère de la Justice.

Ce personnel a été retiré en février 2017 pour rejoindre le Tribunal de Grande Instance de Gap.

À compter du 10 février, l'accueil a été assuré par le greffier référent, fonctionnaire du Ministère de la Justice, dépendant du tribunal de grande instance de Gap, présent uniquement le mercredi matin de 9h à 12h.

À la suite de la réunion du conseil de suivi de la MJD de mai 2017, il a été proposé que le poste d'agent d'accueil, sur la base d'un demi équivalent temps plein, ainsi que le fonctionnement de la MJD soient dorénavant pris en charge par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

Les dépenses prévisionnelles restent réparties entre les 3 EPCI, selon la clef de répartition prévue par les statuts du PETR (soit CC du Briançonnais 54% - CC du Guillestrois Queyras 26% - CC du pays des Écrins 20%).

En raison de l'ouverture partielle de la MJD en 2017, il convient de noter une importante baisse de fréquentation de la MJD pour l'accès au droit (accueil physique et téléphonique) et pour certains intervenants.

Activités juridictionnelles assurées par les institutionnels et les permanents de la MJD

Les institutionnels

118 personnes reçues par le Délégué du procureur de la République (83 mesures)

158 personnes reçues par le SPIP (65 mesures)

211 personnes reçues par la PJJ (majoritairement dans le cadre de son activité judiciaire civile : AEMO, IOE)

Les permanents

1 personne convoquée et entendue par le juge des tutelles de Gap par visio-conférence (Visio-tutelles majeurs).

L'accès au Droit (accueil physique et téléphonique)

Il convient dans ce domaine de distinguer :

- l'information assurée par le personnel permanent (qui inclut donc leurs domaines d'intervention cibles : les tutelles majeurs et le service civil du Parquet) : **241** personnes
- l'orientation vers :

1. les intervenants internes (conciliatrice, juriste de l'association MEDIAVIC, association UFC-QUE CHOISIR, Auxiliaires de Justice) : **48** personnes

2. les intervenants externes (Syndicats pour le Droit social/Droit du travail, ADIL, UDAF, Défenseur des Droits, Banque de France, CAF...) vers lesquels sont dirigées les personnes accueillies : **49** personnes

Dans ce cadre, **7** personnes ont été reçues par les Avocats, **97** personnes ont été reçues par la conciliatrice au sein de la MJD (118 personnes reçues au total si on inclut les rendez-vous extérieurs), 64 dossiers ont été ouverts (uniquement des conciliations conventionnelles sur saisine directe des usagers) dont 39 ont abouti à un PV de conciliation, 25 à un PV de non conciliation.

L'aide aux victimes (assurée par MEDIAVIC)

83 personnes ont été reçues par la juriste.

Le montant total des charges liées aux locaux de la MJD s'élève à **31 992,75 €** dont **21 502,33 €** pris en charge par la CCB.

> Accueil des Gens du voyage

Aménagement de l'aire d'accueil du Guy (Communes de Briançon/Puy-Saint-André/Villard-Saint-Pancrace)

Le schéma départemental des gens du voyage prévoit l'aménagement d'une aire de 20 à 30 places sur le Briançonnais.

Le 20 juin 2017, la Communauté de Communes a reçu l'arrêté préfectoral d'utilité publique pour la réalisation de cette opération. Ce classement en utilité publique permettra de finaliser les acquisitions foncières. Cet arrêté a également permis de mettre en comptabilité les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Briançon et de Puy-Saint-André.

Le permis d'aménager a été obtenu le 20 décembre 2017 et l'ensemble des études préalables ont été finalisées.

Rappelons que cette opération correspond à un investissement de 1,1 million d'euros selon le plan de financement suivant :

RECETTES				
Structures	Financement	Montant subventionnable	%	Montant
État	DETR 2011	245 000 €	10%	24 500,00 €
	DETR 2016	860 000 €	30%	258 000,08 €
Conseil régional	Contrat de développement 2012-2015	680 000 €	30%	204 000,00 €
	CPER	425 000 €	30%	127 500,08 €
Autofinancement CCB			30%	491 000,10 €
TOTAL			100%	1 105 000,25 €

L'année 2018 sera consacrée à la finalisation des acquisitions foncières et au démarrage des travaux d'aménagement.



VUE DEPUIS LA ROUTE SUR L'AIRE DES GENS DU VOYAGE



VUE DEPUIS LE CHENAL : INSERTION DANS LE SITE

Accueil provisoire des gens du voyage

Le Briançonnais est un territoire régulièrement fréquenté par les voyageurs.

En 2017, la collectivité en coordination avec la ville de Briançon a assuré l'accueil de ces populations.

Au total, une cinquantaine de caravanes se sont installées sur le Briançonnais.

A thick, horizontal red brushstroke graphic with irregular, feathered edges, serving as a background for the text.

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE OÙ TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE

> Altipolis, pôle d'innovation économique

Altipolis est un pôle d'innovation économique dédié aux entrepreneurs dans leurs différents stades de développement. Outil souple et agile au service de l'entrepreneuriat, le pôle offre des solutions d'hébergement et d'accompagnement des entreprises. En pépinière (entreprises de moins de 2 ans) ou en hôtel, elles bénéficient de locaux adaptés à leur activité (ateliers ou bureaux) et des services d'un « espace affaires » : salles de réunion, espace accueil, équipements partagés, visioconférence, connexion très haut débit...

Altipolis est au cœur du réseau des entreprises du Briançonnais et propose tout au long de l'année, animations et formations au bénéfice des entrepreneurs.

2017

31 entreprises ont été hébergées à Altipolis

16 entreprises en hôtel soit 52 %

8 entreprises en domiciliation soit 26 %

6 entreprises en bureau nomade soit 19 %

1 entreprise en pépinière soit 3 %

45 emplois sont générés par les entreprises hébergées à Altipolis

Chiffre d'Affaires : **155 971,29 € TTC**



Les domaines d'activités des entreprises hébergées à Altipolis sont variés :

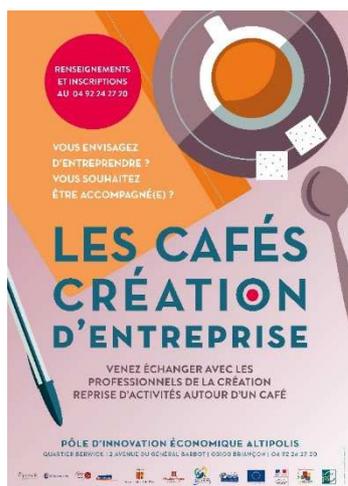


Ouverture de l'espace coworking

Le 1^{er} décembre 2017, la Communauté de Communes du Briançonnais a ouvert son premier espace de coworking au sein d'Altipolis.

Travailler en « coworking », c'est partager un espace de travail « hybride », à mi-chemin entre l'espace de détente et le bureau partagé. Cette solution offre une ambiance de travail conviviale et collaborative, une souplesse d'utilisation et un coût de location réduit.

Cafés Création



En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes et Initiative Nord Hautes-Alpes, la Communauté de Communes du Briançonnais a poursuivi son soutien à la création & reprise d'entreprise au travers de l'organisation de réunions collectives.

Ces réunions collectives ont été mises en place les vendredis matin autour d'un café :

24 sessions / 211 participants

Formations

Depuis 2016, la Communauté de Communes du Briançonnais propose des ateliers de formation (sur 2 demi-journées) en partenariat avec l'Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises (IRCE).

Ces modules collectifs offrent aux dirigeants un temps de rencontre et d'échanges sur des problématiques rencontrées dans la gestion de leur entreprise au quotidien.

5 formations ont été mises en place :

- Répondre efficacement aux appels d'offres/marchés publics
- Communication numérique : se faire connaître et vendre via le web
- Stratégie marketing : communication et approche commerciale
- Organisation et gestion efficace du temps du chef d'entreprise
- Analyse financière, pilotage et gestion trésorerie

54 participants (environ 10 participants par formation), représentant 47 entreprises, ont suivi ces formations.



> Tourisme

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Briançonnais a la charge de la « Promotion touristique » du territoire.

Après un temps d'échange sur la manière d'assumer cette nouvelle mission prescrite par la loi, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un nouvel Office de Tourisme en décembre 2017, sous forme de structure associative (loi 1901).

Un statut permettant d'entreprendre une démarche volontaire de partenariat avec les Offices de Tourisme voisins et les agences de promotion touristique, et de bénéficier d'une forte implication des socio-professionnels.

L'Office de Tourisme réunit huit communes : Cervières, La Grave, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Val-des-Prés, Villar d'Arène, Villard-Saint-Pancrace qui représentent 73% de la surface du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Montgenèvre et Serre Chevalier-Briançon ont choisi de conserver leurs Offices de Tourisme s'appuyant sur les dispositions de la loi montagne II de 2016 pour les communes classées stations de tourisme.

Cette organisation permettra d'assurer la poursuite des actions de promotion touristique du territoire et de ses stations mythiques comme La Grave - La Meije, de ses sites naturels renommés accessibles en toutes saisons comme les Ayes, la vallée des Fonts et de la Clarée et de ses villages authentiques baignés de soleil, comme les Puys.

Un travail soutenu de concertation associant le personnel des Offices de Tourisme, les socio-professionnels et les élus du territoire, a été mené en 2017 pour que l'Office de Tourisme du Briançonnais s'organise avec une gouvernance partagée entre socio-professionnels et élus.

En parallèle, la Communauté de Communes du Briançonnais a poursuivi ses réflexions afin de construire une stratégie touristique qui permettra de valoriser l'ensemble des marques du territoire.

> Aménagement et développement numérique du territoire

E-Patrimoines du Briançonnais



La Communauté de Communes du Briançonnais a mis en place 3 dispositifs inédits et innovants pour faire découvrir la richesse du patrimoine local.

Baptisé *E-Patrimoines*, ce projet est une initiative unique en France par l'éventail des outils développés intégrant des images tournées en drones pour visualiser des endroits inaccessibles, des reconstitutions historiques et des photos 360°.

Le visiteur est guidé sur 4 chemins aux thématiques ayant marqué le patrimoine briançonnais : chemin du soldat, des fresquistes, de l'eau et du colporteur.

E-Patrimoines est le fruit d'un travail collectif mobilisant les savoirs et les mémoires des habitants et des techniciens des communes et de la CCB.

Tout ce contenu est accessible via 3 dispositifs :

> Table tactile

Grâce à la table tactile, plusieurs utilisateurs peuvent naviguer ensemble dans un modèle numérique de territoire en se déplaçant et en zoomant dans une carte 3D montrant le relief des montagnes.

> Application de réalité virtuelle

En glissant le smartphone dans un casque de réalité virtuelle, l'utilisateur survole les montagnes et peut sélectionner différents points d'intérêt proposés, simplement en les fixant du regard.

> Application mobile

Cette application permet de vivre une expérience interactive du territoire, enrichie par la réalité augmentée qui donne accès à tous les centres d'intérêts aux alentours, à travers des circuits thématiques.

L'application *E-Patrimoines Briançonnais* est téléchargeable gratuitement sur Apple store et Google Play, *VRbriançonnais* est téléchargeable sur Oculus.

Coût du dispositif : **560 000 € HT** (conception et matériel)

Financements : État (FNADT) 50%, Région PACA 20%, CCB 20%, Département des Hautes-Alpes 10%

Retransmission en direct et en streaming du Mondial de l'escalade

Comme chaque année depuis 2015, la Communauté de Communes du Briançonnais a contribué à la retransmission en direct et en streaming du Mondial de l'escalade 2017 organisé à Briançon dans le quartier Berwick, grâce aux efforts conjoints de T-Connect et de la CCB qui a mis à disposition ses infrastructures en fibre optique disponibles sur le site d'Altipolis.



> Soutien aux activités commerciales

La Communauté de Communes du Briançonnais a en charge la création, l'aménagement et l'entretien des zones d'activités. La CCB assure l'entretien des trois sites suivants : l'Espace Commercial Sud à Briançon, La Tour à Villard-Saint-Pancrace, Pont-La-Lame à Puy-Saint-André.

Entretien des zones d'activités

Afin de faciliter la gestion des zones et contenir les coûts de fonctionnement, plusieurs marchés ont été conclus pour l'entretien de voirie, le balayage mécanique et le déneigement, pour l'ensemble des sites communautaires (ZA et tous les sites bâtis et non bâtis).

La mutualisation interne mise en place en 2014 avec le service « Fourrière Automobile » de la CCB s'est poursuivie. Une partie du temps de travail de l'agent de la fourrière est dédié à l'entretien des espaces verts dans les zones d'activités.



Les zones d'activités La Tour à Villard-Saint-Pancrace et Pont-La-Lame à Puy-Saint-André n'ont pas fait l'objet de travaux en 2017.

Dans l'Espace Commercial Sud à Briançon, la route des Maisons Blanches a fait l'objet d'une étude de requalification.

L'étude de requalification, confiée au Cabinet d'étude VIAL, prévoit pour la portion de route entre le Pont sous la voie ferrée et le rond-point du Chaberton (devant Carrefour) :

- le recalibrage de la voie,
- la création de trottoirs de part et d'autre de la voie,
- la création d'une bande cyclable,
- l'amélioration de l'arrêt de bus existant,
- l'enfouissement des réseaux secs,
- l'amélioration de l'éclairage public,
- l'amélioration du réseau d'eau pluvial.

Le montant total de l'opération est de **500 000 € HT** et correspond au plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant Total € HT	Structures	%	Montant
Travaux préparatoires et recollement	15 300,00 €			
Travaux de voirie et stationnements	150 285,00 €			
Travaux de trottoirs	147 045,00 €			
Travaux de récupération des eaux pluviales	18 424,00 €	CR	20%	100 000,00 €
Travaux d'éclairage public	42 705,00 €	ETAT - DETR	17%	84 321,60 €
Traitement des accès	17 440,00 €	AUTOFINANCEMENT (CCB/Commune de Briançon)	63%	315 678,40 €
Soutènement de remblais divers et imprévus	44 982,00 €			
Honoraires et études diverses	17 500,00 €			
TOTAL	500 000,00 €		100%	500 000,00 €

L'année 2018, sera consacrée à la mission de maîtrise d'œuvre et à la réalisation des travaux.

> Maison des Saisonniers / Résidence des travailleurs saisonniers

Engagée dans le développement économique du territoire, la CCB gère la Maison des Saisonniers, service d'accueil et d'information des travailleurs saisonniers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du logement et du cadre de vie, la CCB gère également la Résidence des Travailleurs saisonniers, Chemin Fanton à Briançon.

Deux agents à temps plein assurent la gestion de ces services et accueillent le public du lundi au vendredi, 9h-12h / 14h-17h30 (17h le vendredi)

2017

Budget de fonctionnement pour la Maison des Saisonniers : **78 058,70 €**

Budget de fonctionnement pour la Résidence des Travailleurs Saisonniers : **279 144,11 €**

Maison des saisonniers

Situé à Briançon dans les locaux de la « Résidence des Travailleurs Saisonniers », cet espace est ouvert toute l'année, pour les salariés saisonniers, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants et employeurs du territoire.

La Maison des saisonniers intervient pour l'accueil, l'information et l'accompagnement du public dans les domaines suivants :

Emploi, formation

- Bourse à l'emploi saisonnier : mise à disposition des offres de Pôle emploi, des employeurs et du réseau partenarial > **92** réactualisations des listes d'offres d'emplois ont été effectuées en 2017 (prise de contact directe avec les employeurs). Ces listes sont ensuite diffusées à nos différents partenaires et aux demandeurs d'emploi,
- Constitution d'une base de données de CV pour les employeurs à la recherche de personnel, mise en relation demandeurs d'emploi / employeur,
- Utilisation de l'outil numérique « Esprit Saison » : un portail destiné à aider les saisonniers à préparer leur saison, faciliter les échanges entre les entreprises et les saisonniers d'autre part et établir des passerelles entre les divers acteurs de la saisonnalité (organismes de formations, d'accompagnement divers...),
- Information, orientation et mise à disposition de documentation concernant le droit du travail, les centres de formation locaux et les dispositifs de financement de formation,
- Mise à disposition d'un téléphone, d'ordinateurs avec connexion Internet, photocopieur,
- Accompagnement pour la rédaction de CV et de lettre de motivation,
- Orientation et mise en relation si besoin avec les organismes partenaires spécialisés.

Le service a reçu plus d'offres d'emploi à pourvoir que les années précédentes : **242** offres d'emplois (contre 155 en 2016, 139 en 2015 et 138 en 2014). La demande d'emploi saisonnier a largement reculé : **228** demandes ont été formulées pour la recherche d'un emploi saisonnier sur le territoire en 2017 (contre 354 en 2016, 951 en 2015 et 1151 en 2104).

Logement

- Bourse au logement : mise à disposition d'offres de location dans le privé (liste de 87 logements proposés à la location par des particuliers) > **47** réactualisations des offres ont été faites de façon quotidienne (prise de contact directe avec les employeurs). Ces listes sont ensuite diffusées à nos différents partenaires et aux demandeurs d'emploi,
- Information sur les hébergements collectifs (résidence des travailleurs saisonniers, HLM, foyer des jeunes travailleurs...),
- Prospection et affichage d'informations sur les logements dits transitoires,
- Renseignements sur le droit du logement, les dispositifs d'aide à l'accès au logement ou au maintien (APL, FSL, LOCAPASS®).

Le service a reçu plus de demandes de logements : **373** demandes pour un logement saisonnier sur l'année 2017 (colocation, parc privé ou résidence...), contre 272 en 2016. En hiver, la demande est largement supérieure aux possibilités de logement proposées. Lors de la saison d'été il y a, à l'inverse, plus de disponibilité que de demandes.

Rencontres et manifestations

- « **Bilan Santé Saisonnier** », en partenariat avec la « Mutualité Française » et la Ville de Briançon, le 24 janvier 2017 au Centre Olympique de Boxe à La Salle-les-Alpes > 16 professionnels de la santé et du social étaient présents pour proposer des entretiens de prévention ou de dépistage individuels
- Participation à la 7^{ème} « **Rencontre de la formation** » le 7 avril 2017 à Pôle emploi Briançon
- « **Forum de l'Emploi** », le 21 juin 2017 à la Maison d'arrêt de Gap : action en faveur de la réinsertion socio-professionnelle des personnes détenues (informations sur le bassin de l'emploi local, les mesures d'insertion professionnelle, le réseau institutionnel, la formation professionnelle... et initiations aux différentes techniques de recherche d'emploi)
- Journée « **Emploi et Handicap** » organisé par Handirect 05, le 14 novembre 2017 au Casino Barrière de Briançon
- « **Forum de l'emploi saisonnier** » en Pays du Grand Briançonnais (projet porté par Pôle Emploi) le 19 octobre à La Salle-les Alpes et le 20 octobre 2017 à Guillestre pour le Guillestrois-Queyras

La fréquentation

Une forte fréquentation de la Maison des saisonniers est à noter en amont de la saison d'hiver, entre septembre et décembre. Le pic de fréquentation et de réception des demandes est en novembre.

	2014	2015	2016	2017
Visites	964	635	334	349
Appels	906	746	433	543
Mails	1062	1461	879	507
Courriers			1	3
Total contacts	2977	2842	1646	1402
Total demandes	2454	2250	1966	1492

La fréquentation 2017 de la MDS est en net recul par rapport aux années précédentes.

Une légère augmentation du nombre de passages, en amont de la saison, est à souligner : 46.70 % des visiteurs ont été accueillis entre septembre et décembre 2017 (contre 42 % en 2016) et 51.85 % des sollicitations diverses auprès du service ont eu lieu entre ces mêmes dates.



Résidence des travailleurs saisonniers

Dans un bâtiment rénové en 2009, 33 logements pour 1, 2 ou 3 personnes entièrement meublés, équipés en électro-ménager et vaisselle sont mis à la disposition des travailleurs saisonniers :

17 studios de 22 à 25 m² > 350 €

7 studios bis de 28 à 34 m² > 380 €

8 T1 de 28 à 36 m² > 430 €

1 T2 de 43 m² > 500 €

Le montant des loyers mensuels comprend les charges (hors électricité).

En hiver, les logements sont réservés exclusivement aux salariés saisonniers. Hors saison, les personnes en mobilité professionnelle, stages, formations, étudiants et CDD divers peuvent y prétendre.

Les locations peuvent être contractualisées directement avec les employeurs (convention de réservation, convention de location) mais aussi directement avec des salariés (sous réserve d'un contrat saisonnier, d'une « promesse d'embauche » ou de formation / stage).

L'attribution des logements est soumise à l'avis de la commission d'attribution.

Les résidents peuvent bénéficier d'aides au logement (APL ou garantie « LOCA-PASS » (prêt à taux 0 pour financer la caution et la garantie des loyers).

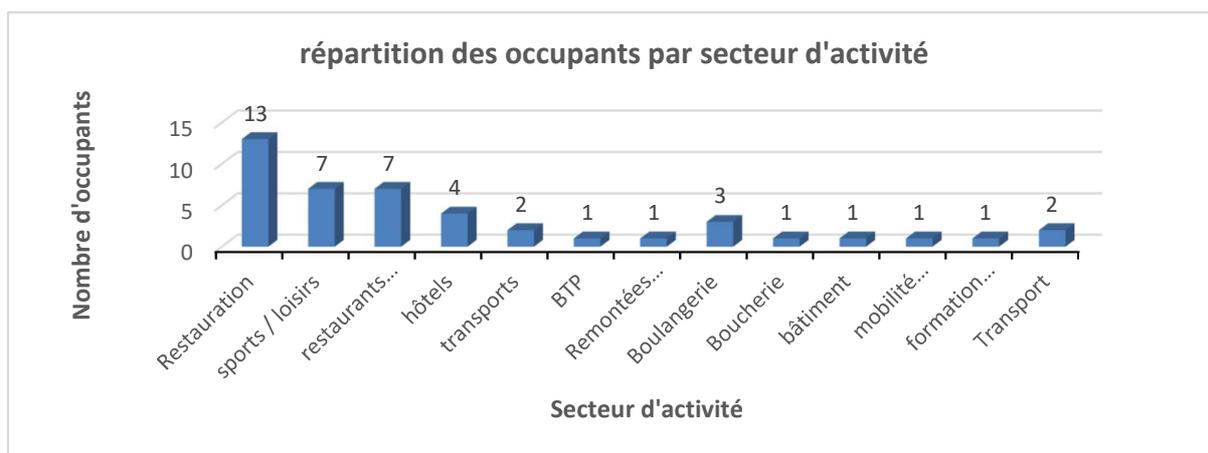
La fréquentation

TAUX D'OCCUPATION DES LOGEMENTS				
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2014	96,8%	30,1 %	37,8 %	50,1 %
2015	98 %	40,7 %	45,1 %	47 %
2016	96,46%	40,4 %	31 %	51,23 %
2017	95,45%	35,69 %	29,03 %	42,27 %

La Résidence des travailleurs saisonniers voit son taux d'occupation varier en fonction des saisons. L'hiver, le taux d'occupation des logements dépasse les 80 % alors qu'en été, le taux d'occupation est proche de 30 %. En intersaison, il est légèrement supérieur à 20 %.

Lors de la saison 2017/2018, les employeurs ont loué un plus grand nombre de logements à la résidence (qu'en saison d'hiver 2016/2017). Ainsi, fin décembre 2017, 10 employeurs ont réservé 26 logements pour la saison d'hiver 2017/18 contre 9 employeurs pour la réservation de 18 appartements pour la saison 2016/2017.

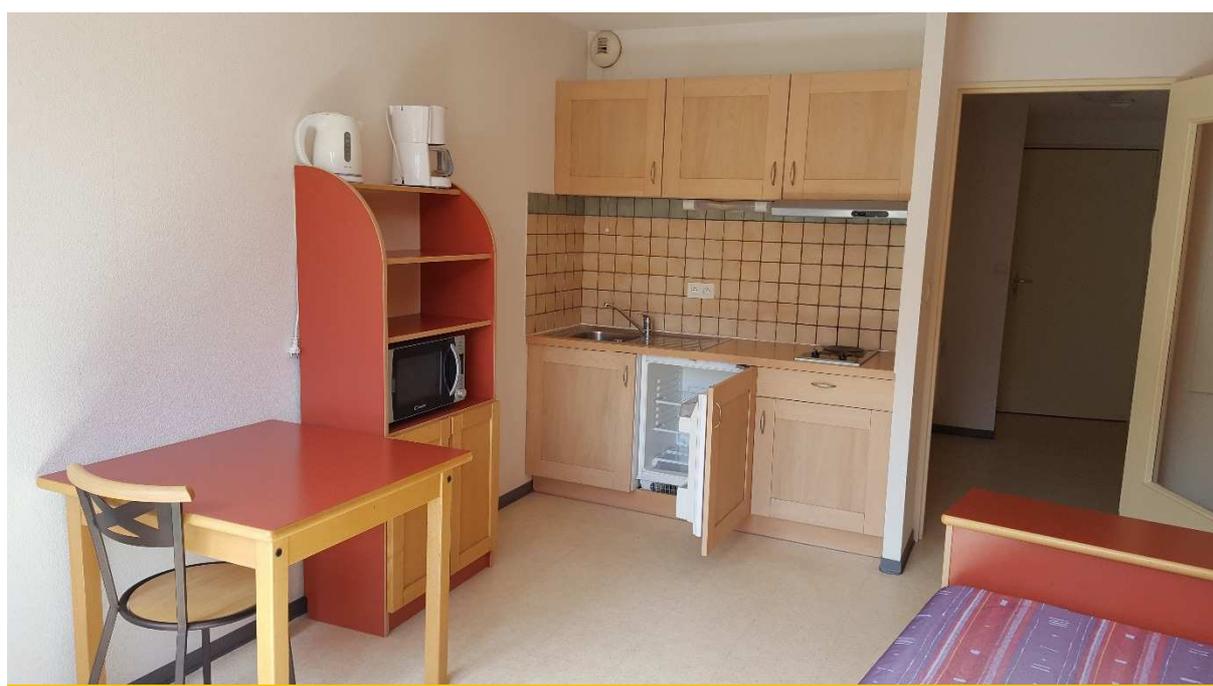
Un peu plus de la moitié des locataires (décembre 2016/avril 2017) sont des salariés du secteur de l'hôtellerie restauration (54%).



La majorité des locataires occupent un emploi sur la commune de Saint-Chaffrey (36 %). Une part importante est employée par ailleurs sur les communes de Briançon (23 %), La Salle-les-Alpes, Monêtier-les-Bains et Montgenèvre (autour de 10%).

La problématique du transport entre le lieu d'habitation et le lieu de travail, reste une préoccupation importante pour les saisonniers. Selon les secteurs professionnels, les saisonniers doivent avoir une voiture personnelle ou faire du co-voiturage car les horaires des navettes ne correspondent pas à leurs horaires.

Ainsi, plusieurs saisonniers engagés sur les communes de La Salle-les-Alpes ou du Monêtier-les-Bains, ont préféré consulter les offres de logements disponibles chez les particuliers plutôt qu'à la Résidence des travailleurs saisonniers. Enfin, les locataires employés sur la commune de Montgenèvre, travaillant dans le même secteur professionnel ou parfois pour le même employeur, ont favorisé le co-voiturage pour leurs déplacements.



> Agriculture

Promotion de l'agriculture

Dans le cadre de la promotion de l'agriculture locale, la Communauté de Communes a assuré une présence sur un stand au sein du village gourmand au Parc des sports de Briançon lors de l'étape du Tour du 14 au 16 juillet. Les productions de fromages de Cervières, ou encore de liqueurs des Bousardes ont été ainsi mise à l'honneur.



Lutte contre les campagnols

Comme chaque année depuis 2011, la Communauté de Communes organise deux fois par an (au printemps et à l'automne), une campagne de lutte raisonnée contre le campagnol terrestre sur les communes de La Grave et Villar-d'Arène.

En effet, les pullulations de campagnols terrestres causent des dégâts considérables sur ces deux communes en dégradant les prairies de fauche. Les fenaisons sont impactées tant en quantité (baisse du rendement fourrager de 50% en moyenne et jusqu'à 80%) qu'en qualité.

La Communauté de Communes s'appuie par ailleurs sur les agriculteurs qui contribuent fortement à la diminution de la présence de ce mammifère rongeur par leurs pratiques agricoles (hersages de printemps). L'enjeu est important : en régulant la population de campagnols en Haute-Romanche, la pullulation en vallée de la Guisane (jusqu'à ce jour épargnée) peut être évitée.

En 2017, l'évolution de la situation n'est pas marquante, probablement à cause de la sécheresse qui freine le campagnol dans son activité. Toutefois la tendance est à la hausse avec des parcelles en dégradation sur les secteurs du Chazelet et aux Terrasses, ainsi qu'une colonisation en altitude sur Villar-d'Arène (secteur de l'Aiguillon et en aval du Lautaret).

Les campagnes de lutte devraient être maintenues en 2018.

**UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL
À PRÉSERVER**

> Urbanisme

Schéma de Cohérence Territoriale

Depuis février 2013, la Communauté de Communes du Briançonnais s'est engagée dans la réalisation de son Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.).

Créé par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000, le S.Co.T. est un outil réglementaire de planification et d'urbanisme, ayant vocation à harmoniser et coordonner les projets des communes et des intercommunalités à l'échelle d'un ou plusieurs bassins de vie.



Le S.Co.T. du Briançonnais correspond au périmètre de la CCB, à savoir les 13 communes suivantes : Briançon, La Grave, Villar-d'Arène, Monétier-les-Bains, La Salle-les-Alpes, Saint-Chaffrey, Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-André, Villard-Saint-Pancrace, Montgenèvre, Névache, Val-des-Prés, Cervières.

Le S.Co.T. doit permettre de partager une vision d'ensemble de l'aménagement du territoire sur les 15 prochaines années.

Pour cela, il définit des orientations pour répondre aux questions relatives au développement économique, à l'aménagement de l'espace, à l'équilibre social de l'habitat, aux transports..., ainsi qu'aux équipements et services, dans un environnement préservé et valorisé.

Il doit respecter les principes du développement durable c'est-à-dire l'équilibre entre le renouvellement, le développement urbain et la préservation des espaces naturels et des paysages.

Le travail d'élaboration et de rédaction du dossier s'est déroulé entre 2013 et 2017 et comprend :

- le **rapport de présentation**, qui contient notamment le diagnostic du territoire et une évaluation environnementale du projet d'aménagement ;
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD). Comme pour le PLU, il s'agit de la transcription politique de la vision du territoire à 15 ans ;
- le **Document d'Orientation et d'Objectifs** qui est le document juridiquement opposable aux PLU/PLUi, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5 ha...).

L'élaboration du S.Co.T. a nécessité une large concertation avec les partenaires institutionnels, les associations et plus largement la population.

Au total, se sont déroulés :

29 réunions publiques

Plus de **10** ateliers auxquels s'ajoutent de nombreuses réunions informelles

19 réunions avec les personnes publiques associées et de nombreux échanges

Une visite de terrain des sites de projets

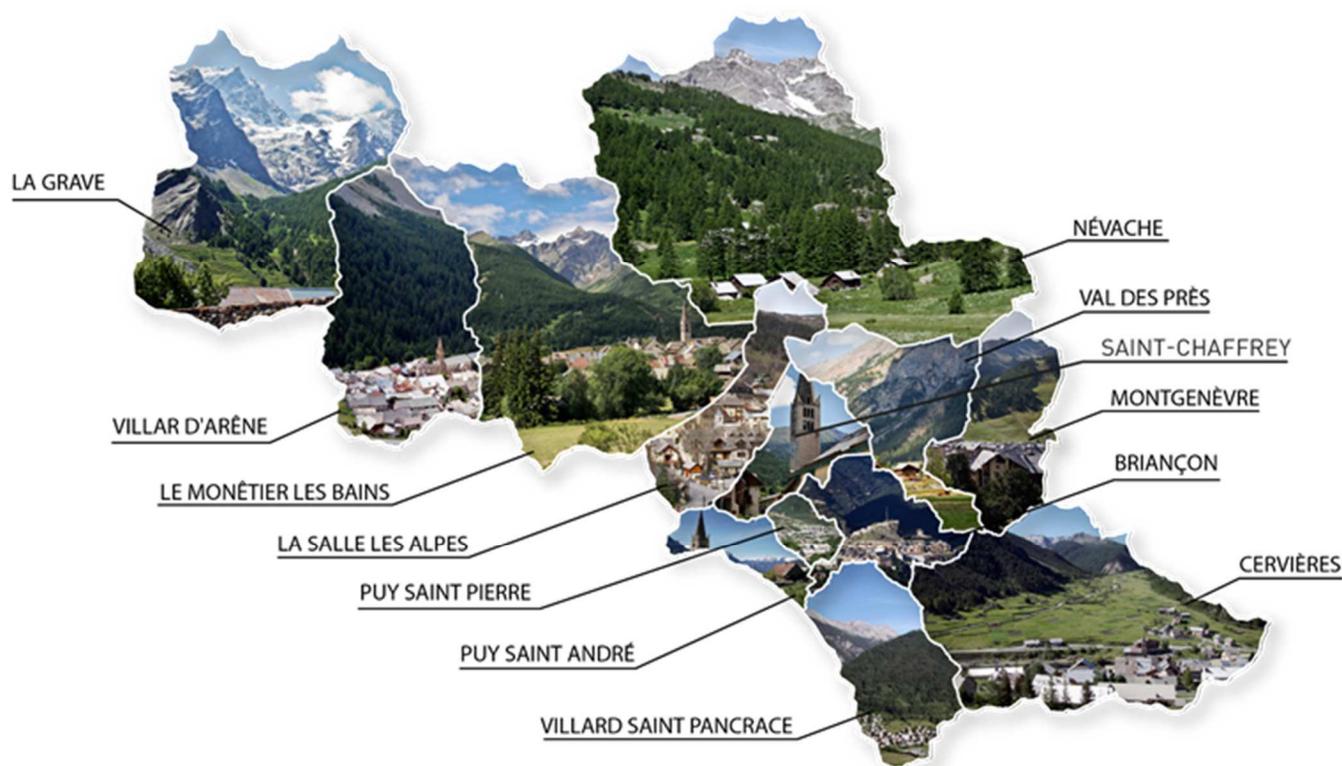
Plus de **30** articles et communiqués de presse et de nombreuses publications sur le site internet et la page facebook

Le bilan de cette concertation a fait l'objet d'une délibération lors du conseil communautaire du 27 juin 2017.

Lors de ce même conseil, le projet de S.Co.T. a été arrêté. Le document est ainsi entré dans sa phase d'instruction officielle. Il a par la suite été soumis pour avis aux personnes publiques associées (c'est-à-dire aux différents services de l'État, au Conseil Départemental et Régional, aux communes de la CCB et limitrophes, aux chambres consulaires, aux associations agréées...).

L'enquête publique, permettant à la population de s'exprimer, s'est déroulée entre le 27 novembre 2017 et le 4 janvier 2018.

L'année 2018 sera consacrée à l'approbation du S.Co.T..



Service commun d'instruction des autorisations du droit du sol

Depuis le 1^{er} juillet 2015, ce service commun assure l'instruction des actes d'urbanisme pour les 11 communes adhérentes au service d'Autorisation du Droit des Sols (A.D.S.).

Le service instructeur a pour rôle d'être à l'écoute des personnels en charge de l'urbanisme, des élus et des maires.

Il instruit les dossiers pour garantir la sécurité juridique des projets et permettre une prise de décision sereine. Cependant, les communes demeurent pleinement compétentes en matière d'urbanisme sur leur territoire.

L'objectif du service est d'améliorer la qualité des projets, de traduire les politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires tout en privilégiant un dialogue renforcé avec les décideurs.

Il collecte, sélectionne et diffuse des informations juridiques et techniques en matière d'urbanisme aux communes et aux professionnels de l'urbanisme (notaires, architectes, promoteurs...) afin d'apporter une aide ciblée dans les prises de décision et permettre à chacun de suivre l'évolution de la réglementation.

Le service instructeur de la CCB assure donc pour le compte des communes adhérentes à la convention tout ou partie de l'instruction des autorisations et actes suivants⁸ :

- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme

Toutefois, les communes de La Salle-les-Alpes, du Monétier-les-Bains, Saint-Chaffrey et Villar d'Arène continuent à instruire les certificats de type a (art L.410-1a du code de l'urbanisme).

Le service instructeur assure un rôle d'**information et de sensibilisation** pour les communes et les professionnels de l'urbanisme.

Réunions architectes-communes-service commun ADS

- Réunion portant sur la caducité des Plans d'occupation des sols des communes de Cervières, Névache, Puy-Saint-Pierre, Val-des-Prés et Villar-d'Arène - 16 février 2017
- Journée d'actualité et Intervention du SyME05 - 29 juin 2017
- Réunion portant sur la police judiciaire et action administrative en matière d'urbanisme et intervention du SDIS - 8 décembre 2017

Club interservices mutualisé (réunion entre services instructeurs mutualisés)

- Réunion à Embrun en présence de la Direction Départementale des Territoires et l'ensemble des services instructeurs mutualisés - 16 mars 2017

⁸ à l'exception des autorisations relevant du régime de l'article R.422-2 du code de l'urbanisme.

Le service instructeur assure également une mission générale d'**appui juridique en cas de contentieux ou de précontentieux** ainsi que la diffusion d'une veille juridique et technique en matière d'urbanisme aux personnels en charge de l'urbanisme, aux élus ainsi qu'aux professionnels de l'urbanisme.

Le service commun a accompagné les communes sur **14** recours durant l'année 2017. Les recours gracieux sont généralement formés sur des fondements qui relèvent du droit privé (code civil principalement). Le service instructeur apporte des éléments de réponse juridique et technique sur les points soulevés par l'auteur du recours.

Par ailleurs, le service a souhaité se positionner comme un véritable **soutien technique et juridique aux communes**. Il a été amené à répondre favorablement aux communes le sollicitant dans le cadre de dossiers relevant du contentieux administratif.

2017

Comparativement sur les années 2016/2017, une hausse de **+ 7.89 % de l'activité « instruction »** est constatée dont une augmentation sensible de permis de construire qui représente + 20.87% et des permis d'aménager + 62.5%.

L'activité mensuelle du service est sensiblement similaire sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2016 et 2017.

L'accroissement de l'activité du service entre février et avril s'explique par le passage de certaines communes en RNU (Règlement National d'Urbanisme) se substituant transitoirement aux Plans d'Occupation des Sols devenus caduques, et dans l'attente de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme pour les Communes qui n'en étaient pas dotées.

Enfin, l'activité du service a été plus dense pendant les mois de juin et juillet 2017 qu'en 2016.

En 2017, les communes pour lesquelles l'activité du service est la plus prépondérante sont les communes de Saint-Chaffrey, du Monétier-les-Bains, La Salle-les-Alpes, et Villard-Saint-Pancrace.

L'année 2017 a été marquée par la caducité des POS au 27 mars 2017 avec pour conséquence l'application du Règlement national d'urbanisme (RNU). Toutes les communes sous POS ont délibéré pour faire évoluer leur document de planification urbaine en PLU et vont poursuivre cette procédure durant l'année 2018.

Le service instructeur intervient dans ces procédures en qualité de personne publique associée (PPA) mais il apporte également ses compétences pour aider les communes dans l'élaboration de leurs projets communaux.

Il intervient notamment lors de la phase d'élaboration du règlement du PLU afin d'en assurer une relecture technique et il attire l'attention des communes et de leurs bureaux d'études sur les points qu'il identifie comme pouvant poser un futur problème lors de l'instruction des autorisations du droit des sols.

> Espaces naturels

Grand Site de la Vallée de la Clarée et Vallée Étroite

En 2003, le Conseil Général des Hautes-Alpes, la Communauté de Communes et la Commune de Névache ont décidé de limiter l'accès des véhicules particuliers en Haute-Clarée en mettant en place un dispositif souple de navettes, sans entraver la libre circulation des ayants-droits.

Ce service a été géré par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes jusqu'en 2016. Du fait des évolutions réglementaires liées à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté de Communes du Briançonnais a assuré l'organisation de ce dispositif pour la première fois en 2017.

Le bilan a été très positif avec un plus grand nombre de passagers transportés par jour (+ **8,7 %** par rapport à 2016) et une recette journalière plus importante (+ **3,3 %** par rapport à 2016).

Le dispositif aura permis de soustraire environ **600** voitures par jour, de limiter très significativement l'impact de la voiture dans ce paysage d'exception et d'éviter le rejet de 30 à 40 tonnes de CO2.

Coût du dispositif : 227 429,63 € pour 59 939,00 € de recettes laissant à la charge de la Communauté de Communes du Briançonnais plus de **83 500 €** de dépenses, déduction faite de l'aide du Département des Hautes-Alpes.

Le dispositif, indispensable aujourd'hui, sera reconduit avec quelques ajustements (horaire de fermetures de la route, cadencement...).



Gestion des milieux aquatiques

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) est une nouvelle compétence introduite par la loi MAPTAM de 2014 (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles).

Les objectifs de la loi sont de préserver et de restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et de prévenir et de protéger les activités humaines des impacts des inondations.

Dans le cadre de la loi NOTRe de 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté de Communes devra prendre en charge la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations au plus tard au 1^{er} janvier 2018, avec une période d’organisation et de structuration jusqu’au 31 décembre 2019.

Dans cette perspective, pour le bassin versant de la Durance, la Communauté de Communes du Briançonnais avec les autres Communautés de Communes du nord du Département (en amont du Barrage de Serre-Ponçon) ont décidé de confier à la Régie hydrographique du bassin-versant de la Haute-Durance Serre-Ponçon, une mission d’étude sur la structuration de la compétence à l’échelle du Bassin Versant.

Une organisation coordonnée et mutualisée au service de chaque Communauté de Communes pourra ainsi se mettre en place.

Pour le bassin versant de la Romanche, une étude similaire a été engagée conjointement avec la Communauté de Communes de l’Oisans.

Les résultats de ces études sont attendus pour le milieu de l’année 2018.



Finalisation du Contrat de Bassin Versant

Le contrat de bassin-versant pour la Haute Durance et le lac de Serre-Ponçon, finalisé fin 2017, constitue l'aboutissement logique des engagements pris depuis 2006 pour la mise en œuvre d'un outil de gestion partagée des milieux aquatiques sur la Haute-Durance, par les acteurs locaux, dont la Communauté de Communes.

Le contrat a pour objectif d'assurer une gestion globale et concertée des cours d'eaux et de leurs milieux aquatiques connexes, autant sur un plan quantitatif que qualitatif.

Il est porté par la Régie hydrographique du bassin-versant de la Haute-Durance Serre-Ponçon qui assure par ailleurs l'animation de l'étude GEMAPI (cf. supra).

Ce type de procédure contractuelle a un caractère opérationnel. Il se matérialise par des engagements techniques et financiers contractuels entre maîtres d'ouvrage (communes, Communautés de Communes, syndicats mixtes...) et partenaires financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux et Départementaux, Union européenne) sur un programme d'actions de type « études » ou « travaux ».

La signature du contrat de bassin versant et la mise en œuvre des premières actions seront réalisées en 2018.

> Déchets et assainissement

Gestion et valorisation des déchets

Depuis sa création, la CCB gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, pilotée par le service de gestion et de valorisation des déchets.

Sa mission est d'optimiser le ramassage des déchets, tout en sécurisant les points de collecte et en maintenant la qualité et l'efficacité du service public.

Elle assure aussi la gestion des déchèteries ouvertes aux usagers, particuliers et professionnels.

Les locaux techniques et administratifs du service sont situés sur la zone de Pont La Lame à Puy-Saint-André.

Afin d'assurer cette mission la CCB dispose de plusieurs installations :

- **5** déchèteries situées sur les communes de Briançon (Fontchristiane), Saint-Chaffrey (Clôt Jouffrey), Val-des-Près (La Vachette), Le Monétier-les-Bains, Villar-d'Arène (« Haute-Romanche »),
- 1 quai de transfert des déchets à Villard-Saint-Pancrace,
- 1 installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le site de Clôt Jouffrey.



Le quai de transfert est un lieu de stockage temporaire des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables (EMR).

Ils y sont chargés dans des semi-remorques avant leur transit vers les installations de traitement.

Le mode d'exploitation du service est mixte, il est assuré en régie et en prestations de services par le principal prestataire Alpes Assainissement (Veolia).

Prestations assurées en régie

- collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables (EMR) en bacs roulants, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes,
- collecte du verre et du papier en bacs roulants,
- collecte du carton auprès des professionnels et en colonnes aériennes,
- gestion du quai de transfert,
- gestion des déchèteries.

Prestations externalisées

- collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés,
- transport et traitement des déchets déposés en déchèterie,
- transport et traitement des OMR et des EMR.



Point de collecte en dispositifs semi-enterrés – Le Lauzet, Monétier-les-Bains

Les OMR sont enfouies en centre de stockage, les EMR sont triés en centre de tri.

Ces deux unités sont situées sur la commune de Ventavon, au sud du département.

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés collectés par le service Déchets de la CCB est satisfaisant car il accuse une baisse globale. Depuis 2013, les OMR ont diminué de plus de 19% et les collectes sélectives ont augmenté de 14 %.

Néanmoins les actions pour réduire la production de déchets doivent perdurer afin d'atteindre les objectifs affichés dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

			2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2016 2017	
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	Ordures ménagères et	Ordures ménagères	9 940	8 576	8 357	8 153	8 007	- 1,8 %	
		Collectes sélectives	2 240	2 284	2 299	2 431	2 555	5,1 %	
		TOTAL OMA	12 180	10 860	10 656	10 584	10 562	- 0,2 %	
	Déchets occasionnels (DO)	Apports déchèteries**	6 762	6 022	5 515	5 532	5 490	- 0,8 %	
		Textile collecté par les Fils d'Ariane	103	99	113	120	121	0,8 %	
		Collecte encombrants porte à porte	97	26	15	10	9	- 10 %	
		TOTAL DO	6 962	6 147	5 643	5 662	5 620	- 0,7 %	
	TOTAL DMA			19 142	17 007	16 299	16 246	16 182	- 0,4 %

En 2017, le soutien financier apporté par les éco-organismes calculé en fonction des tonnages triés et lié au rachat des matières recyclables ont rapporté **477 014,16 €** à la CCB.

Cette recette non négligeable permet de réduire les coûts du service.

Les éco-organismes gèrent la fin de vie des produits mis sur le marché en rétribuant les collectivités par rapport aux tonnages collectés.

Redevance spéciale

Le service Déchets est financé par la TEOM (taxe basée sur la taxe foncière) et par la redevance spéciale.

Elle permet de rééquilibrer la part payée par les ménages et les professionnels, en faisant supporter aux professionnels les frais liés à la gestion de leurs déchets selon les quantités de déchets produites.

La redevance spéciale permet aussi de sensibiliser les entreprises sur leur production de déchets, en les incitant au tri et à la réduction des déchets.

La redevance spéciale est en place sur le territoire de la CCB depuis 2011.

Jusqu'en 2016, elle était réservée aux plus « grosses » entreprises du territoire.

En 2017, la CCB s'est lancée dans un projet d'extension et d'ajustement de cette redevance, pour que toutes les entreprises utilisatrices du service s'en acquittent au-delà de 100 litres d'ordures ménagères et assimilées produites par semaine.

2017

1 083 courriers d'information envoyés aux entreprises

2 réunions publiques et **1** réunion avec les syndicats professionnels organisées

70 demandes d'exonération accordées sur les 93 reçues

89 entreprises facturées au forfait (100 €)

423 entreprises facturées au réel

288 133 € de titres émis



Atelier de réflexion sur la réduction des déchets proposé aux professionnels de la CCB

Prévention des déchets

La CCB est inscrite dans une démarche de réduction des déchets à travers son programme « Territoire zéro déchet zéro gaspillage ».

En 2016, le ministère de l'Environnement a ainsi labélisé le territoire du Briançonnais en lui octroyant une aide financière de 147 000 € sur une durée de 3 ans, pour que la CCB développe des actions en faveur de la prévention.

Les actions phares du programme sont la **sensibilisation** de tous les publics (usagers, scolaires et professionnels) à travers de nombreuses animations et formations mais aussi le **développement du compostage** sous toutes ses formes.

Sensibilisation

390 habitants rencontrés sur les marchés l'été

96 employés sensibilisés en entreprises par l'ambassadeur du tri

450 élèves sensibilisés par un intervenant de « Terre d'Eden » (année scolaire 2016/2017)

272 élèves sensibilisés en péri scolaire (année scolaire 2016/2017) par l'ambassadeur du tri

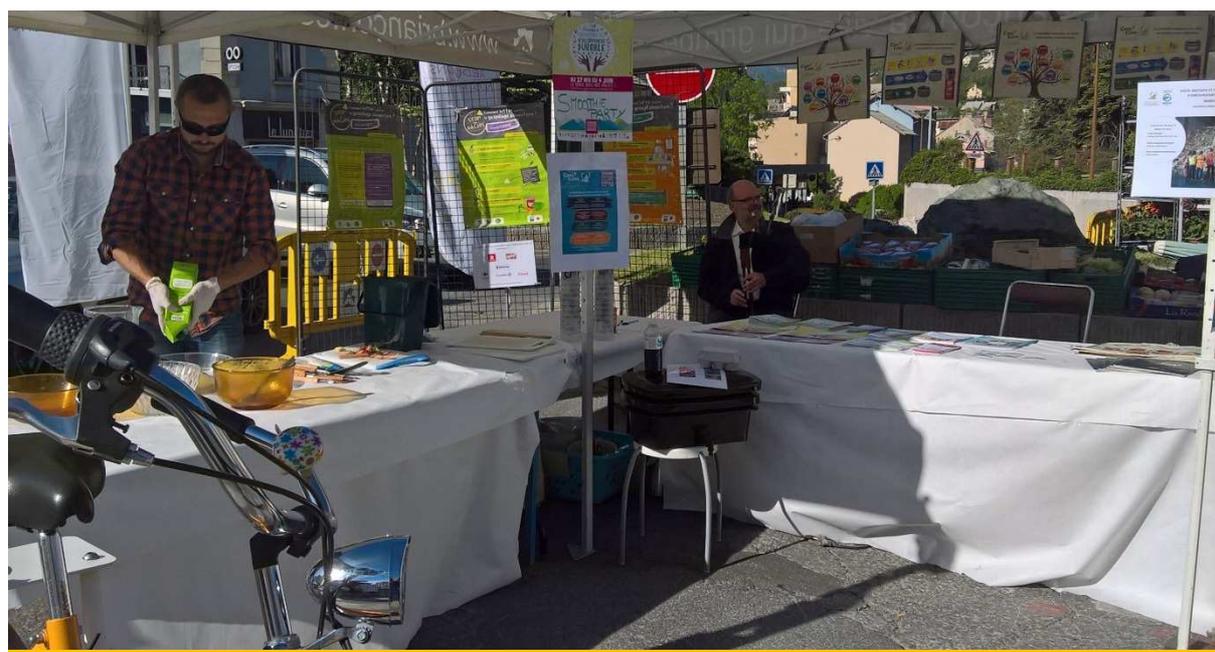
5 ateliers d'aide à la réduction des déchets proposés aux professionnels

15 agents des communes formés sur le gaspillage alimentaire

93 usagers sensibilisés au réemploi dans les déchèteries

1 « Repair Café » (atelier de réparation d'objets) organisé à la déchèterie de Fontchristiane

de nombreuses animations dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et de la Semaine du Développement Durable...



Compostage

- installation du 1^{er} composteur collectif, boulevard du Lautaret à Briançon,
- installation de **20** composteurs d'établissement (écoles, centres de vacances, pôle social, hôtels, camping, restaurants...) avec un accompagnement par le service Déchets ou par un prestataire « Les Gens d'en haut » sur une année,
- vente de **78** composteurs individuels.



Aire de compostage partagée sur un point de collecte en apport volontaire - boulevard du Lautaret à Briançon

Déchèterie de la Haute-Romanche

Fin 2011, des désordres ont été constatés sur la déchèterie de la Haute-Romanche, site des Albérons. Pour faire face à ces dégradations qui s'amplifiaient, un diagnostic solidité-sécurité a été réalisé sur le site en 2013. Ce diagnostic a conduit à la démolition du local d'exploitation et à la fermeture provisoire du site, dans l'attente d'une mise en sécurité.

Grâce aux travaux de sécurisation et à la mise en place d'une surveillance accrue du site, la déchèterie est maintenue ouverte depuis 2014. Néanmoins, des mouvements de terrain menacent le site.

Une délocalisation de cet équipement a donc été envisagée. Parallèlement à la recherche d'un nouveau site pour installer la déchèterie, une réflexion sur les déchets inertes des professionnels a été également engagée.

Une étude d'opportunité sur la faisabilité technique et financière de créer un nouvel équipement en Haute Romanche a été confiée au bureau d'étude GIRUS. L'étude a été subventionnée à hauteur de 45% par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Suite aux différents comités de pilotage, la définition des scénarios d'aménagement suivants a été faite :

- Scénario A
réaménagement du site des Albérons en ISDI* et mise à disposition de 3 bennes de tri (capacité maximum de 100 m³)
- Scénario B
aménagement du nouveau site pressenti du Grand Clôt en ISDI* et déchèterie (capacité maximum de 300 m³)
- Scénario C
aménagement du nouveau site pressenti du Grand Clôt en ISDI* et mise à disposition de 3 bennes de tri (capacité maximum de 100 m³)

L'année 2018 sera consacrée au choix du scénario d'aménagement, à la réalisation des études réglementaires et au choix du maître d'œuvre.

** ISDI : installation de stockage des déchets inertes*



Site du Grand Clôt (Commune de La Grave)

Mâchefers du site du Pilon

De 1974 à 1996, les mâchefers issus de l'ancienne usine d'incinération de Malefosse ont été stockés sur le site du Pilon, un site fortement soumis aux risques de crues. Pendant 24 ans près de 45 000 m³ de résidus issus de l'incinération des déchets ménagers et de déchets non incinérés se sont accumulés. Pour éviter tout risque de pollution, le site doit être réhabilité et confiné.

Le programme de travaux prévoit des protections hydrauliques contre les crues du torrent de Malefosse et de la Durance et le confinement du stock. L'ensemble des études réglementaires (les études loi sur l'eau, Natura 2000 et ICPE) ont fait l'objet d'une instruction par les services de l'État.

Par arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2017, les choix techniques concernant cette protection ont été arbitrés et validés par les services compétents. Cet arrêté précise que les travaux de réhabilitation se dérouleront entre juin 2018 et juillet 2019.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **1,3 MILLION € HT**.

L'opération est soutenue par l'Agence de l'eau (30 %) et l'État (26,92 %).

Une demande de subvention à hauteur de 13 % a été sollicitée auprès de la Région PACA. Cette participation est en cours d'étude.

L'année 2018 sera consacrée au choix des entreprises et au démarrage des travaux.



Plan masse de l'opération

Projet de plateforme co-compostage – Mutualisation des « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

En février 2017, la Communauté de Communes du Briançonnais a recruté une chargée de mission pour travailler sur 2 grands projets structurants :

- étudier la possibilité technique, financière et juridique pour la **création d'une plateforme de co-compostage** boues, déchets verts et bio déchets,
- **mutualiser les actions relatives au label « Territoire Zéro Déchet et Zéro Gaspillage »**, label obtenu par les 4 Communautés de Communes du Nord du Département (Briançonnais, Pays des Écrins, Guillestrois-Queyras et Serre-Ponçon).

La particularité de ce poste est son co-financement par les 4 collectivités précitées.

En renfort de ce co-financement, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le Conseil Régional PACA subventionnent ce poste.

Création d'une plateforme de co-compostage

L'objectif de cette plateforme de co-compostage est de proposer une solution locale pour la gestion des boues de station d'épuration, des déchets verts et des biodéchets, afin de réduire l'impact environnemental et de reprendre la gestion publique du traitement de ces déchets produits sur le territoire.

Le compost produit grâce à la plateforme pourrait être distribué pour un usage de revégétalisation ou autres travaux sur les pistes de ski alpin et nordique du territoire.

En 2017, ont été réalisés :

- des visites de sites similaires avec élus et agents,
- des rencontres avec les différents acteurs concernés directement par le projet,
- le pré-chiffrage du projet et répartition des coûts par collectivité,
- la rédaction du cahier des charges pour lancer le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).



*Compost produit à partir de boues
Visite de la plateforme d'Orcières*

Après, un premier site étudié sur la commune de Villard-Saint-Pancrace, le site industriel du Planet (sur la commune de La-Roche-de-Rame) est à l'étude pour l'implantation du projet.

Mutualisation des « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

La CCB et les Communautés de Communes voisines ont été lauréates de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) lancé par le ministère de l'Environnement via l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Les collectivités haut-alpines engagées dans cette démarche ont fait le choix du partage de connaissances, de compétences et d'actions en matière de réduction des déchets.

En 2017, les échanges interterritoriaux ont porté sur différentes thématiques, à savoir :

- la coordination des animations pour la Semaine Européenne du Développement Durable,
- la mise en place du compostage collectif de proximité : définition du rôle des collectivités, choix des emplacements, formation des acteurs, supports de communication, etc.
- la mise en place d'un protocole opérationnel pour agir en faveur de la réduction du verre dans les ordures ménagères,
- un diagnostic quantitatif et qualitatif des déchets textiles non valorisés par les associations : évaluation du gisement actuel voué à l'enfouissement, discussions sur les marges de manœuvres possibles des associations pour augmenter la collecte et la valorisation de ces tonnages, échanges avec des entreprises privées pour évaluer l'intérêt de développer une filière d'effilochage ou de chiffonnage.

Après une année de travail, les partenaires financiers saluent l'intérêt de ce poste mutualisé.



Assainissement

L'assainissement collectif et non collectif des eaux usées est assuré par la CCB.

Depuis novembre 2017, le service Assainissement comprend 2 agents.

Assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est délégué à l'entreprise SUEZ depuis 2006 et jusqu'en 2031.

Celle-ci est chargée :

- du financement, de la conception, de la réalisation, de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages d'assainissement (réseau et STation d'EPuration des eaux usées - STEP),
- des relations avec les usagers (renseignements, réclamation, branchements assainissement, facturation...).

La collectivité se charge :

- des extensions et des dévoiements de réseaux,
- d'instruire les permis de construire,
- de contrôler et d'évaluer le délégataire.

CHIFFRES CLÉS 2017

247 km de réseaux de collecte

13 km de réseaux curés

10 branchements neufs

136 désobstructions

50 regards remis à niveau

11 STEP (1 STEP principale sur Briançon, et 10 autres plus petites réparties sur le territoire)

17 postes de relevage (ouvrage permettant le refoulement des eaux usées).

28 993 Unités de logements facturés

1 762 302 m³ facturés

Prix de l'eau pour une facture type de 120 m³ : **257,18 €**

Prix au m³ pour une facture de 120 m³ : **2,41 €/M³**

109 029 € HT de travaux pour les STEP (changement des équipements électromécaniques, du matériel...) et les postes de relevage

211 385 € HT de travaux sur les réseaux (réparation des réseaux vétustes...)

TRAVAUX & ÉTUDES 2017 RÉALISÉS PAR LA CCB



Travaux à La Salle-les-Alpes, Chemin de la Teinture

Une extension de réseau a été réalisée pour desservir de nouvelles habitations et supprimer les anciens branchements existants vétustes.

Coût : **43 772,24 € HT**

Linéaire : **215** mètres

Travaux au Monétier-les-Bains, zone des Sables

La collectivité a détourné le collecteur principal d'assainissement afin de permettre la construction d'habitations sur une parcelle située dans la zone artisanale des sables 2.

Coût : **24 421,50 € HT**

Linéaire : **90** mètres



Étude sur la mise aux normes du système d'assainissement du Lauzet/les Bousardes, Monétier-les-Bains

Les eaux usées des hameaux du Lauzet et des Bousardes sur la commune du Monétier-les-Bains sont actuellement traitées par deux ouvrages d'épuration anciens et peu performants.

Pour remédier à cette situation, la collectivité a étudié en 2017 deux possibilités techniques :

- créer une nouvelle station d'épuration en lieu et place de celle des Bousardes,
- raccorder directement les eaux usées de ces deux hameaux jusqu'au hameau du Casset, lui-même déjà relié à la station d'épuration de Briançon. Cette deuxième possibilité pourra être réalisée en coordination avec la commune de Monétier-les-Bains qui envisage la création d'un réseau d'eau potable sur le même secteur.

Les élus de la CCB se positionneront en 2018 sur l'option retenue.

Étude sur le réseau d'assainissement du lotissement des Oches, Monétier-les-Bains

Le réseau d'assainissement privé desservant le lotissement des Oches est en mauvais état et traverse de nombreuses propriétés privées. L'association des riverains ainsi que la Mairie du Monétier-les-Bains ont demandé à la CCB d'étudier la possibilité de desservir ce secteur avec un réseau public d'assainissement.

Aussi, la CCB a lancé en 2017 une étude visant à déterminer la faisabilité technique et économique d'une extension du réseau public d'assainissement. Les résultats de cette étude seront présentés en 2018 pour décision des élus de la collectivité.

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne les habitations, gîtes et bâtiments non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées. Il est recensé **600** installations d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire.

Avec le relief, certaines zones urbanisées ne peuvent être raccordées à une station d'épuration pour des raisons techniques et financières.

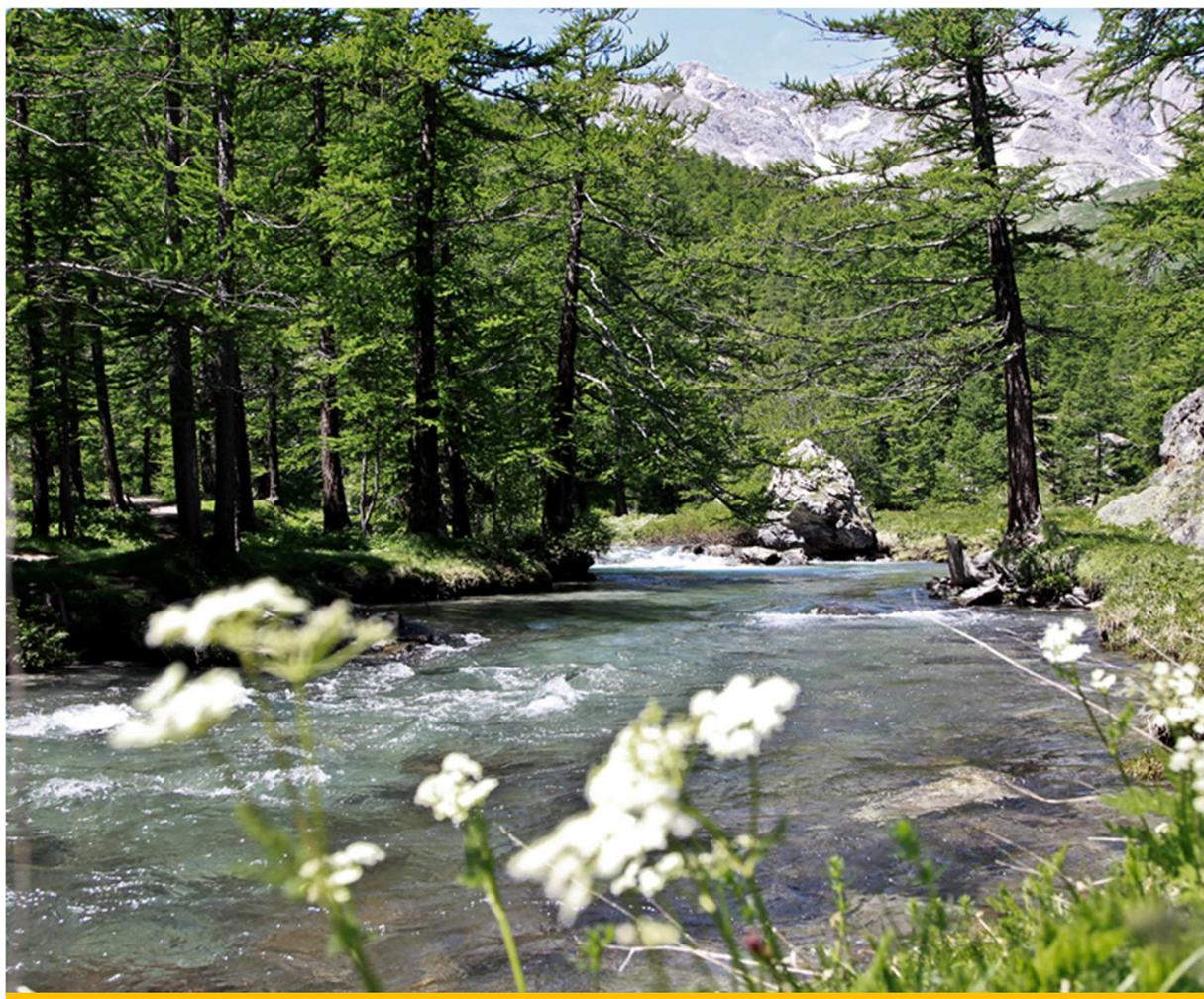
Sur ces zones, le contrôle des installations d'assainissement non collectif est assuré par la Communauté de Communes du Briançonnais qui a mis en place le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

La CCB est en charge du contrôle périodique des installations. La collectivité procède également aux contrôles en cas de réhabilitation ou d'installation d'une nouvelle filière ou encore en cas de vente immobilière.

2017

5 contrôles diagnostics de l'existant ou contrôles de vente

10 contrôles d'installation neuve ou réhabilitée



> Étude préparatoire pour le transfert eau potable

En avril 2017, la CCB a mandaté la société publique locale Eau Services Haute Durance et les bureaux d'études Saunier Infra (Gap) et Collectivités Conseils (Lyon et Paris), pour réaliser les études techniques, financières, organisationnelles et juridiques préalables au transfert de la compétence « Eau Potable ».

Ces études de faisabilité ont été soutenues à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son Appel à Projet.

La phase diagnostic a été finalisée fin 2017. Ce diagnostic le plus exhaustif possible a permis d'une part de mettre en exergue les points forts et les points à améliorer pour chaque commune et d'autre part de construire collectivement un plan prévisionnel d'investissement.

Le plan pluriannuel d'investissement a été élaboré à partir de tous les besoins identifiés, en termes de travaux de rénovation des ouvrages, de constructions neuves, de pose de compteurs...

Les phases suivantes (harmonisation tarifaire, définition du niveau de service, mode de gestion...) sont suspendues en attendant que la législation statue sur le devenir de cette compétence.

En effet, au démarrage de l'étude, la loi NOTRe prévoyait le transfert du service public de l'eau potable au plus tard au 1^{er} janvier 2020. Une proposition de loi assouplira les conditions du transfert en 2018.

> Énergies renouvelables

Une des priorités de la collectivité est de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper l'impact du changement climatique.

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Briançonnais a poursuivi en 2017 ses actions, d'une part sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de son patrimoine (notamment par la mise en œuvre des préconisations liées à l'audit énergétique réalisé en 2012 et la valorisation des énergies renouvelables) et d'autre part pour la sensibilisation de la population aux économies d'énergies.

Cette sensibilisation a été menée par le biais du soutien financier apporté à des organismes intervenant dans ce domaine ou par les agents de la collectivité lors de la semaine du Développement Durable.

2017

Poursuite du soutien financier de l'Espace Info-Énergie porté par l'association « Environnement et Solidarité » labélisée CPIE Haute-Durance : **4 500 €**



Travaux au siège de la collectivité

- > travaux de mise aux normes et de sécurisation,
- > mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs,
- > installation de minuteries pour l'éclairage des paliers de l'ascenseur.

Travaux à la crèche des P'tites Boucles - Briançon

- > abaissement et l'isolation des plafonds,
- > dépose et le remplacement des luminaires (remplacement par des LED) et renforcement de l'éclairage des zones peu ou mal éclairées,
- > reprise de l'isolation et bardage d'une partie de la façade

Ces travaux, engagés depuis 3 ans, seront poursuivis dans les crèches des P'tites Boucles et Guisane.

Toutes ces actions sont financées par les recettes générées par les panneaux photovoltaïques dont la collectivité est propriétaire ou des panneaux appartenant à la SEM SEVE (Soleil Eau Vent Energie) dont la collectivité est actionnaire.

Recettes directes générées par les installations appartenant à la CCB

L'année 2017 confirme la pertinence des choix politiques opérés en matière de production d'énergie renouvelable dès 2010.

La collectivité a ainsi perçu pour la sixième année, les produits de la vente d'électricité générée par l'installation photovoltaïque de la station d'épuration (STEP) « Pur'Alpes » à Briançon **59 459 €** et Altipolis **3 000 €**.

Recettes indirectes générées par la location de toitures à la SEM SEVE

- une surface de 132 m² de la toiture du hangar du service de Gestion et valorisation des déchets pour une puissance estimée à 19,75 kilowatt-crête. Les gains de la collectivité sont fixés à 5% du montant des recettes **150 €**
- une surface de 350 m² de la toiture de la Maison de la Géologie et du Géoparc pour une puissance estimée à 56,42 kilowatt-crête. Les gains de la collectivité sont fixés à 5% du montant des recettes **500 €**
- une surface d'environ 345 m² de la toiture de la crèche des Petites Boucles : 53,5 kilowatt-crête. Les gains de la collectivité sont fixés à 5% du montant des recettes **600 €**

soit un total de **63 709 €**

> Plan Climat Énergie Territorial

Une démarche de Plan Climat Énergie Territorial (PCAET) a été engagée par la Communauté de Communes du Briançonnais. Depuis le décret du 28 juin 2016, cette démarche est obligatoire pour les Communautés de Communes de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat Énergie Territorial⁹ constitue un cadre d'engagement pour la mise en place d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

L'objectif est d'obtenir un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Le suivi de cette démarche a été confiée au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), porteur en outre du dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

La mise en œuvre du PCAET concerne le territoire des 3 Communautés de Communes du PETR (Briançonnais, Écrins, Guillestrois-Queyras).

⁹ institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle

**UN TERRITOIRE CRÉATIF
POUR SE DIVERTIR, SE CULTIVER**

> Enseignement artistique

Conservatoire à rayonnement intercommunal du Briançonnais

Le Conservatoire à rayonnement intercommunal du Briançonnais, labellisé par le ministère de la Culture, est ouvert à tous à partir de 4 ans. Il propose des cours individuels ou collectifs.

Avec 26 enseignants, le Conservatoire offre une multitude de choix pour découvrir la musique, le théâtre et la danse et s'épanouir dans les différents parcours de pratique amateur proposés.

Les études musicales, chorégraphiques ou théâtrales (cursus diplômants divisés en 3 cycles) préparent les élèves pour l'entrée dans des parcours préprofessionnels.

Le Conservatoire a vu l'arrivée d'un nouveau directeur le 1^{er} avril 2017 suite au départ de la précédente directrice en décembre 2016.

2017

Validation du **règlement des études** par la Commission culture de la CCB

Demande de **renouvellement de classement** « à rayonnement intercommunal » à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) PACA

10 réunions départementales avec le Centre Départemental de Ressources Des Arts des Hautes-Alpes

Budget de fonctionnement du Conservatoire : **1 207 570 €**

Pédagogie

4 nouvelles propositions d'enseignement ont été mises en place en 2017 : Culture Musicale, Culture chorégraphique, Initiation « parcours découverte » et « chant choral ».

85 élèves se sont présentés aux examens départementaux, dans les disciplines suivantes : Formation musicale (fin de 1^{er} cycle), Musique 1^{er} et 2^e cycle (Clarinette, Saxophone, Flûte traversière, Guitare, Piano, Violoncelle), Théâtre et Danse classique

60 % de réussite aux examens départementaux

Action culturelle

L'inscription au Conservatoire amène les élèves à participer aux projets artistiques pédagogiques (auditions et concerts, stages, master-class, voyages-échanges) et aux représentations de fin d'année mêlant musique-danse-théâtre.

26 Auditions de classes

42 Concerts, spectacles sur le territoire briançonnais



7^{ème} édition de "Si on chantait" organisée par le Conservatoire à rayonnement intercommunal et l'ensemble des écoles primaires du nord du département – Parc de la Schappe à Briançon

Des partenariats sont développés avec les associations culturelles à l'occasion d'événements comme notamment, l'Altitude Jazz Festival, Les Offenbacchiades du Sud, le Festival Messiaen au pays de la Meije, Les Rencontres de la Haute-Romanche, le Festival Violoncelles en folie...

La fréquentation

Le Conservatoire fonctionne en année scolaire d'où le découpage en deux périodes :

De janvier à juin 2017 (année scolaire 2016-2017)

593 élèves inscrits

464 en Musique / 67 en Danse / 62 en Théâtre

De septembre à décembre 2017 (année scolaire 2017-2018)

610 élèves inscrits

514 en Musique / 106 en Danse / 50 en Théâtre

Les disciplines

Les tableaux sur les pages suivantes présentent les disciplines enseignées au Conservatoire, le nombre d'heures hebdomadaires assurées par les différents intervenants et le nombre d'élèves, enfants et adultes.

DISCIPLINES	NBRE HEURES hebdo	NBRE ÉLÈVES enfants	NBRE ÉLÈVES adultes
VIOLON	16	15	12
VIOLONCELLE	20	26	1
Ensembles		26	
GUITARE	20	25	3
Ensembles		21	
GUITARE	10	12	
Ensembles		11	1
GUITARE	10	20	5
PIANO	20	29	5
Accompagnement			
PIANO	16	17	
Accompagnement			
PIANO	16,5	25	2
Ensemble		En fonction des élèves	
TROMPETTE	16	5	2
Ensembles		13	6
Cor, trompette, Tuba	16,5	17	6
Ensembles			95
SAXOPHONE	20	34	2
Ensembles		31	5
CLARINETTE	14	16	3
Ensembles			12
FLÛTE	16	10	4
Ensembles et Musique de Chambre			38
Interventions en milieu scolaire	15		
Éveil-Initiation	4		79
DANSE Classique	20	66	0
Danse Jazz		24	
THÉÂTRE ados, enfants	16	32	
Le Labo		5	
THÉÂTRE adultes	5		19

DISCIPLINES	NBRE HEURES hebdo	NBRE ÉLÈVES enfants	NBRE ÉLÈVES adultes
Formation Musicale	20	120	13
Orchestre		9	21
Formation Musicale	10	89	
Chant choral		11	
Chant Lyrique	12,50	2	18
VIOLON TRADITIONNEL	10	23	1
Ensembles		15	
ATELIER JAZZ Jazz au Village	16 ateliers X 2h		22
BATTERIE	7	13	
Atelier Chorégraphique adultes-Le Labo	5	5	27

Atelier intercommunal des Beaux-arts

L'atelier des Beaux-arts propose des cours de peinture, dessin, modelage, poterie, céramique et de gravure.

Au travers de ces disciplines, mais également en abordant d'autres champs créatifs des arts plastiques, les enseignants ont pour mission de sensibiliser les publics à différentes approches de l'art contemporain, par la mise en œuvre de projets collectifs ou individuels ou par la présentation de travaux d'artistes contemporains.

L'atelier intercommunal des Beaux-arts est l'un des deux seuls établissements publics du département à dispenser ces enseignements.

Les cours s'adressent à tous, à partir de 5 ans.

Pour compenser l'absence au lycée de Briançon d'une section « Bac arts plastiques », l'atelier assure une préparation aux concours d'entrée des écoles d'art.

Un travail hebdomadaire en collaboration avec l'IME du Jouclaret mobilise deux enseignants de l'atelier auprès d'enfants de l'IME souffrants de pathologies lourdes.

L'équipe est composée d'un directeur/enseignant peinture et dessin, d'une enseignante aquarelle/dessin et enfants et d'une enseignante céramique/modelage.

La fréquentation

NB INSCRITS	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Adultes	67	86	78	76	91
Adultes IME du Jouclaret	5	6	4	6	6
Enfants	61	82	103	102	110
TOTAL	133	174	185	184	207

Après une stabilisation des effectifs en 2016, la fréquentation est repartie à la hausse en 2016/2017, avec des cours parfois saturés. Pour la première fois, l'Atelier des Beaux-arts a été contraint de refuser des enfants.

2017

Plusieurs pistes de recherche et de réflexion ont été suivies par les élèves, en groupe ou de manière plus personnelle. Les projets les plus marquants ont été :

- poursuite du travail photographique engagé en 2016 avec les sténopés : profitant des longs temps de pose, les élèves ont pu travailler sur le mouvement et ont réalisé eux-mêmes le développement en tirage argentique ;
- projet transversal, avec la classe de théâtre du Conservatoire : réalisation d'une série de masques inspirés des arts premiers pour créer une partie de la scénographie du spectacle ;
- travail sur l'art de l'ingénieur et le design avec la création de ponts élaborés en suivant des contraintes fonctionnelles ;
- construction de structures abstraites à partir de plans de carton plume blanc imbriqués entre eux, selon l'orientation des plans - travail d'observation des lignes, des masses et de la lumière ;
- travail sur le flou en peinture : par le biais d'un dispositif floutant la vue des élèves, les détails étaient gommés pour permettre aux élèves accéder à l'essentiel - la lumière ;
- peintures très grand format de peluches ;
- séances de dessin sur le vif et en musique organisées avec l'Atelier jazz du Conservatoire
- cours de modèles vivants et cours de peinture et de dessin en extérieur ;
- travail sur les principes des sculptures précolombiennes, incas et inuit, mettant en œuvre les techniques propres à ces civilisations.



Expositions des travaux d'élèves

Du 25 mai au 8 juin 2017, l'exposition de fin d'année a réuni les travaux des élèves au Centre d'art contemporain de Briançon. Près de **1000** visiteurs ont pu découvrir le travail réalisé par les élèves de l'atelier.

Du 7 juillet au 2 août 2017, une seconde exposition des élèves de l'atelier a été organisée au Centre montagne de Villard-Saint-Pancrace, avec des peintures abstraites grand format, qui a permis aux visiteurs de découvrir les activités de l'atelier et la créativité des élèves.

Projet « mapping »

Les élèves de l'atelier ont créé tout au long de l'année des images sur films celluloïd avec de la peinture transparente destinées à être projetées en très grand format sur les murs de la Cité Vauban. Deux projections ont été organisées, l'une pour le vernissage et l'autre pour la clôture de l'exposition des travaux des élèves, au Centre d'art contemporain de Briançon.



Cours pour les lycéens

Le cours dédié aux lycéens permet aux jeunes artistes d'essayer différents moyens de création artistique, le dessin et la peinture bien sûr, mais aussi des installations, la pratique d'outils numériques, le graphisme, le Land art, la gravure, la sculpture. À travers ces différentes expérimentations, ils peuvent se sensibiliser aux différentes facettes de la création et de l'art contemporain.

Ce cours a aussi pour objectif d'orienter et aider, ceux qui souhaitent poursuivre dans cette voie, à préparer les concours des écoles préparatoires et de constituer un dossier artistique solide.

Accès aux études artistiques en École supérieure d'art

Deux élèves lycéens de l'atelier ont présenté les concours d'entrée dans les prépas publiques aux Écoles d'art. Ils ont tous les deux réussi les concours des écoles préparatoires et ont choisi de rentrer à l'école des Beaux-Arts du Genevois et à la prépa des Beaux-arts de Sète, deux écoles préparatoires publiques aux grandes Écoles d'arts, qui jouissent d'une excellente réputation au niveau national.

Les deux élèves de l'atelier qui avaient été admis à l'école des Beaux-Arts du Genevois en 2016 ont été reçus à l'issue des concours, l'un à la Haute école d'art et de design de Genève (HEAD) et l'autre à Valenciennes à l'École supérieure de l'image.

Visites d'expositions

Les élèves de l'atelier modelage/sculpture se sont rendus au musée des Confluences à Lyon pour visiter l'exposition « Terre africaine ».

Un second groupe a fait le voyage au Castello di Rivoli, dans le Piémont pour rencontrer les œuvres de Klee, Kandinsky, Munch, Matisse, Delaunay, Warhol, Fontana, Boetti, Paolini, Hirst... à l'occasion de l'exposition « L'emozione dei colori nell'arte ».



> Équipements culturels

Théâtre du Briançonnais

La gestion du Théâtre du Briançonnais est assurée dans le cadre d'une délégation de service public, confiée à l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais (ADAC-CCB) depuis 2011.

La première convention de DSP était d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2016. Cette DSP a été prolongée d'un an, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Le processus de renouvellement de la DSP a par la suite été relancé en 2017 pour une période de 6 ans, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2023.

Pour la seconde fois, la gestion a été confiée à l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais et l'ADAC.

Le projet de l'ADAC, intitulé « *Un Théâtre, un territoire : le théâtre du Briançonnais, un théâtre ouvert à tous et à chacun* » propose une programmation pluridisciplinaire d'octobre à mai avec 25 spectacles pour 74 à 90 représentations.

La stratégie pour 2017-2023 se développe autour de 3 axes :

- le développement artistique et culturel du lieu,
- l'éducation artistique et culturelle,
- l'inventivité, l'innovation, la créativité comme moteurs du changement du Théâtre du Briançonnais.

Les objectifs de la programmation artistique et culturelle sont les suivants :

- une scène ouverte aux écritures contemporaines d'ici et d'ailleurs,
- une scène pluridisciplinaire,
- une scène de création et d'accueil de résidences d'artistes,
- une scène ouverte aux publics familiaux et aux jeunes publics,
- une scène transfrontalière (avec la mise en œuvre d'un projet ALCOTRA avec les partenaires départementaux et limitrophes ; tournées et/ou coproductions franco-italiennes).

Le projet prévoit des actions culturelles, telles que rencontres avec artistes, conférences, ateliers et stages..., ainsi que des partenariats avec les acteurs culturels locaux (Altitude Jazz Festival, Conservatoire, MJC/La Face B, CEDRA...).

L'ADAC propose que le théâtre rayonne sur le territoire communautaire avec les « Traversées » en prévoyant 3 spectacles par saison dans les diverses communes de la CCB.

Les tarifs proposés par le théâtre sont ajustés pour permettre à un large public d'accéder aux spectacles : tarif mini : 5 €, tarif moyen : 12 € ; tarif maxi : 31 €.

Par ailleurs, le théâtre développe une politique d'abonnement à des tarifs incitatifs.

2016/2017

25 spectacles (théâtre, danse, musique, jazz, cirque) ont été programmés avec 75 représentations.

12 137 entrées (dont 2497 entrées prises en abonnements)

437 abonnements

Taux de remplissage : **83 %**

Représentations scolaires : **4388** entrées

Le montant de référence de la subvention de la CCB a été fixé à 410 000 €.

Montant de la subvention 2017 : **403 666 €**

Les principaux partenaires financiers du théâtre sont l'État, la Région PACA et le Département des Hautes-Alpes.

Le budget de fonctionnement du théâtre est d'environ **800 000 €**.



Cinéma « Art et Essai » Eden Studio

Le cinéma est géré depuis 20 ans par la MJC - Centre social du Briançonnais dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

La délégation de service public actuelle a démarré le 2 avril 2016 pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2021.

Trois labels ont été accordés au cinéma « Art et Essai » par le Centre National de la Cinématographie (CNC) :

- « Recherche et découverte »,
- « Patrimoine et répertoire »,
- « Jeune public ».

La salle dispose de **98** places pour une programmation qui privilégie les œuvres cinématographiques « Art et Essai » (A&E).

2017

Projections

	2013	2014	2015	2016	2017
Nb films projetés	221	272	262	213	269
Nb films A&E	206	245	245	181	266
Nb séances	1122	1028	1019	972	1178
Nb séances A&E	803	827	832	836	859

Animations

- Festival Télérama et Télérama enfants,
- « Rendez-vous d'automne »,
- 18 soirées animées (29 films), dont 11 avec un invité, organisées par l'association de spectateurs « Les Toiles filantes »,
- une vingtaine de soirées organisées par diverses associations, le théâtre du Briançonnais, le comité de jumelage...,
- Participation au festival du court-métrage, au festival Alimen'Terre, à la semaine du Développement Durable, à l'Altitude Jazz Festival avec une soirée jazz.

Éducation à l'image

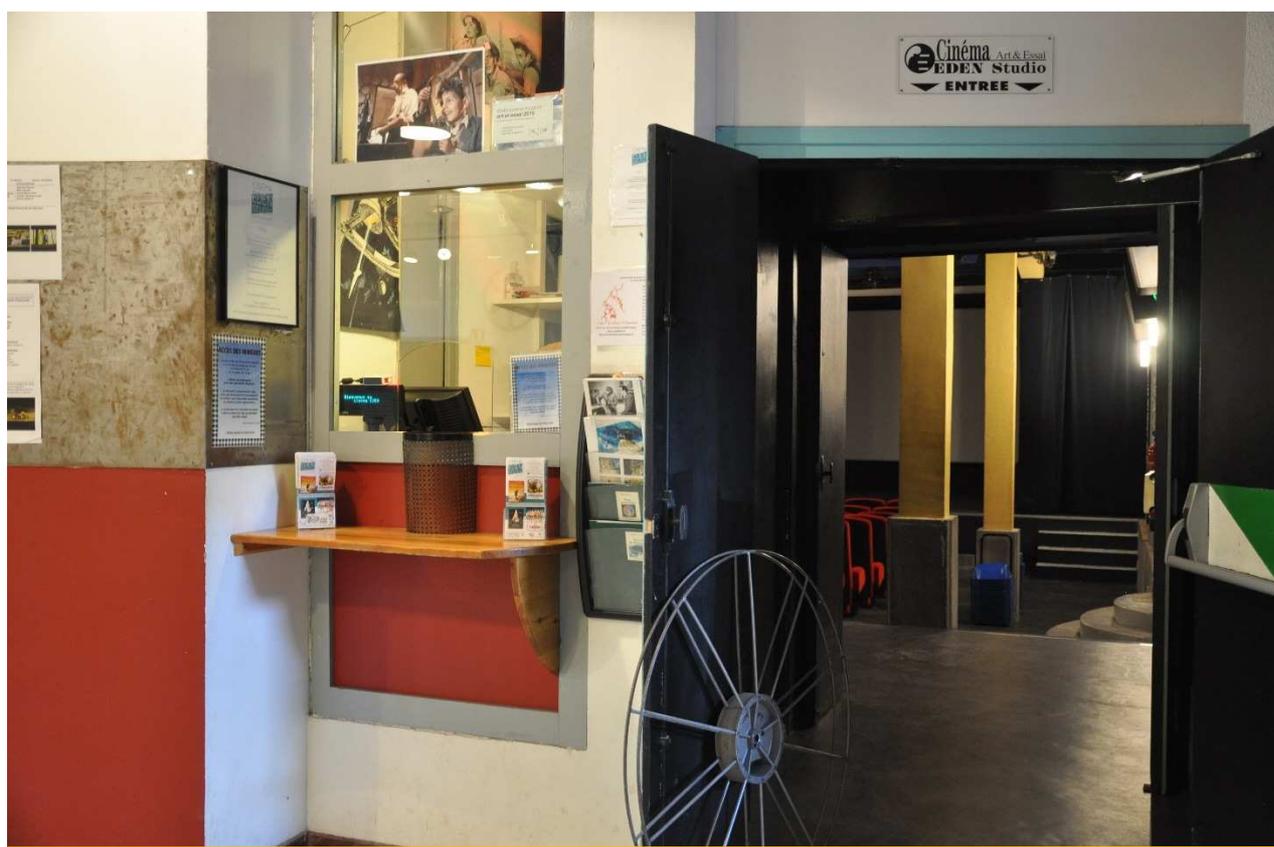
- Coordination départementale des dispositifs « Maternelle au cinéma », « Collège au cinéma », « École au cinéma »,
- Participation à « Lycéens et apprentis au cinéma »,
- Séances à la demande pour le lycée : « La ronde du cinéma ».

La fréquentation

	2014	2015	2016	2017
Nb entrées	20135	21297	22820	21416
Abonnés	5849	6264	6268	5631
Plein tarif	4636	5308	5855	7338
Tarif réduit	1526	1617	1657	1634
Chômeurs -25 ans	2632	2627	2938	1295
- 14 ans	1232	1599	1773	1602
Scolaires	2678	2569	2621	2468
Gratuits	274	291	401	356
Opéra	501	555	421	595

Budget de fonctionnement du Cinéma « Art et Essai » Eden Studio : **166 309 €**

Recettes : **160 540 €**



> Soutien aux associations culturelles

La Communauté de Communes du Briançonnais peut apporter un soutien aux associations locales à vocation d'intérêt général organisant des manifestations ou actions culturelles en lien avec le Conservatoire, le théâtre du Briançonnais, l'atelier des Beaux-arts ou tout autre équipement communautaire intervenant dans le domaine de la culture.

À ce titre, **11** associations ont reçu un soutien financier de la CCB en 2017.

NOM	OBJET	SUBVENTION 2017
Cello au sommet	Festival « Violoncelles en folie » Stages et concerts pour les violoncellistes	5 000 €
A Croche Chœur	Chorale du Conservatoire	1 000 €
Festival Messiaen	Festival Messiaen Interventions en direction des scolaires en partenariat avec le Conservatoire	9 000 €
Offenbachiades du sud	Organisation de concerts Partenariat avec le Conservatoire	5 000 €
Les Décâblés	Altitude Jazz Festival Partenariat avec le Conservatoire et avec le théâtre	5 000 €
Université du Temps Libre	Cours divers	3 000 €
Association des Parents d'élèves du Conservatoire (APEC)	Soutien aux projets artistiques du Conservatoire	1 500 €
Echo de la Guisane	Contribue à l'enseignement de la musique d'ensemble	1 500 €
Choralp	Rencontres chorales internationales Contribue à l'enseignement du chant choral	1 500 €
Rencontres de la Haute Romanche	Partenariat avec le Conservatoire	2 000 €
Au-dessus de la plaine	Créations théâtrales en partenariat avec le Conservatoire	1 000 €

> Passage du Tour de France dans le Briançonnais

Le Tour du France 2017, a été un événement d'une importance majeure pour le territoire du Briançonnais, avec des retombées économiques qui ont bénéficié à l'ensemble des communes qui composent la Communauté de Communes du Briançonnais.

Le territoire a accueilli :

- Le Village du Tour > les 14 et 15 juillet (60 000 visiteurs)
- La course de l'étape du tour (+ 15 000 cyclistes) > le 16 juillet
- L'arrivée du tour à La Salle Les Alpes > le 19 juillet
- L'épreuve féminine et le départ de l'étape Briançon / Col de l'Izoard > le 20 juillet



L'organisation de ces manifestations a nécessité la mise en œuvre de moyens humains et matériels supplémentaires.

Le bilan du coût financier du Tour de France pour la CCB est le suivant :

Contribution versée à l' Office du Tourisme Serre Chevalier Briançon accueil du Tour de France et promotion de l'image du Briançonnais	50 000.00 €
Collecte et traitement des Déchets	23 592.29 €
Participation au Village du Tour installation/accueil du public communication	1 537.06 €
Service Fourrière automobile Astreintes et interventions	525.55 €
Déplacement de l' aire d'accueil des Gens du Voyage au stade des Artaillauds	4 500.00 €
TOTAL	80 154.90 €

D'après l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET 05), « l'édition 2017 du Tour de France a généré **18 MILLIONS €** de retombées économiques directes dans les Hautes-Alpes ».

15 000 cyclistes amateurs ont pris le départ de l'Étape du Tour

40 000 visiteurs ont traversé le Briançonnais entre le 14 et le 20 juillet

190 pays ont rediffusé l'événement à la télévision

6,8 MILLIONS de téléspectateurs ont suivi l'étape Briançon-Izoard



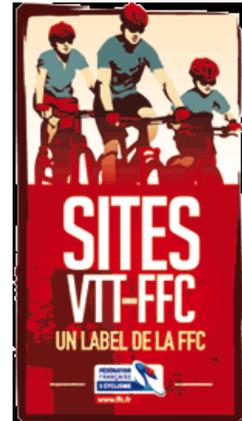
> Label VTT de la Fédération Française de Cyclisme

Le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais bénéficie du label VTT-FFC, comme 188 autres sites en France. Ce label est décerné aux sites proposant des parcours de qualité et diversifiés.

Dans le Briançonnais, les amateurs de VTT ont la chance de pouvoir parcourir 600 km de circuits balisés (référéncés par les couleurs vertes, bleues, rouges ou noires, selon la difficulté).

Du parcours X-country (pratique sur tous les terrains) au parcours enduro (mêlant descente et X country) en passant par la Grande Traversée des Hautes-Alpes à VTT, l'espace VTT labellisé FFC du briançonnais bénéficie de prestations complètes :

- WC/Douches,
- Parc locatif,
- Parc locatif avec Vélo à Assistance Électrique (VAE),
- Remontées mécaniques,
- Bike Park,
- Circuits FTT adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite,
- Stade de descente,
- Station de services vélo



Au niveau national, cette offre est valorisée dans le Guide des Sites VTT-FFC, édité par la Fédération Française de Cyclisme à plus de 50 000 exemplaires.

Un site internet dédié www.espace-vtt-brianconnais.com présente les itinéraires sur les différents secteurs et la Grande Traversée des Hautes-Alpes à VTT.

Outre le balisage et l'entretien léger des circuits la CCB assure la coordination des actions des communes du territoire et la promotion de l'activité et du label (édition du plan des circuits VTT, présentiel à certains grands évènements comme au « Roc d'azur », salon et manifestation sportive de VTT d'envergure internationale).

LES ÉQUIPEMENTS

> Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais

Les pompes funèbres intercommunales du Briançonnais fonctionnent en régie autonome avec personnalité morale, c'est-à-dire avec un Conseil d'Administration et autonomie financière, sous l'autorité de la Communauté de Communes du Briançonnais.

À l'origine, le centre funéraire avait été prévu pour la commune de Briançon, au fil des études, il est apparu clairement que c'était un projet correspondant aux objectifs d'une Communauté de Communes. Le champ d'action s'étend donc aujourd'hui sur le territoire des 13 communes appartenant à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le centre funéraire se situe avenue Adrien Daurelle à Briançon.

Le bâtiment est scindé en deux parties distinctes, conformément à la législation funéraire :

- > **le centre funéraire**, lieu de réception et de conservation des corps des personnes décédées qui sont transportées depuis les lieux de décès soit par le centre funéraire, soit par tout opérateur funéraire habilité qui en fait la demande,
- > **les pompes funèbres intercommunales du Briançonnais**, lieu de réception des familles pour l'organisation et la préparation des obsèques.

Ces deux parties ont une entrée indépendante l'une de l'autre, ainsi que les lignes téléphoniques avec numéros d'appels différents. Le public ne peut pas communiquer d'une partie à l'autre.

Les pompes funèbres intercommunales gèrent les deux structures dont la comptabilité est commune, mais le fonctionnement indépendant. C'est un fonctionnement en régie autonome avec personnalité morale, c'est-à-dire avec un conseil d'administration (composé de 13 membres, représentant chacune des communes) et une autonomie financière.

2017

136 décès pris en charge

63,97 % sur le périmètre de la CCB

36,03 % hors de la CCB

Budget de fonctionnement des Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais : **572 630 €**

> Fourrières

Fourrière animale

La fourrière animale réalise un service public destiné à accueillir les chiens trouvés en état de divagation sur le territoire communautaire, pour le compte des 13 communes membres.

Elle prend en charge la garde et l'entretien de l'animal et procède à la recherche des propriétaires et à la restitution de l'animal (après règlement des frais de fourrière), quand ils sont réclamés.

Elle assure enfin le suivi d'études d'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements assurant l'hébergement, en fourrière, des animaux capturés par les communes.

NOMBRE DE CHIENS GÉRÉS PAR LA FOURRIÈRE							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Briançon	35	42	14	14	10	11	5
Cervières							
La Grave							
Monétier-les-Bains	2	1	3		1		2
Montgenèvre	4						
Névache	1			2			
Puy St André		3		2			
Saint-Chaffrey	2	9	2	4			1
La Salle-les-Alpes	11	9	13	5		2	1
Val des Près	1	2		2	1		1
Villar-d'Arène							
Villard-Saint-Pancrace	6	2	3		2		
TOTAL	62	68	35	29	14	13	10

En parallèle de la gestion de ces chiens en état de divagation, l'agent de la fourrière animale organise en partenariat avec les communes, des campagnes de stérilisation afin de limiter la prolifération de chats sauvages.

2017

Un partenariat a été trouvé avec l'association « Animaux 05 », afin que les animaux récupérés en fin de semaine puissent être hébergés dans de bonnes conditions.

En effet, les lieux d'hébergement actuels de la CCB pour les chiens présentent certaines non-conformités : absence d'eau courante, abri non chauffé, structure mobile.

Le service a reçu en septembre 2017 la visite annuelle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pour vérifier le fonctionnement du service et sa conformité. Il a été constaté que les installations ne répondaient pas aux normes de santé et de protection des animaux.

Un projet de création d'un chenil avec 2 boxes, à proximité de la fourrière automobile et de la déchèterie de Clôt Jouffrey est à l'étude au sein des services techniques de la collectivité pour une prise de décision prévue en 2018.

Fourrière automobile

La fourrière automobile a pour mission l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules perturbant de manière durable la circulation, le stationnement ou l'entretien courant des chaussées sur le territoire du Briançonnais, ainsi que le traitement des épaves sur demande.

NOMBRE DE VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commissariat de Briançon	52	12	15	52	33	31	30
Police Municipale de Briançon	73	62	45	26	26	19	46
Police Municipale de Montgenèvre	7	7	6	3	1		1
Police des Frontières	1		4	1	3		
Police Municipale de Monêtier-les-Bains	5	7	8	3	1	5	5
Police Municipale de Saint-Chaffrey	22	13	7	4	3	4	4
Police Municipale La Salle-les-Alpes	27	6	7	1	1	1	3
Gendarmerie Nationale de Montgenèvre					0		
Gendarmerie de Briançon	1			2	1	3	9
Gendarmerie Nationale de la Grave	3		3		0	1	
Gendarmerie de Saint-Chaffrey	5	1	5	1	0	2	
Saisie du tribunal de Gap pour les Domaines			1		0		
TOTAL sans enlèvement d'épaves	170	100	101	93	69	66	98
Enlèvement d'épaves	26	8	6	23	28	13	17
TOTAL	196	108	107	116	97	79	115

L'année 2017 présente une forte hausse du nombre de véhicules mis en fourrière, cette augmentation peut s'expliquer par le passage du Tour de France en juillet et les fortes chutes de neige tombées début décembre.

Par ailleurs, en 2017 le mode de gestion a été légèrement modifié : une partie de l'enlèvement des véhicules sur certains secteurs géographiques ou en cas d'indisponibilité de l'agent de la CCB peut désormais être confiée à un prestataire, un deuxième agent de la CCB a été formé pour la restitution des véhicules. Ce mode de fonctionnement a permis à l'agent de la fourrière automobile, de ne plus être d'astreinte tous les week-ends de la période hivernale.



**ANNEXES : STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS**



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales
Bureau des Elections et des Collectivités Locales

Arrêté n° 05-2017-11-21-004

du 21 NOV. 2017

**OBJET : Communauté de communes du BRIANCONNAIS
Modification des statuts**

**Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et suivants ;
- VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses dispositions modifiant les termes de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2202 du 28 décembre 1995 portant création de la communauté de communes du Briançonnais ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011-300-1 du 27 octobre 2011 modifiant les statuts de la communauté de communes du Briançonnais ;
- VU les délibérations concordantes du conseil communautaire de la communauté de communes du Briançonnais (21/12/2016) et des conseils municipaux de Briançon (15/03/2017), La Grave (13/02/2017), La Salle-les-Alpes (15/03/2017), Le Monétier-les-Bains (5/04/2017), Montgenèvre (8/03/2017), Névaiche (23/01/2017), Puy Saint André (9/03/2017), Saint-Chaffrey (8/02/2017), Val-des-Prés (1/02/2017), Villar d'Arène (25/01/2017) et Villard-Saint-Pancrace (23/01/2017) approuvant la modification des statuts de la communauté de communes du Briançonnais ;
- VU l'absence de délibération dans le délai réglementaire de trois mois des conseils municipaux de Cervières et Puy Saint Pierre ;
- VU les délibérations des communes de Montgenèvre, La Salle-les-Alpes, Le Monétier-les-Bains (20/12/2016), Saint-Chaffrey (21/12/2016) et Briançon (29/12/2016), s'opposant au transfert de la compétence promotion du tourisme à la communauté de communes du Briançonnais ;

VU l'arrêté préfectoral n°05-2017-04-04-001 du 4 avril 2017 constatant le refus du transfert de la compétence PLU par ses communes membres à la communauté de communes du Briançonnais ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises sont atteintes ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des HAUTES-ALPES :

A R R E T E

Article 1er : Est approuvée la modification des statuts de la Communauté de communes du Briançonnais, ces statuts étant désormais rédigés tels que joints en annexe au présent arrêté.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 2011-300-1 du 27 octobre 2011 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Briançonnais est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes.

Le Préfet,


Philippe COURT

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cet arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Marseille (22, rue Breteuil - 13281 MARSEILLE CEDEX 06), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



MODIFICATION DES STATUTS REFORMULATION DE COMPETENCES ET ACQUISITION DE NOUVELLES COMPETENCES

Conseil communautaire du 21 décembre 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L5211-6-1, L.5211-17, L.5211-20, L.5214-16 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2202 du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-157-1 du 6 juin 2011 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-300-1 du 27 octobre 2011 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-356-0014 du 21 décembre 2012 portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-029-008 du 29 janvier 2013 portant dissolution du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Briançonnais ;

Considérant qu'en vertu de l'article L5211-6-1, alinéas II à V du CGCT, le conseil communautaire se compose de plein droit de 37 membres ;

Considérant que la loi NOTRe susvisée prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : « actions de développement économique [...] ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

Considérant qu'il appartient à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe susvisée, relatives à ses compétences en matière de développement économique avant le 1^{er} janvier 2017 ;

Article 1 – Communes membres

Les communes membres de la communauté de communes du Briançonnais sont les suivantes :

Briançon	Le Monétier Les Bains	Puy Saint Pierre
Cervièrès	Montgenèvre	Saint-Chaffrey
La Grave	Névache	Val des Prés

La Salle-les-Alpes

Puy Saint André

Villar d'Arène

Villard-Saint-Pancrace

Article 2 – Siège

Le siège de la communauté de communes du Briançonnais est fixé au n° 1 rue Aspirant Jan – Bâtiment « Les Cordeliers » - 05100 BRIANCON.

Article 3 – Durée

La communauté de communes du Briançonnais est instituée pour une durée illimitée.

Article 4 – Règlement intérieur du conseil communautaire

Le fonctionnement du conseil communautaire est régi par un règlement intérieur.

Article 5 – Compétences

La communauté de communes du Briançonnais a pour but d'associer les communes adhérentes dans la réalisation d'un projet commun de développement pour un territoire solidaire.

La communauté de communes exerce des compétences obligatoires et optionnelles, réparties selon les dispositions du CGCT en vigueur. Elle pourra en outre exercer des compétences facultatives.

A – COMPETENCES OBLIGATOIRES

Au sens de l'article L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1. Actions de développement économique** dans les conditions prévues par l'article L.4251-17 du CGCT

Soutien, promotion, coordination et gestion des actions suivantes, sous réserve de leur compatibilité avec le SRDEII lorsque celui-ci sera adopté par la région PACA :

- Actions de développement de l'immobilier d'entreprise par la création, la gestion, la promotion, la location et/ou la commercialisation d'atelier relais, pépinières et/ou hôtels d'entreprises, dont notamment l'espace désigné « Altipolis » ;
- Conseil et assistance aux entreprises et aux porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises et soutien à tout organisme intervenant dans ce domaine ;
- Actions de formation aux entreprises ;

- Organisation, animation et/ou participation à des évènements, forums ou salons à vocation économique.
- Création et gestion du service d'accueil et d'information des travailleurs saisonniers (Maison des Saisonniers).

2. **Acquisition, Création, aménagement, commercialisation, entretien et gestion de zones d'activité** industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

3. **Promotion du tourisme**, dont la création d'offices de tourisme

A ce titre, la communauté de communes a en charge la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme, conformément à l'article L.133-3 du code du tourisme, sur tout le territoire communautaire, à l'exception des communes qui dérogent au transfert de ladite compétence et maintiennent leur OT, au titre de l'art. 69 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Création, réalisation et gestion d'équipements touristiques et participation à des opérations visant à promouvoir le tourisme à vocation pédagogique et scientifique déclarés d'intérêt communautaire

4. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire¹

5. Soutien à l'agriculture, l'élevage et la filière bois

Conduite d'études visant à préserver, promouvoir et développer les activités agricoles du territoire, la filière bois, les productions locales ;

Soutien à la mise en place de circuits courts ;

Coordination et action de soutien dans la lutte contre les fléaux naturels portant atteinte à l'agriculture de montagne.

Abattoir intercommunautaire : participation aux études, l'aménagement, la gestion et l'entretien.

¹ Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (art. 71) et en vertu de l'article L 5214-16 du CGCT, « lorsque l'exercice des compétences [...] est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers ».

II. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. Elaboration, approbation et suivi du **Schéma de Cohérence Territoriale** et des **schémas de secteurs** en application des articles L 122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

2. Organisation de la **mobilité**

Etude d'un schéma directeur communautaire des mobilités alternatives à la voiture individuelle (schéma directeur adopté par délibération de l'organe délibérant)

Mise en œuvre des actions du schéma directeur reconnues d'intérêt communautaire.

3. **Aménagement et développement numérique du territoire**

Aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- « l'établissement d'infrastructures et d'un réseau de communication électroniques, leur exploitation, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées et toute action favorisant leur développement »,
- la promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication.

Etude et mise en œuvre d'actions visant au développement et à la promotion des services et usages numériques entrant dans le cadre d'un schéma intercommunal.

III. AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

IV. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

Création et gestion de d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) d'intérêt communautaire

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

- I. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX, ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE
 1. Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de promotion des énergies renouvelables
 2. Toute étude et toute action concourant à l'obtention du label Grand Site de France Vallée de la Clarée et Vallée Etroite
 3. Maîtrise d'ouvrage des opérations visant à la sécurisation et/ou dépollution d'anciennes décharges municipales, de manière à satisfaire aux prescriptions du schéma départemental de réduction et gestion des déchets ménagers.

- II. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1. **Logement des travailleurs saisonniers**

Etude, création et gestion de la **résidence des travailleurs saisonniers** à Briançon

Toute action d'intérêt communautaire visant à coordonner l'offre en matière de logement des travailleurs saisonniers

2. Gestion des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes sans domicile fixe d'intérêt communautaire
 3. Animation, coordination, gestion et soutien à des **Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs** sur le périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais.

III. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

1. Construction, aménagement, gestion et entretien d'**équipements culturels d'intérêt communautaire**

IV. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. Soutien aux Centres sociaux

Soutien aux structures ayant reçu l'agrément « centre social » de la caisse d'allocations familiales et déclarées d'intérêt communautaire et dans les limites fixées par une convention d'objectifs approuvée par le conseil communautaire.

2. Petite enfance

Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance

- s'adressant aux enfants de moins de quatre ans,
- s'attachant à la satisfaction des attentes manifestées par la population résidant de façon permanente dans le Briançonnais.

Gestion et animation de points info-famille,

Gestion et animation de relais d'assistantes maternelles.

V. POLITIQUE DE LA VILLE

1. Dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance de prévention de la délinquance :

Actions de **prévention spécialisée** auprès des jeunes et de leurs familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ;

Actions d'**animation socio-éducative**.

2. Dispositifs locaux d'intérêt communautaire visant à la prévention de la délinquance

Animation et coordination du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

VI. ASSAINISSEMENT

Cette compétence comprend strictement les eaux usées et ne comprend pas les eaux pluviales jusqu'au 31 décembre 2017.

C - COMPETENCES FACULTATIVES

1. **Téléphériques de la Meije** : garantie sur un emprunt jusqu'au 15 juin 2017,

2. **Service d'incendie et de secours**

Construction, et financement de la construction des centres d'incendie et de secours sous réserve des dispositions du chapitre IV, titre II, livre IV, 1ère partie du CGCT.

Contribution au budget du service départemental en lieu et place des communes membres, conformément à l'article L1424-35 du CGCT.

3. Etude, création et gestion du **centre funéraire et morgue-intercommunal**

4. **Fourrière animale** communautaire :

Etude, aménagement, gestion et entretien d'équipements assurant l'hébergement, en fourrière, des animaux capturés par les communes.

5. **Fourrière automobile** communautaire :

Etude, aménagement, gestion et entretien du service permettant l'enlèvement, le stationnement et le gardiennage, en fourrière, et la restitution dans les conditions réglementaires des véhicules épaves et/ou perturbant de manière durable la circulation, le stationnement ou l'entretien courant des chaussées

6. **Maison de la Justice et du Droit**

Participation au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais.

7. Etude, action, gestion de tout dispositif de mise en valeur et de conservation du patrimoine

Obtention du **label Pays d'art et d'histoire** dispositif spécifique encadré par les préconisations du Ministère de la Culture qui reposent sur les objectifs suivants :

- Sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.
 - Présentation et promotion du patrimoine dans toutes ses composantes,
 - Initiation d'un public jeune au potentiel patrimonial du Briançonnais,
 - Offre au public touristique de visites de qualités diversifiées.

Dans ce cadre, développement des actions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de conservation (*expertise à la demande des communes et mission de conseil*), d'animation et de valorisation du patrimoine.

8. Définition et mise en œuvre des **politiques contractuelles** proposées par l'Europe, l'Etat, la région, le département ou le PETR, dont notamment le développement de la **coopération transfrontalière** franco-italienne.

9. **Label VTT** de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)

Coordination des actions menées par les partenaires publics ou privés des communes et stations du Briançonnais visant à pérenniser et promouvoir le label VTT FFC du Briançonnais.

La communauté de communes est l'interlocuteur de la FFC.

10. **Soutien aux associations**

La communauté de communes peut apporter un soutien aux associations locales déclarées loi 1901 et à vocation d'intérêt général intervenant dans les domaines suivants :

- ❖ Associations organisant des manifestations ou actions culturelles en lien avec le Conservatoire, le théâtre du Briançonnais, l'atelier des Beaux-Arts ou tout autre équipement communautaire intervenant dans le domaine de la culture ;
- ❖ Associations organisant des actions dans le domaine de l'action sociale en lien avec les centres sociaux conventionnés CAF de la communauté de communes
- ❖ Associations organisant des actions dans le domaine de la politique du logement, en lien avec le foyer solidarité de la communauté de communes.
- ❖ Associations organisant des manifestations ou actions dans le domaine de la politique de la ville, en lien avec le service communautaire de prévention spécialisée et l'animation socio-éducative conduite par la communauté de communes
- ❖ Associations organisant des manifestations ou actions dans le domaine de la collecte, le traitement et la valorisation des déchets

- ❖ Petite enfance : subvention à des associations utilisant des équipements communautaires pour la garde des jeunes enfants
- ❖ Associations organisant des manifestations ou actions visant à soutenir et développer l'agriculture de montagne.

Les conditions de ce soutien sont encadrées par une convention d'objectifs.

11. Etudes préparatoires à la prise de nouvelles compétences

Réalisation ou participation à la réalisation de toute étude préalable permettant de préparer les transferts des compétences GEMAPI, eau potable, eaux pluviales, contrats de rivière et plus largement toute prise de compétence à venir.

12. Prestations de services et assistance

- Aux communes membres :

La communauté de communes pourra assister ses communes membres, à leur demande, en tant que maître d'ouvrage délégué via des conventions de mandat, en tant que co-maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué, en tant que prestataire de services, en tant que coordonnateur de groupements de commande ou par tout autre moyen dont notamment celui prévu par l'article L. 5214-16-1 du CGCT.

- Au bénéfice d'autres personnes morales de droit public.

La communauté a la faculté de conclure, avec des tiers non membres (collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats ou autres personnes morales de droit public), pour des motifs d'intérêt public local, des contrats portant notamment sur des prestations de service, dans la limite des domaines de compétences exercés par la communauté de communes, et conformément à l'article L5211-56 du CGCT.